



CABINET DU MAIRE  
Ville de Thetford Mines

Le 21 mai 2014

CTQ1 E14 05 28 14:42

Monsieur Daniel Bureau  
Président  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**Objet : Opposition à la suppression de services d'Autocars Orléans Express inc.**

Monsieur le Président,

La présente fait suite à la décision d'Autocars Orléans Express inc. de soumettre à la Commission des transports du Québec un plan de réaménagement qui aurait notamment pour effet de supprimer définitivement le service de transport entre Thetford Mines et Victoriaville, soit le premier tronçon du trajet à destination de Montréal.

L'accès aux grands centres représente sans contredit un atout essentiel pour notre milieu. À l'heure où la dynamique de l'économie de marché tend naturellement à concentrer ses richesses en zone urbaine, la préservation de la qualité de vie dans les régions devient un enjeu prioritaire. Par ailleurs, il est impératif de maintenir ce lien avec la grande métropole pour tous les bénéfices économiques que nous pouvons en tirer.

Pour plusieurs usagers, ce service de transport est non seulement primordial, mais pour certains, leur participation à la vie thetfordoise y est directement reliée. Je pense surtout à tous les travailleurs et travailleuses en provenance de Montréal qui contribuent activement au développement de notre économie ainsi qu'à tous les étudiants qui fréquentent notre cégep et qui utilisent régulièrement ce service.

Vous comprendrez qu'une telle décision va à l'encontre de tous les efforts que nous avons déployés depuis plusieurs années dans le but de développer et dynamiser notre offre de services à la population.

Je vous interpelle donc aujourd'hui afin d'alimenter votre réflexion et de vous sensibiliser à l'importance d'évaluer divers scénarios pour conserver ce service et améliorer la rentabilité du trajet.

Je vous assure de mon entière collaboration et vous remercie de l'attention que vous porterez à cette missive. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le maire,

Marc-Alexandre Brousseau

MAB/al

Le 21 mai 2014

Monsieur Daniel Bureau  
Président  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**Objet : Opposition à la suppression de services d'Autocars Orléans Express inc.**

Monsieur le Président,

La présente fait suite à la décision d'Autocars Orléans Express inc. de soumettre à la Commission des transports du Québec un plan de réaménagement qui aurait notamment pour effet de supprimer définitivement le service de transport entre Thetford Mines et Victoriaville, soit le premier tronçon du trajet à destination de Montréal.

L'accès aux grands centres représente sans contredit un atout essentiel pour notre milieu. À l'heure où la dynamique de l'économie de marché tend naturellement à concentrer ses richesses en zone urbaine, la préservation de la qualité de vie dans les régions devient un enjeu prioritaire. Par ailleurs, il est impératif de maintenir ce lien avec la grande métropole pour tous les bénéfices économiques que nous pouvons en tirer.

Pour plusieurs usagers, ce service de transport est non seulement primordial, mais pour certains, leur participation à la vie thetfordoise y est directement reliée. Nous pensons surtout à tous les travailleurs et travailleuses en provenance de Montréal qui contribuent activement au développement de notre économie ainsi qu'à tous les étudiants qui fréquentent notre cégep et qui utilisent régulièrement ce service.

Vous comprendrez qu'une telle décision va à l'encontre de tous les efforts que nous avons déployés depuis plusieurs années dans le but de développer et dynamiser notre offre de services à la population.

Nous vous interpellons donc aujourd'hui afin d'alimenter votre réflexion et de vous sensibiliser à l'importance d'évaluer divers scénarios pour conserver ce service et améliorer la rentabilité du trajet.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette missive et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Daniel Poudrier  
Conseiller municipal .Ville de Thetford Mines



Thetford Mines, le 9 juin 2014

Commission des Transports du Québec  
200, chemin Ste-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
QUÉBEC (Québec) G1R 5V5

**Objet : Transport Thetford Mines - Montréal**

Madame,  
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la résolution numéro CM-2014-05-7021, telle qu'adoptée par les membres du conseil de la MRC à la réunion du 14 mai 2014, portant sur le sujet mentionné en titre.

Par cette résolution, le Conseil de notre MRC vous demande de maintenir le tronçon Thetford Mines – Montréal.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Adstock

Beaulac-Garthby

Disraeli Paroisse

Disraeli Ville

East Broughton

Irlande

Kinnear's Mills

Sacré-Coeur-de-Jésus

Saint-Adrien-d'Irlande

Sainte-Clotilde-de-Beauce

Sainte-Praxède

Saint-Fortunat

Saint-Jacques-de-Leeds

Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown

Saint-Jean-de-Brébeuf

Saint-Joseph-de-Coleraine

Saint-Julien

Saint-Pierre-de-Broughton

Thetford Mines

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,

Marie-Eve Mercier

P .j.

Résolution numéro CM-2014-05-7021

233, boul. Frontenac Ouest, Édifice Appalaches, 2<sup>e</sup> étage, Thetford Mines (Québec) G6G 6K2  
Tél.: 418-332-2757 • Téléc.: 418-335-5122 • info@mrcdesappalaches.ca  
[www.mrcdesappalaches.ca](http://www.mrcdesappalaches.ca)



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée du Conseil de la MRC tenue le 14 mai 2014 à 19 heures 30.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2014-05-7021  
TRANSPORT THETFORD MINES – MONTRÉAL**

**Attendu** que Keolis (Orléans Express) a annoncé récemment qu'une demande d'abolition du tronçon Thetford Mines – Montréal sera faite à la Commission des Transports du Québec sous peu;

**Attendu** que l'abandon de ce tronçon a une répercussion directe pour la MRC des Appalaches et des services offerts à ses citoyens, ainsi que du point de vue économique et démographique;

**En conséquence** il est proposé par M. Pascal Binet, de demander à la Commission des Transports du Québec le maintien de ce tronçon Thetford Mines – Montréal.

Adoptée

**EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines  
ce 15 mai 2014**

*[Signature]*  
Marie-Eve Mercier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

## **Caroline Giroux**

---

**De:** Courier InternetCTQ  
**Envoyé:** 10 juin 2014 08:35  
**À:** Caroline Giroux  
**Objet:** Observations - Orléans Express



Allô Caroline,

Voici d'autres observations.

J'ai fait un accusé de réception au client et je lui ai mentionné que son courriel ne contenait aucune pièce jointe.

Merci et bonne journée.

### **Mélanie Ménard**

Préposée aux renseignements  
Commission des transports du Québec  
Service à la clientèle - Montréal  
Région de Montréal : 514-873-6424  
Ailleurs : 1-888-461-2433  
Télécopieur : 418-644-8034  
[www.ctq.gouv.qc.ca](http://www.ctq.gouv.qc.ca)  
[courrier@ctq.gouv.qc.ca](mailto:courrier@ctq.gouv.qc.ca)

---

**De :** Courier InternetCTQ  
**Envoyé :** 9 juin 2014 22:00  
**À :** Courrier InternetCTQ  
**Objet :** Nous joindre

Un usager a rempli le formulaire **Nous joindre**

Voici les informations fournies :

**Nom :** Boulet

**Prénom :** Maurice

**Dossier CTQ (NIR,  
permis) :**

**Téléphone (jour) :** poste :

**Courriel :**

**Objet :** Autre

**Votre message :** FADOQ – Thetford Mines Inc  
Thetford Mines, le 9 juin 2014  
Commission des transports du Québec  
Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds-Permis de transport  
200, chemin Ste-Foy (Québec)  
Objet : Demande d'abandon du service de transport collectif interurbain  
Thetford Mines-Victoriaville-Montréal  
A qui de droit,  
Par la présente, FADOQ - Thetford Mines confirme son intention de d'opposer formellement à la demande d'abandon de la route Montréal-Victoriaville-Thetford Mines déposée à la Commission des transports du Québec par Orléans Express.  
Vous trouverez ci-attaché un extrait de la résolution adoptée à ce sujet lors d'une réunion du conseil d'administration de notre club affilié au Réseau FADOQ et qui compte dix (10) clubs dans la région de Thetford et quelque (3 700) membres dont cinq cent cinquante (550) à FADOQ – Thetford Mines.  
Les dirigeants de notre club portent à l'attention de la Commission des transports du Québec le fort pourcentage de la population de la région de Thetford qui est âgée de 65 ans et plus à savoir pratiquement le quart de notre population et les difficultés éprouvées par les personnes aînées à se déplacer vers Montréal et Québec. Elle prend également en compte la clientèle étudiante qui fréquente les écoles spécialisées et les universités, les personnes à mobilité réduite et celles dont les capacités financières sont limitées.  
Notre organisation souhaiterait être invitées lors des audiences prévues en septembre prochain et nous pourrions alors y exprimer les attentes formulées par nos membres et leur proches à l'égard du maintien d'un moyen de transport collectif interurbain avec comme destination Montréal et Québec.  
Veuillez agréer, l'expression de nos plus cordiales salutations et nous demeurons disponibles à ajouter toute autre information.  
Maurice Boulet, président  
FADOQ – Thetford Mines  
C. p. 382, Thetford Mines (Québec) G6G 5T1

**Pièce jointe 1 :**

**Pièce jointe 2 :**

**Pièce jointe 3 :**

**Pièce jointe 4 :**

**Pièce jointe 5 :**

# FADOQ - Thetford Mines

## Extrait des Procès-verbaux

Lors d'une réunion des membres du Conseil d'administration de FADOQ - Thetford Mines, tenue le 5 juin 2014, présidée par monsieur Maurice Boulet et à laquelle étaient également présents mesdames Huguette Marois, , Johanne Royer, Chantal Fortier et messieurs Marcel Aubin, Jules Dumas et Paul-Émile Nadeau et formant le quorum.

### La résolution suivante a été adoptée:

Attendu qu'une desserte quotidienne assurée par un système de transport collectif interurbain constitue un service essentiel à rendre aux résidents de la région de Thetford et à leurs proches pour leur permettre de se déplacer vers Montréal et vers Québec ou vice-versa.

Attendu les capacités financières limitées pour une partie de la clientèle qui utilise actuellement les services de transport existants à savoir : des étudiants qui fréquentent des écoles spécialisées et des universités, des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées.

Il est proposé par Marcel Aubin, appuyé de Paul-Émile Nadeau et résolu à l'unanimité que FADOQ - Thetford Mines fasse les représentations nécessaires auprès de la Commission des transports du Québec pour que soit assuré à prix abordable et à une fréquence minimale et quotidienne un service de transport collectif entre la région de Thetford et les villes de Montréal et de Québec et qu'une copie conforme de cette résolution soit transmise à la Ville de Thetford Mines et à la MRC des Appalaches.

Copie certifiée conforme à l'original.

Je soussignée, Chantal Fortier, secrétaire du Conseil d'administration de FADOQ - Thetford Mines.

Signature: 

DONNÉ À Thetford Mines, ce 5 juin 2014

## Caroline Giroux

---

**De:** Commentaires Plaintes  
**Envoyé:** 9 juin 2014 16:08  
**À:** Caroline Giroux  
**Objet:** TR: Nous joindre

Bonjour Caroline,

Un intervenant supplémentaire !

Bonne fin de journée !

Chantal Leduc  
Poste 3077

**De :** Courrier InternetCTQ  
**Envoyé :** 9 juin 2014 15:59  
**À :** Commentaires Plaintes  
**Objet :** Nous joindre

Un usager a rempli le formulaire **Nous joindre**

Voici les informations fournies :

**Nom :** Jacques

**Prénom :** Audrée

**Dossier CTQ (NIR,  
permis) :**

**Téléphone (jour) :** poste :

**Courriel :**

**Objet :** Plainte\_à\_l'égard\_de\_nos\_services

**Votre message :** Le Regroupement des personnes handicapées physiques de la région de Thetford tient à vous signifier son désaccord quant à votre décision d'abolir la liaison Thetford-Victoriaville.

En effet, plusieurs personnes à mobilité réduite ont des rendez-vous à l'extérieur, que ce soit au point de vue médical ou pour de l'équipement spécialisé, et la plupart d'entre eux n'ont pas de véhicule. De plus, nous avons appris récemment qu'une personne utilisant un quadriporteur peut appeler, la veille de son déplacement, pour qu'un véhicule adapté soit envoyé lors de son transport afin qu'il puisse l'avoir à destination.

Étant des représentants de cette clientèle, il était de notre devoir de vous en faire part.

**Pièce jointe 1 :**

**Pièce jointe 2 :**

**Pièce jointe 3 :**



Sainte-Marie, le 19 juin 2014

*Commission des Transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5*

N/Réf. 02-1620

**Objet : Réduction de services d'Orléans Express**

*Madame,  
Monsieur,*

*Vous trouverez ci-joint la résolution portant le n° 12316-06-2014, concernant le sujet mentionné en titre, adoptée par le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, à sa séance régulière du 17 juin 2014.*

*Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.*

*Mario Caron, OMA  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier*

*MC/hl*

*p. j. (1)*

*c. c. M. Denis Andlauer, président de Keolis Canada*

*M. Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec*

*Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec*



*Frampton • Saint-Bernard • Saint-Elzear • Saint-Isidore • Saint-Lambert-de-Lauzon • Sainte-Hénédine • Sainte-Marguerite • Sainte-Marie • Saints-Anges • Scott • Vallee-Jonction*

700, rue Notre-Dame Nord, bureau B, Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9  
Tél. : 418 387-3444 • Téléc. : 418 387-7060 • mrc@nouvellebeauce.com • www.nouvellebeauce.com

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, tenue le 17 juin 2014, sous la présidence de M. Richard Lehoux, maire de la municipalité de Saint-Elzéar et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce.**

**En présence de :**

François Barret	Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
Réal Bisson	Municipalité de Vallée-Jonction
Daniel Blais, substitut	Municipalité de Saint-Isidore
Michel Duval	Municipalité de Sainte-Hénédine
Adrienne Gagné	Municipalité de Sainte-Marguerite
André Gagnon	Municipalité de Saint-Bernard
Clément Marcoux	Municipalité de Scott
Jean-Marie Pouliot	Municipalité de Saints-Anges
Gaétan Vachon	Ville de Sainte-Marie
Roger Walsh, représentant	Municipalité de Saint-Elzéar

*Formant le quorum de ce conseil, malgré les absences motivées de M. Réal Turgeon, maire de la municipalité de Saint-Isidore et de M. Jacques Soucy, maire de la municipalité de Frampton.*

*Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Caron, est également présent.*

**Résolution n° 12316-06-2014**

**Objet : Réduction de services du Transport interurbains**

**ATTENDU que l'entreprise Keolis Canada est propriétaire des services de transport interurbains Orléans Express qui desservent plusieurs régions du Québec;**

**ATTENDU que cette entreprise a subi une baisse d'achalandage durant les dernières années pour l'utilisation des services de transport interurbains d'Orléans Express, ce qui entraîne une baisse des revenus pour l'entreprise Keolis Canada;**

**ATTENDU que le transport interurbain par autocar est non subventionné et est soumis à une réglementation qui relève de la Commission des transports du Québec;**

**ATTENDU que Keolis Canada propose différentes propositions afin de rentabiliser les services de transport interurbains d'Orléans Express soit en diminuant la fréquence des départs, la modification des différents trajets et les possibilités de convenir des ententes avec les transports collectifs que l'on retrouve dans les territoires de MRC;**

**ATTENDU que Keolis Canada a déposé à la Commission des transports du Québec ses nouvelles propositions de parcours en mai 2014 afin d'obtenir l'autorisation de procéder aux changements souhaités;**

**ATTENDU que selon les propositions proposées, certaines municipalités ne seraient plus desservies, dont Thetford Mines et certaines régions auraient une diminution de la desserte;**

**...2**



Frampton • Saint-Bernard • Saint-Elzéar • Saint-Isidore • Saint-Lambert-de-Lauzon • Sainte-Hénédine • Sainte-Marguerite • Sainte-Marie • Saints-Anges • Scott • Vallée-Jonction

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Gaétan Vachon et résolu à l'unanimité :*

*Que la MRC de La Nouvelle-Beauce demande à la Commission des transports du Québec de tenir des audiences publiques dans les régions concernées par la demande déposée par Keolis Canada afin de dégager des solutions qui assurent des services de transport interurbains aux régions du Québec.*

*Que copie de cette résolution soit transmise à Keolis Canada, à la Commission des transports du Québec, à l'UMQ et à la FQM.*

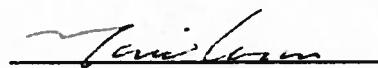
*Signé*

*Mario Caron, OMA  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier*

*Signé*

*Richard Lehoux  
Préfet*

*Copie certifiée conforme, ce 19 juin 2014*

  
*Mario Caron, OMA  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier*

Le 7 mai 2014

Commission des transports du Québec  
Bureau de Québec  
200, chemin Ste-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

Madame, Monsieur

C'est avec consternation que nous avons appris par l'entremise des médias de notre région que l'entreprise Orléans Express a déposé une demande auprès de votre organisation pour modifier ses obligations en matière de transport par autobus afin de pouvoir mettre fin au transport des personnes et des colis entre Trois-Rivières et La Tuque, transport qu'elle assure présentement tous les jours.

Ville de La Tuque s'oppose à cette requête, car le transport en commun dans notre région est un service essentiel. Bien que nous comprenons les arguments de l'entreprise en ce qui concerne la rentabilité, pour nous il est primordial que la Commission des transports du Québec s'assure qu'un service essentiel comme celui-ci soit offert dans toutes les régions du Québec, même les endroits où la rentabilité n'est pas assurée. Si l'argument de la rentabilité s'applique partout, des régions comme la nôtre serait privée de service téléphonique, de service cellulaire ou de service Internet. Le transport en commun entre dans cette catégorie de services essentiels, car il permet à notre population qui est vieillissante de pouvoir se déplacer sans souci entre La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières, entre autres en matière de soins de santé et ce, tous les jours.

Nous reconnaissons qu'il y a peu de gens qui profitent de ce service, mais ceux qui le font en ont vraiment besoin et ils méritent que nous défendions leurs intérêts. Nous sommes donc en total désaccord avec cette demande. Il y a 160 kilomètres qui séparent La Tuque de Trois-Rivières. Le service de Via Rail relie La Tuque à Shawinigan, mais ne se rend pas à Trois-Rivières, donc l'autobus est le seul transport en commun accessible tous les jours pour notre population.

L'agglomération de La Tuque regroupe également les gens de Parent qui vivent à 430 km de Trois-Rivières, qui utilisent le train jusqu'à La Tuque, puis l'autobus jusqu'à Trois-Rivières.

2...

Il y a également chez nous les gens de la communauté atikamekw de Wemotaci, les gens du secteur de La Croche, les gens de la municipalité de La Bostonnais et ceux de la municipalité de Lac-Édouard. La densité de population n'est pas très grande, il y a un peu moins de 15 000 personnes qui habitent la Haute-Mauricie, mais cela ne justifie pas le fait de nous enlever un service essentiel de transport en commun.

Ville de La Tuque consacre beaucoup d'efforts à attirer des jeunes et des familles pour combler ses besoins en main-d'œuvre, ainsi qu'à garder ses retraités pour mettre un frein à la baisse de population. Nous travaillons à offrir plus de services et nous faisons preuve de beaucoup d'innovation pour faire plus avec moins. Nous attendons la même rigueur de la part de l'entreprise Orléans Express qui a le devoir de maintenir les services partout en Mauricie. La fin des services entre La Tuque et Trois-Rivières n'est pas acceptable pour nous.

Voilà pourquoi nous demandons à la Commission des transports du Québec de refuser la demande d'Orléans Express concernant la modification demandée pour que cesse les transports entre La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières.

En vous remerciant de porter attention à notre demande,

Le maire,



Normand Beaudoin

c.c. Julie Boulet, députée du comté de Laviolette  
Robert Poëti, ministre des Transports  
Marc-André Varin, vice-président marketing Orléans Express



**Bureau du greffier**  
375, rue St-Joseph  
La Tuque (Québec) G9X 1LS

Tél.: 819 523-8200 Fax.: 819 523-5419

Le 26 mai 2014

Commission des transports du Québec  
Bureau de Québec  
200, chemin Ste-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**SUJET : OPPOSITION / FERMETURE DES SERVICES  
D'AUTOBUS D'ORLÉANS EXPRESS**

Madame, Monsieur,

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Veuillez trouver ci-inclus<br>notre résolution no: <b>VLT-2014-05-133</b><br>en date du : <b>20 mai 2014</b> | <input type="checkbox"/> Accusons réception de votre<br>communication                                |
| <input type="checkbox"/> Les documents ci-joint sont pour votre<br>information :   | <input type="checkbox"/> Veuillez trouver ci-inclus les documents<br>suivants à savoir :             |
| <input type="checkbox"/> Votre communication a été soumise à :   | <input type="checkbox"/> Elle sera soumise à la prochaine réunion<br>du conseil, qui sera tenue le : |

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31

*Jean-Sébastien Poirier*  
Jean-Sébastien Poirier  
Greffier



Bureau du greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE LAVIOLETTE  
VILLE DE LA TUQUE**

**EXTRAIT** du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **20 mai 2014**, sous la présidence du maire, monsieur Normand Beaudoin.

---

**OPPOSITION / FERMETURE DES SERVICES D'AUTOBUS D'ORLÉANS EXPRESS**

**ATTENDU** l'annonce d'Orléans Express qui pourrait abolir ses services de transport par autobus des colis et de personnes de Trois-Rivières à La Tuque, dans le cadre d'une diminution des ses services dans plusieurs villes du Québec pour des raisons économiques;

**ATTENDU** qu'il est inconcevable de causer une privation de ce service essentiel, notamment pour notre population vieillissante et la clientèle du Centre de santé et de services sociaux du Haut-St-Maurice leur permettant de se déplacer sans souci entre La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières en matière de soins de santé et ce, tous les jours;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**VLT-2014-05-133      PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIEN BOISVERT  
                              APPUYÉ UNANIMENT**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil municipal s'oppose fermement à l'abolition des services de transport par autobus d'Orléans Express et exige une révision de cette décision.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la direction d'Orléans Express ainsi qu'au ministre des Transports du Québec, monsieur Robert Poëti.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Signé : Normand Beaudoin  
Maire

Jean-Sébastien Poirier  
Greffier

**VRAIE COPIE CONFORME**

Jean-Sébastien Poirier  
Greffier

Le 8 mai 2014

Orléans Express  
740, rue Notre-Dame Ouest,  
Bureau 1000  
Montréal (Québec)  
H3C 3X6

**Objet : Demande à la firme Orléans Express le maintien de son service de transport par autobus circuit Trois-Rivières – Québec sur la route provinciale # 138**

---

Madame. Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, une copie de la résolution numéro 2014-05-111 relativement au sujet mentionné en rubrique et adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Batiscan le 5 mai 2014.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour davantage d'information si vous le jugez opportun.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

  
Pierre Massicotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier

PM/mb

cc. Commission des Transports du Québec

p.j. résolution



# Batiscan

## EXTRAIT DU LIVRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BATISCAN SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Batiscan, tenue le cinquième jour du mois de mai deux mille quatorze (5 MAI 2014) à 19h00 à la salle municipale au 181, rue de la Salle.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Sonya Auclair, mairesse  
Henriette Rivard Desbiens, conseillère  
Monique Drouin, conseillère  
André Robitaille, conseiller  
Yves Gagnon, conseiller  
Éric Leclair, conseiller  
Solange Leduc Proteau, conseillère

#### FORMANT QUORUM

Ont adopté, entre autres, résolution :

**DEMANDE À LA FIRME ORLÉANS EXPRESS LE MAINTIEN DE SON SERVICE DE TRANSPORT PAR AUTOBUS CIRCUIT TROIS-RIVIÈRES – QUÉBEC SUR LA ROUTE PROVINCIALE NUMÉRO # 138**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-05-111

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan a été tout récemment mis au fait que la firme Orléans Express a l'intention tout prochainement d'interrompre son service de transport par autobus du circuit Trois-Rivières–Québec sur la route provinciale numéro # 138;

ATTENDU que dans ce contexte, il n'y aura plus d'arrêt sur les territoires des Municipalités de Cap-de-la-Madeleine, Champlain, Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Grondines, La Chevrotière, Deschambault, Portneuf, Cap-Santé, Donnacona, Neuville, et Saint-Augustin-de-Desmaures;

ATTENDU que la susdite firme propose une alternative pour le maintien de son service de transport par autobus du circuit Trois-Rivières–Québec par le biais de l'autoroute 40;

ATTENDU que cette alternative ne donne plus aucune possibilité aux usagers d'utiliser le service offert par la susdite firme étant confinée sur le territoire respectif étant par le fait même une régression majeure pour un service essentiel tel que le transport en commun au sein de ces municipalités locales;

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan juge cette situation inacceptable étant le seul et unique moyen de transport en commun de nombreux usagers des municipalités citées au paragraphe précédent;

ATTENDU qu'outre le transport en commun des usagers, nous sommes également au fait que la firme Orléans Express combinait ses services pour la



# Batiscan

## EXTRAIT DU LIVRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

livraison de colis à divers endroit sur le circuit Trois-Rivières–Québec par le biais de la route Provinciale numéro # 138;

ATTENDU que le conseil municipal est d'avis que le conseil d'administration de la firme Orléans Express pourrait plutôt envisager comme par exemple, la possibilité de revoir sa cédule de cinq (5) départs quotidiens pour passer à trois(3) départs quotidiens pouvant ainsi maintenir ce service essentiel et ce à moindre coûts;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan ont pris connaissance de ce dossier avant la présenter séance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Éric Leclair, conseiller, appuyé par Madame Solange Leduc Proteau, conseillère, et résolu à l'unanimité des voix des conseillers (6) :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan demande à la firme Orléans Express de revoir sa position concernant l'abolition de son service essentiel par le maintien de ce dernier pour le transport en commun par autobus du circuit Trois-Rivières-Québec sur la route provinciale numéro # 138 pour les usagers des Municipalités de Cap-de-la-Madeleine, Champlain, Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Grondines, La Chevrotière, Deschambault, Portneuf, Cap-Santé, Donnacona, Neuville, et Saint-Augustin-de-Desmaures;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan est d'avis de recommander au conseil d'administration de la sussite firme de réviser plutôt l'ensemble de leur dossier afin d'éviter d'abolir définitivement ce service essentiel du circuit Trois-Rivières-Québec sur la route provinciale numéro # 138 par le biais d'autres alternative que celle d'utiliser l'autoroute 40 car tous les usagers des municipalités citées au paragraphe seront sans service de transport en commun qui en 2014 constitue une régression majeure et inacceptable.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan compte sur la bonne collaboration du conseil d'administration de la firme Orléans Express pour nous tenir informer de leur position vis-à-vis la présente requête

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME au livre des délibérations du conseil de la Municipalité de Batiscan.

DONNÉ à Batiscan, ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2014.

Pierre Massicotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Commissaire  
**Commission des transports du Québec**  
545, boul. Crémazie Est 10e étage, bureau 1000  
Montréal (Québec) H2M 2V1

**OBJET : Demande de convocation d'audiences publiques**

À qui de droit,

Transport 2000 Québec représente les usagers des transports collectifs du Québec et par la présente nous voulons vous faire part de nos préoccupations suivant l'avis public de modifications importantes de service que vous a soumis Autocar Orléans Express Inc., lesquelles devaient entrer en vigueur le 6 juillet prochain.

Devant la fragilité du transport interurbain par autocar et la responsabilité sociale du gouvernement d'assurer l'accès à des moyens de transport collectif sur l'ensemble du territoire québécois, nous vous demandons de surseoir à la demande d'Autocar Orléans Express et de convoquer des audiences publiques dans les régions concernées, du moins à Trois-Rivières et Québec.

Le groupe Keolis a acheté le transporteur en février dernier. Il avait alors déclaré des difficultés à rentabiliser certains tronçons des trajets en Gaspésie et que des changements majeurs pourraient être annoncés. Suite à cette annonce, les élus régionaux de la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le réseau collectif de transport régional (RÉGÎM) ont demandé la mise en place d'un comité d'étude en collaboration avec le groupe Keolis, afin de trouver des pistes de solutions et des alternatives qui auraient pu sauver l'offre actuelle.

La collaboration entre le milieu et Autocar Orléans Express Inc. a débuté en janvier et il y a lieu de mettre en place des alternatives (minibus, transport régional complémentaire) avant que les coupures de services ne prennent place et de poursuivre ces échanges pour développer des solutions à court terme. Le milieu demeure confiant de trouver des solutions pour amortir les effets du réaménagement chez Orléans Express; c'est pourquoi nous pensons nécessaire la convocation d'audiences.

En vous remerciant de l'attention portée à cette demande, nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Cardinal  
Président

Transport 2000 Québec  
300 rue du Saint-Sacrement, bureau G34  
Montréal (Québec) H2Y 1X4  
info@transport2000qc.org tél. : 514.932.8008



## Communiqué de presse

Pour publication immédiate

### **La décision d'Orléans Express de laisser tomber certains trajets inquiète les personnes handicapées de la Mauricie**

**Trois-Rivières, le 26 mai 2014** - La récente décision d'Orléans Express d'abolir les trajets reliant les villes de Trois-Rivières - Grand-mère - La Tuque et de diminuer, de manière importante, le service dans la MRC de Maskinongé inquiète grandement les associations des personnes handicapées du Haut-Mauricie, du Centre-Mauricie, de la MRC de Maskinongé ainsi que le Regroupement des organismes de personnes handicapées de la Mauricie.

Le transport constitue pour les personnes handicapées un pré-requis à leur intégration sociale. Cette décision aura des répercussions très significatives sur la qualité de vie de nombreuses personnes handicapées, dont celles utilisant un fauteuil roulant. Ces dernières se voyaient offrir la possibilité, en effectuant une réservation d'au moins 48 heures à l'avance, d'obtenir les services de transport adapté en interurbain ainsi que le droit à un accompagnateur gratuit.

Si la Commission des Transports du Québec (CTQ) accepte le plan de redressement proposé par Orléans Express, les personnes utilisatrices de ce type de service ne pourront facilement trouver une alternative répondant à leurs limitations fonctionnelles. Elles rencontreront de réelles difficultés de mobilité hors territoire. Des personnes handicapées sont appelées à «consommer» des services de santé et autres hors région. De La Tuque vers Trois-Rivières, comment une personne nécessitant les services d'un transport adapté s'y prendra-t-elle? De Louiseville vers Montréal, la personne devra-t-elle quitter la veille, le seul départ vers l'Est étant planifié à 19 heures?

Nous rappelons l'importance d'assurer à tous les citoyens un cheminement sans obstacles et de maintenir et développer des moyens de transport accessible. Les organismes concernés feront connaître leur inquiétude au transporteur, à la CTQ et aux élus municipaux et provinciaux.

En terminant, reconnaître une démarche venant diminuer les services de transport interurbain irait à l'encontre des lignes directrices de la Stratégie nationale de mobilité durable qui est centrée sur les besoins de tous les usagers, y compris les personnes handicapées et celles à mobilité réduite. En ce sens, il est demandé aux députés de la région d'appuyer et de soutenir les revendications des associations de personnes handicapées de la Mauricie.

-30-

## Sources :

Steve Leblanc  
Regroupement des organismes de personnes handicapées de la Mauricie  
(819) 372-1036

Ronald Delisle  
Association des personnes handicapées du Haut-Saint-Maurice  
(819) 523-2914

Jean Bergeron  
Association des personnes handicapées du Comté de Maskinongé  
(819) 228-9228

Josée Houle  
Handicaps Soleil  
(819) 536-5629



Shawinigan, le 4 juillet 2014

Commission des transports du Québec  
545 Crémazie Est,  
Montréal (Québec)  
H2M 1L7

Madame, Monsieur,

Suite à l'annonce des modifications du service du Transport Orléans Express-Keolis, spécifiquement dans les régions de La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières, nous tenons à vous faire part de nos préoccupations.

Ce sujet a été amené à notre dernière assemblée du conseil d'administration le 9 juin dernier et les membres ont demandé à la direction générale du Collège Shawinigan de vous informer des retombées négatives de ces changements sur notre clientèle étudiante à Shawinigan et à notre centre d'études collégiales à La Tuque.

Le Collège Shawinigan vous demande donc de revoir cette décision afin de ne pas pénaliser les usagers du transport Orléans Express-Keolis, entre autres, nos étudiants et des membres de notre personnel.

Les effets négatifs de cette décision dépassent les préoccupations du Collège en tant que maison d'enseignement. C'est à titre de citoyen corporatif que nous exprimons nos inquiétudes tant du côté des problématiques économiques que cela peut provoquer jusqu'au niveau social, compte tenu de l'effet d'isolement dans lequel se retrouveront des citoyens.

Vous trouverez ci-joint la résolution adoptée du conseil d'administration du Collège Shawinigan.

Espérant que vous pourrez donner une suite favorable à notre demande, recevez Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

André Gingras  
Directeur général  
Collège Shawinigan

p.j. Résolution

CTG ACC. 2011-1174-2400



*Résolution CA/2014-452*

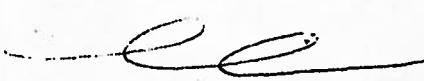
Extrait du procès-verbal de la 452<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration, tenue le 9 juin 2014 à 17 h au local 1183 du Collège Shawinigan

- CONSIDÉRANT le citoyen corporatif ;
- CONSIDÉRANT les résolutions d'Orléans Express / Keolis d'abolir le service de transport entre La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières et de modifier son offre de services entre Québec, Trois-Rivières et Montréal, et ce à partir du 6 juillet 2014 ;
- CONSIDÉRANT le monopole que détient Orléans Express / Keolis dans plusieurs régions du Québec dont la Mauricie ;
- CONSIDÉRANT l'absence d'alternatives pour une partie de sa clientèle ;
- CONSIDÉRANT l'effet d'isolement dans lequel se retrouveront des citoyens de tout âge compte tenu de la réalité géographique de la région ;
- CONSIDÉRANT les problématiques économiques qui pourraient découler de cette abolition / diminution de services pour la Mauricie ;
- CONSIDÉRANT que la Commission des transports du Québec (CTQ) doit se prononcer sur les décisions d'Orléans Express / Keolis menant aux modifications des trajets et des horaires de ses autocars, compte tenu des acquis historiques de la compagnie ;

**CA/2014-452.9.1 – Transport Orléans Express / Keolis**

Que le conseil d'administration autorise le Collège Shawinigan à titre de citoyen corporatif à faire part à la Commission des transports du Québec (CTQ) de ses inquiétudes quant aux changements annoncés par Orléans Express / Keolis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
Isabelle Collin, CRHA  
Directrice des Ressources humaines et  
Secrétariat général

Copie conforme : 4 juillet 2014

CTQ 800, JUIN 2014-1286



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CTQ1 E1405 29 1400

Le 26 mai 2014

Monsieur Daniel Bureau  
Président  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**OBJET : Demandes de modification d'horaires, de fréquences et de parcours  
d'Autocar Orléans Express inc.**

Monsieur le Président,

La Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est très préoccupée par la récente annonce faite par le transporteur interurbain Autocar Orléans Express inc. Nous avons pris connaissance des demandes de modification d'horaires, de fréquences et de parcours faite par le transporteur (demandes à la CTQ portant les numéros 230047 et 230052). La mise en œuvre de ces demandes nous apparaît hautement préjudiciable pour notre population et pour les entreprises de la région. L'offre de transport dans notre région est à un seuil minimal et toute intervention visant à la réduire devient inacceptable.

Considérant la requête faite à la Commission des transports du Québec par le transporteur, laquelle consiste en une diminution significative de ses services en région.

Considérant l'état actuel des services de transport terrestre des personnes et des marchandises dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, notamment en regard de l'état actuel du chemin de fer de la Gaspésie et des services de Via Rail.

Considérant le caractère essentiel des services de transport interurbain offerts par Keolis dans la région pour le transport des personnes et des marchandises, cela dans un contexte d'occupation dynamique du territoire.

Considérant les impacts anticipés d'une telle diminution de service pour les personnes âgées, pour les jeunes, pour les personnes à faible revenu, ainsi que pour les petites et moyennes entreprises de la région.

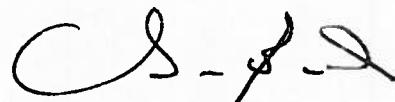
Considérant l'incapacité financière et opérationnelle de la région à développer, à implanter et à opérer, à court et moyen termes, un service interurbain par autocar.

Le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine recommande à la Commission des Transports du Québec :

- d'analyser et de tenir compte de l'ensemble des impacts sociaux et économiques pour la Gaspésie découlant d'une éventuelle application, par Autocar Orléans Express inc., de son programme de diminution et de fermeture partielle de ses services dans la région;
- d'entreprendre, pour ce faire, un processus de consultation permettant à l'ensemble des citoyens et des intervenants de la Gaspésie de faire valoir leur point de vue concernant l'importance des services de transports interurbains;
- de recommander au gouvernement du Québec et à son ministre des Transports d'intervenir, en vertu de l'intérêt public et de l'occupation dynamique du territoire, afin de favoriser un maintien à court, à moyen et à long termes du transport interurbain par autocar, cela en tenant compte des contextes régionaux spécifiques.

Espérant que la Commission des transports du Québec donnera une suite favorable à nos recommandations, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Gilbert Scantland

c. c. : M. Denis Andlauer, président et chef de la direction, Keolis Canada  
M. Jean D'Amour, ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime et ministre responsable de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
M. Gaétan Lelièvre, député de Gaspé



Le 8 mai 2014

Commission canadienne des Transports  
200 chemin Sainte-Foy, 7e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V5

Madame, Monsieur,

Je viens par la présente vous transmettre une copie certifiée conforme de la résolution numéro 183-05-14 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec moi au bureau municipal au 598-3084 sur les heures régulières d'accueil.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire-trésorier,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphen Lord".

Stéphen Lord  
SL/da  
p.j.

*L'Art de faire...  
L'Art de plaisir*

7, PLACE DE L'ÉGLISE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI (QUÉBEC) G0R 3G0  
TÉL.: 418 598-3084 TÉLEC.: 418 598-3085  
[munisjpj@globetrotter.net](mailto:munisjpj@globetrotter.net)  
[www.saintjeanportjoli.com](http://www.saintjeanportjoli.com)



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

**EXTRAIT** du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le cinquième (5<sup>ème</sup>) jour de mai 2014 à compter de 20:00 heures, à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère :

Judith St-Pierre

Messieurs les conseillers :

Normand Caron

Stanley Bélanger

Anthony Hallé

Pierre Bussières

Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Dubé, maire.

Il a été résolu ce qui suit :

183-05-14

**Service de transport en région.**

ATTENDU QUE l'entreprise Keolis Canada est propriétaire des services de transport interurbains Orléans Express;

ATTENDU QUE la baisse d'achalandage constaté durant les dernières années pour l'utilisation des services de transport interurbains d'Orléans Express et donc la baisse des revenus pour l'entreprise Keolis Canada;

ATTENDU QUE le transport interurbain par autocar est non subventionné et est soumis à une réglementation économique et relève de la Commission des transports du Québec;

ATTENDU QUE Keolis Canada analyse différentes possibilités afin de rentabiliser les services de transport interurbains d'Orléans Express soit en diminuant la fréquence des départs, la modification des différents trajets et les possibilités de convenir des ententes avec les transports collectifs que l'on retrouve dans les territoires de MRC;

ATTENDU QUE le parcours Rimouski-Québec-Montréal qui passe par la MRC de L'Islet avec un arrêt à Saint-Jean-Port-Joli est menacé par les propositions déposées par Keolis Canada qui emprunterait l'autoroute Jean-Lesage sans aucun arrêt dans le territoire de la MRC de L'Islet afin de répondre aux besoins des passagers et pour la livraison de colis postaux;

ATTENDU QU'il existe des facilités importantes en bordure de l'autoroute Jean-Lesage à la sortie de Saint-Jean-Port-Joli afin de permettre l'arrêt des autobus Orléans Express;

ATTENDU QUE Keolis Canada doit déposer devant la Commission des transports du Québec ses nouvelles propositions de parcours le 12 mai prochain;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR : Mme Judith St-Pierre  
ET RÉSOLU UNANIMENT**

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli demande à Keolis Canada de maintenir un arrêt dans la MRC de L'Islet, à Saint-Jean-Port-Joli, pour le bénéfice des passagers et la livraison des colis étant donné l'importance de ce service pour la population et les entreprises du territoire.

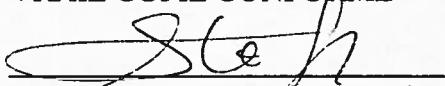
Que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli demande aux organismes Transport adapté de L'Islet Nord et Transport adapté de L'Islet Sud de pouvoir se concerter et d'offrir la possibilité d'un point de chute pour le dépôt de passagers en fonction de l'endroit d'arrêt des autobus Orléans Express.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Commission des transports du Québec et à la MRC de L'Islet à qui l'on demande leur appui à cette demande.

**SIGNÉ : Jean-Pierre Dubé, maire  
CONTRESIGNÉ : Stéphen Lord, secrétaire-trésorier**

**FAIT À SAINT-JEAN-PORT-JOLI CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2014.**

**VRAIE COPIE CONFORME**

  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier



## Municipalité de Baie-des-Sables

20, rue du Couvent, C.P. 39

Baie-des-Sables (Québec)

G0J 1C0

Le 12 mai 2014

Madame Denise Sirois  
Directrice  
Développement et diffusion des services interurbains  
Orléans Express  
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 1000  
Montréal (Québec) H3C 3X6

### **Objet : Modifications d'horaires et d'abandons de services**

Madame la Directrice,

Vous trouverez en pièce jointe la résolution n° 2014-094 du conseil municipale de Baie-des-Sables concernant la modification aux horaires et trajets d'Orléans Express sur l'ensemble du territoire de la Gaspésie.

Nous vous saurions gré de tenir compte de cette demande, car c'est un besoin essentiel pour notre région.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Adam Coulombe, g.m.a  
Directeur général et secrétaire trésorier

p. j. (1)

c. c. Commission des transports du Québec

Téléphone : 418 772-6218

Télécopieur : 418 772-6455

Courriel : baiedessables@amatanie.ca



# Municipalité de Baie-des-Sables

20, rue du Couvent, C.P. 39  
Baie-des-Sables (Québec)  
G0J 1C0

## COPIE DE LA RÉSOLUTION #2014-094

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 mai 2014 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :

Monsieur Denis Santerre, maire  
Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1  
Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2  
Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3  
Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay, conseiller au siège #5  
Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

### 2014-094      ORLÉANS EXPRESS – MODIFICATIONS D'HORAIRES ET D'ABANDONS DE SERVICES

Considérant qu'Orléans Express déposera le 12 mai prochain une demande auprès de la *Commission des Transports du Québec (CTQ)* dans le but de réduire ses trajets sur l'ensemble du territoire de la Gaspésie;

Considérant que les circuits seraient coupés de moitié et que l'entrée en vigueur de ce changement souhaitée par Orléans Express serait le 6 juillet 2014;

Considérant que les services offerts par l'autobus voyager sont essentiels aux besoins de notre région, tant pour le transport de personnes que le transport de colis;

Considérant l'absence de transport collectif existant pour répondre aux besoins du milieu;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu de demander à Orléans Express de reconsidérer la diminution de service en Gaspésie et de conserver la totalité des arrêts sur le circuit.

Que copie de cette résolution soit transmise à Orléans Express et à la CTQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Fait et donné à Baie-des-Sables ce 9 mai 2014  
Copie certifiée conforme, sujette à rectification

  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Telephone : (418) 772-6218    Télécopieur : (418) 772-6455    Courriel : baiedessables@lamatanie.ca



MRC DU  
**ROCHER-PERCÉ**

Le 15 mai 2014

CTB1 E1405 20 1145

Monsieur Daniel Bureau, président  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7e étage  
Québec (Québec) G5V 5V5

**Objet : Diminution des services du transport de passagers dans l'est du Québec par Orléans Express**

---

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la résolution portant le numéro 14-05-112-O adoptée par le conseil de la MRC du Rocher-Perce lors de la séance ordinaire tenue le mercredi 14 mai 2014 relativement au sujet mentionné en rubrique.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

*Lisette Berthelot*  
Lisette Berthelot  
DGA et secrétaire-trésorière adjointe

LB/lbg

p.j. Résolution numéro 14-05-112-O

- c.c. M. Denis Andlauer, président de Keolis Canada, siège social d'autocars Orléans Express  
M. Robert Poëti, ministre des Transports  
M. Jean d'Amour, ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;  
M<sup>me</sup> Dominique Vien, ministre du Tourisme  
M. Gaétan Lelièvre, député de Gaspé  
M. Sylvain Roy, député de Bonaventure  
M. Alexander Reford, président de l'Association touristique régionale de la Gaspésie  
M. Daniel Côté, président de la Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine  
M<sup>me</sup> Délica Roussy, préfète de la MRC de La Côte-de-Gaspé  
M. Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure  
M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie  
M. Guy Gallant, préfet de la MRC d'Avignon  
M. Jonathan Lapierre, président de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

129, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 101, Chandler (Québec)  
G0C 1K0

Tél. : (418) 689.4313  
Téléc. : (418) 689-6807  
mrc@rocherperce.qc.ca



MRC DU  
ROCHER-PERCÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 14 MAI 2014, À 19 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC, SOUS LA PRÉSIDENCE DU PRÉFET, MADAME DIANE LEBOUTHILLIER, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

MM. André Boudreau, maire et préfet suppléant  
Réjean Desbois, maire suppléant  
Bernard Stevens, maire  
Luc Legresley, maire suppléant  
Henri Grenier, maire

Ville de Percé  
Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé  
Ville de Grande-Rivière  
Ville de Chandler  
Municipalité Port-Daniel – Gascons

***Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Perce :***

M. Mario Grenier, directeur général  
M<sup>me</sup> Lisette Berthelot, dir. gén. adj./sec.-trés. adj.  
M<sup>me</sup> Christine Roussy, aménagiste

**RÉSOLUTION NUMÉRO 14-05-112-O**

**DIMINUTION DES SERVICES DU TRANSPORT DE PASSAGERS DANS L'EST DU QUÉBEC PAR ORLÉANS EXPRESS**

**CONSIDÉRANT** la récente nouvelle à l'effet que le transporteur par autocars Orléans Express, acheté par la compagnie française KEOLIS, a déposé, à la Commission des transports du Québec, un plan de compressions affectant son niveau de service en Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que le transporteur par autocars KEOLIS (Orléans Express), en plus de réduire le nombre de ses allers-retours quotidiens en Gaspésie, prévoit également diminuer le nombre d'escales en concentrant ses arrêts en une quinzaine d'endroits, abandonnant ainsi de nombreux villages et municipalités. Ce changement aurait pour effet de limiter à 13 le nombre de municipalités où l'autocar s'arrêtera à l'est de Rimouski. De plus, KEOLIS ne conserverait que deux (2) des six (6) allers-retours en Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que, du côté sud de la Gaspésie, il n'y aurait qu'un seul départ entre Rimouski et Grande-Rivière au lieu de deux; ce qui en est actuellement. Il en est aussi de même pour l'autre direction, donc le territoire de Percé ne serait plus desservi par KEOLIS;

...2

129, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 101, Chandler (Québec)  
G0C 1K0

Tél. : (418) 689.4313  
Téléc. : (418) 689-5807  
[mrc@rocherperce.qc.ca](mailto:mrc@rocherperce.qc.ca)

- CONSIDÉRANT** l'impact majeur sur l'économie de la région, que ce soit pour les entreprises ou l'utilisation de nos citoyens vers ce type de transport;
- CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce plan, s'il était approuvé par la Commission, ferait en sorte que le territoire de Percé ne serait plus desservi par le service d'autocars;
- CONSIDÉRANT** qu'avec cette perte de service et le transport par train qui est toujours interrompu à ce jour, les personnes qui souhaitent se rendre **directement** dans ces municipalités n'auront plus aucun moyen de le faire par la voie de transport public;
- CONSIDÉRANT** qu'il est impensable que les gens puissent utiliser le service d'autocars jusqu'à Gaspé ou Grande-Rivière et ensuite trouver un autre moyen de transport pour se rendre à Percé, ne serait-ce qu'en raison des distances à parcourir;
- CONSIDÉRANT** que le service d'autocars est le moyen de transport privilégié par de nombreuses personnes, plus particulièrement les étudiants et les personnes âgées, tant du point de vue pratique que financier, pour se déplacer à l'extérieur de leur région;
- CONSIDÉRANT** que le service d'autocars est aussi un moyen de transport pour les commerçants de la région pour la livraison des colis;
- CONSIDÉRANT** le statut de Percé comme destination touristique la plus importante à l'est du Québec;
- CONSIDÉRANT** les efforts investis par les intervenants pour assurer la relance du tourisme à Percé et dans la région;
- CONSIDÉRANT** qu'une large partie de la clientèle touristique compte sur le transport par autocars pour se rendre à Percé et sur tout le territoire gaspésien;
- CONSIDÉRANT** l'incompréhension de la population et du conseil de la MRC du Rocher-Percé face à ce choix du transporteur par autocars KEOLIS d'abandonner la desserte de Percé;
- CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé est d'avis que KEOLIS devrait, avant de déposer son plan à la Commission des transports, informer les intervenants régionaux de ses intentions et ainsi peut-être trouver des solutions qui permettraient d'en réduire les impacts négatifs;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur André Boudreau, dûment appuyé et RÉSOLU que le conseil de la MRC du Rocher-Percé demande à la Commission des transports du Québec :

- de refuser la requête de KEOLIS CANADA concernant les diminutions de service proposées sur l'ensemble de son réseau et plus particulièrement dans l'est du Québec;
- d'entreprendre un processus de consultation permettant à l'ensemble des citoyens et des intervenants régionaux de faire valoir leur point de vue concernant les services de transports interurbains en Gaspésie.

Que cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. Daniel Bureau, président de la Commission des transports du Québec
- M. Denis Andlauer, président de Keolis Canada, siège social d'autocars Orléans Express
- M. Robert Poëti, ministre des Transports
- M. Jean d'Amour, ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime et ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- M<sup>me</sup> Dominique Vien, ministre du Tourisme
- M. Gaétan Lelièvre, député de Gaspé
- M. Sylvain Roy, député de Bonaventure
- M. Alexander Reford, président de l'Association touristique régionale de la Gaspésie
- M. Daniel Côté, président de la Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- M<sup>me</sup> Délica Roussy, préfète de la MRC de La Côte-de-Gaspé
- M. Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure
- M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Guy Gallant, préfet de la MRC d'Avignon
- M. Jonathan Lapierre, président de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

(S) DIANE LEBOUTHILLIER, PRÉFET

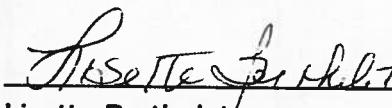
(S) LISETTE BERTHELOT, DGA/SEC.-TRÉS. ADJ.

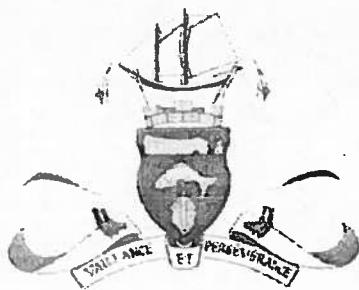
**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

(sous réserve de son approbation)

à Chandler, ce quinzième jour de mai de l'an deux mille quatorze (15-05-2014)

Directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe,

  
Lisette Berthelot



Ville de Percé

HÔTEL DE VILLE

PAR COURRIEL

Le 9 mai 2014

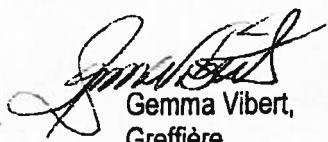
Monsieur Daniel Bureau  
Président  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**OBJET : PLAN DE COMPRESSIONS DES SERVICES D'AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS EN GASPÉSIE**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie conforme d'une résolution extraite du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 courant relativement au sujet mentionné en rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Gemma Vibert,  
Greffière

p. j.

137, route 132 Ouest  
C.P. 99  
Percé (Québec) G0C 2L0

Tél.: 418 782-2933  
Téléc.: 418 782-5487  
[renseignements@ville.perce.qc.ca](mailto:renseignements@ville.perce.qc.ca)  
<http://ville.perce.qc.ca>

VILLE DE PERCÉ  
EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉSOLUTION

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PERCÉ TENUE À LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 6 MAI 2014, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

André Boudreau, maire

Les conseillers : Lucien Proulx  
Magella Warren  
Renaud Camirand  
Michel Méthot  
Donald Rehel  
Robert Daniel  
G.-Réjean Cabot

La conseillère : Doris Bourget

Formant le conseil au complet.

**RÉS. NO. 128-2014 : AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS**

**CONSIDÉRANT** la récente nouvelle à l'effet que le transporteur Autocars Orléans Express entend déposer, à la Commission des Transports du Québec, un plan de compressions affectant son niveau de services en Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QU'**Autocars Orléans Express, en plus de réduire le nombre d'aller-retour quotidiens en Gaspésie, prévoit également diminuer le nombre d'escales en concentrant les arrêts en une quinzaine d'endroits, abandonnant ainsi de nombreux villages et municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce plan, s'il était approuvé par la Commission, ferait en sorte que le territoire de la ville de Percé ne serait plus desservi par le service d'autocars;

**CONSIDÉRANT QU'**avec cette perte de service, et le transport par train qui est toujours interrompu à ce jour, les personnes qui souhaitent se rendre, directement, à Percé n'auront plus aucun moyen de le faire par la voie des transports publics;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impensable que les gens puissent utiliser le service d'autocars jusqu'à Gaspé ou Grande-Rivière et ensuite trouver un autre moyen de transport pour se rendre à Percé, ne serait-ce qu'en raison des distances à parcourir;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'autocars est le moyen de transport privilégié par de nombreuses personnes, plus particulièrement les étudiants et les personnes âgées, tant du point de vue pratique que financier, pour se déplacer à l'extérieur de leur région;

**CONSIDÉRANT** le statut de Percé comme destination touristique la plus importante à l'est de Québec;

**CONSIDÉRANT** les efforts investis par les intervenants pour assurer la relance du tourisme à Percé et dans la région;

**CONSIDÉRANT QU'**une large partie de la clientèle touristique compte sur le transport par autocars pour se rendre à Percé;

**CONSIDÉRANT** l'incompréhension de la Ville de Percé face à ce choix d'Autocars Orléans Express d'abandonner la desserte de Percé;

**RÈS. NO. 128-2014 (suite)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé est d'avis qu'Autocars Orléans Express devrait, avant de déposer son plan à la Commission des Transports, informer les intervenants régionaux de ses intentions et, ainsi, peut-être trouver des solutions qui permettraient d'en réduire les impacts négatifs;

**POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé demande à la Commission des Transports du Québec de sursoir à l'étude de toute demande d'Autocars Orléans Express relative à ce plan de compressions, et ce, tant et aussi longtemps que le transporteur n'aura pas consulté les intervenants concernés en région;

**QUE cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :**

- Monsieur Daniel Bureau, président de la Commission des transports du Québec
- Monsieur Denis Andlauer, président de Keolis Canada, maison-mère d'Autocars Orléans Express
- Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports
- Monsieur Jean d'Amour, ministre délégué aux Transports et à l'implantation de la stratégie maritime et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme
- Monsieur Gaétan Lelièvre, député de Gaspé
- Madame Diane Lebouthillier, préfet de la MRC du Rocher-Percé
- Monsieur Alexander Reford, président de l'Association touristique régionale de la Gaspésie

Extrait conforme  
Certifié ce 9 mai 2014.



Gemma Vibert,  
Greffière



Le 20 mai 2014

Commission des Transports du Québec  
200, chemin Ste-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

Objet : Participation à l'audience - modifications demandées par Autocars Orléans Express

Monsieur le Président,  
Madame la Vice-présidente,  
Monsieur le Vice-président,  
Madame et Monsieur les membres de la commission,

Je souhaite vous manifester mon désir à titre de préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie de participer à l'audience publique de la Commission des transports du Québec qui est prévue prochainement dans ma région relativement aux modifications demandées par le transporteur Autocars Orléans Express.

Pour ma part, il est clair qu'un moratoire s'impose. Je désire partager avec vous le fruit de ma réflexion.

Vous savez, Autocars Orléans Express affirme perdre 5 millions de dollars par année. J'en conviens, c'est énorme. Mais avec l'arrêt des services de Via Rail du côté sud de la Gaspésie, Autocars Orléans Express devient le seul transporteur interurbain à desservir l'ensemble de la péninsule.

De plus, la diminution de ses services se traduira par la perte d'une cinquantaine d'emplois, lesquels sont, en Gaspésie, une denrée rare.

À mon avis, un moratoire nous donnera la chance de prendre une décision éclairée, et ce, en invitant les représentants de Autocars Orléans Express, les chauffeurs, les usagers, les élus, les représentants de la Régie du transport collectif et le ministre responsable de notre région, monsieur Jean D'Amours. Nous devons, ensemble, trouver la solution pour encourager les gens à prendre ce mode de transport afin d'augmenter les revenus du transporteur. Malgré cela, si une suppression de certains services s'impose, nous devons le faire seulement après avoir consulté les représentants du peuple.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le préfet,

Allen Cormier

AC/cl

p.j. Résolution du conseil

464, boulevard Sainte-Anne Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Téléphone : 418 763-7791  
Télécopieur : 418 763-7737

Courriel : mrc.haute-gaspesie@globetrotter.net  
Portail : www.hautegaspesie.com

30% recyclé de post-consommation

MRC de La Haute-Gaspésie  
464, boulevard Sainte-Anne Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Téléphone : 418.763-7791  
Télécopieur : 418.763-7737  
Adresse électronique : mrc.haute-gaspesie@globetrotter.net  
Site Internet : www.hautegaspesie.com

MUNICIPALITÉS

Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsou, Rivière-a-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis,  
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le douzième jour de mai deux mille quatorze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8425-05-2014

Maintenir les services du transporteur Autocars Orléans Express inc.

CONSIDÉRANT le dépôt du mémoire *Service de transport interurbain par autocars entre Sainte-Anne-des-Monts et Rimouski* relatif à la suppression partielle des services de Autocars Orléans Express inc. à la Commission des transports du Québec, le 30 octobre 2012, du préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier ;

CONSIDÉRANT QUE ce mémoire a été approuvé, par voie de résolution numéro 7676-09-2012, par le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE Autocars Orléans Express inc. ont présenté une demande de modifications aux services à la Commission des transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution numéro 8291-01-2014, le conseil de la MRC offrait à Autocars Orléans Express inc. son aide dans le but d'identifier des pistes de solution à long terme pour sauvegarder le service interurbain sur le tronçon Rimouki/Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE ce service est essentiel à la population haute-gaspésienne ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté une stratégie d'occupation du territoire qui démontre toute l'importance du seul service de transport en commun hors MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande à la Commission des transports du Québec d'imposer un moratoire sur cette demande de modifications aux services de Autocars Orléans Express inc.;
2. demande à Autocars Orléans Express inc. une rencontre avec les représentants de la MRC afin d'identifier toutes les alternatives susceptibles de maintenir ses services en Haute-Gaspésie.

(S) ALLEN CORMIER, PRÉFET

(S) SÉBASTIEN LÉVESQUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Copie certifiée conforme  
(sous réserve de son approbation)  
À Sainte-Anne-des-Monts  
Ce 21 jour de mai 2014*

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Sébastien Lévesque

Destinataire (s) : - Commission des transports du Québec ✓  
- Autocars Orléans Express inc. (Kéolis)  
- M. Jean D'Amour, ministre responsable région Gaspésie-Îles  
- M. Gaétan Lelièvre, député de Gaspé



## MRC de La Matapédia

123, rue Desbiens, local 501 - Amqui (Québec) G5J 3P9  
Tél.: 418 629-2053 • Téléc.: 418 629-3195  
administration@mrcmatapedia.qc.ca

Amqui, le 23 mai 2014

Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage,  
Québec (Qc) G1R 5V5

**Objet : Modifications de certains horaires et fréquences et suppression de certains services de la compagnie Autocars Orléans Express inc.**

Madame, Monsieur,

La présente vise à vous informer que la MRC de La Matapédia a pris connaissance des changements proposés par le transporteur Autocars Orléans Express inc. concernant ses horaires et fréquences et suppression de certains de ses services. La MRC de La Matapédia est fortement touchée par les changements proposés, qui auront assurément des impacts très négatifs sur la qualité des services offerts à nos citoyens et entreprises. Par la présente, la MRC de La Matapédia s'oppose donc aux modifications proposées par Autocars Orléans Express inc.

Par ailleurs, la MRC de la Matapédia estime qu'il est primordial que la Commission des transports du Québec tienne des audiences publiques sur les lesdites modifications. La MRC de La Matapédia souhaite ainsi y partager sa position à l'égard des coupures de services proposées.

En vous remerciant pour votre attention et suivi, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La préfet de la MRC de La Matapédia

Chantale Lavoie

c.c.      Municipalités du territoire de la MRC de La Matapédia  
CLD de La Matapedia

Sainte-Marguerite-Haute  
Sainte-Florence  
Causapscal

Albertville  
Saint-Étienne-du-Lac-Humqui  
Saint-Léon-le-Grand

Sainte-Irène  
Amqui  
Lac-au-Saumon

Saint-Alexandre-des-Lacs  
Saint-Tharcisius  
Saint-Vianney

Val-Bruant  
Sayabec  
Saint-Cieuphas

Sainte-Agnès  
Saint-Nicolas  
Saint-Damase



Le 26 mai 2014

Commission des transports du Québec  
200, Chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage,  
Québec (Qc)  
G1R 5V5

**Objet : Modifications de certains horaires et fréquences et suppression de certains services de la compagnie Autocars Orléans Express inc.**

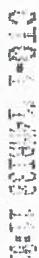
Madame, Monsieur,

La présente vise à vous informer que la MRC de La Matapédia a pris connaissance des changements proposés par le transporteur *Autocars Orléans Express inc.* concernant ses horaires et fréquences et suppression de certains de ses services. La MRC de La Matapédia est fortement touchée par les changements proposés, qui auront assurément des impacts très négatifs sur la qualité des services offerts à nos citoyens et entreprises. Par la présente, la MRC de La Matapédia s'oppose donc aux modifications proposées par *Autocars Orléans Express inc.*

Par ailleurs, la MRC de la Matapédia estime qu'il est primordial que la Commission des transports du Québec tienne des audiences publiques sur les lesdites modifications. La MRC de La Matapédia souhaite ainsi y partager sa position à l'égard des coupures de services proposées.

En vous remerciant pour votre attention et suivi, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
Jean-Noël Barriault, oma  
Directeur général



1 rue Saint-Jacques Nord  
Causapscal (Québec) G0J 1J0  
Téléphone : (418) 756-3444 poste 226  
Télécopieur : (418) 756-3344  
Courriel : causapscal@mrcmatapedia.qc.ca



Le 22 mai 2014

**MONSIEUR DANIEL BUREAU, PRÉSIDENT  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V5**

**OBJET : SERVICES DE TRANSPORT EN RÉGION**

Monsieur,

Lors de la session régulière du conseil des maires de la MRC de L'Islet tenue le 12 mai 2014, nous avons pris position par rapport aux services de transport en région qui sont donnés par l'entreprise Keolis Canada.

À ce sujet, vous trouverez ci-joint une copie certifiée conforme de l'extrait de résolution numéro 7247-05-14 qui appuie la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli afin que l'entreprise Keolis Canada maintienne un arrêt dans la MRC de L'Islet, à Saint-Jean-Port-Joli, pour le bénéfice des passagers et la livraison de colis.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM,**

MP/cc

  
**MICHEL PELLETIER**

p. j.

c.c. M. Stéphen Lord, directeur général, municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

(N:\Sessions\Rep2014\Suivi\2014-05-12 Suivi.doc)

Extrait des minutes d'une session régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 12 mai 2014 à 19 h 30, heure avancée de l'Est.

Étaient présents :

Mmes	Anne Caron Céline Avoine	Saint-Damase-de-L'Islet Sainte-Perpétue
MM.	Alphé Saint-Pierre Luc Caron Yvon Fournier Michel Castonguay Benoît Dubé Clément Fortin Mario Leblanc Normand Caron Eddy Morin René Laverdière Denis Gagnon André Caron Jean-Pierre Dubé	Sainte-Félicité Saint-Cyrille-de-Lessard Saint-Aubert Saint-Roch-des-Aulnaies Tourville Saint-Omer Saint-Pamphile Saint-Jean-Port-Joli Saint-Marcel Saint-Adalbert Sainte-Louise L'Islet Préfet

## **SERVICES DE TRANSPORT EN RÉGION**

7247-05-14

### **CONSIDÉRANT QUE**

l'entreprise Keolis Canada est propriétaire des services de transport interurbains Orléans Express;

### **CONSIDÉRANT**

la baisse d'achalandage constatée durant les dernières années pour l'utilisation des services de transport interurbains d'Orléans Express et donc la baisse des revenus pour l'entreprise Keolis Canada;

### **CONSIDÉRANT QUE**

le transport interurbain par autocar est non subventionné et est soumis à une réglementation économique et relève de la Commission des transports du Québec;

### **CONSIDÉRANT QUE**

Keolis Canada analyse différentes possibilités afin de rentabiliser les services de transport interurbains d'Orléans Express, soit en diminuant la fréquence des départs, la modification des différents trajets et les possibilités de convenir des ententes avec les transports collectifs que l'on retrouve dans les territoires des MRC;

### **CONSIDÉRANT QUE**

le parcours Rimouski-Québec-Montréal qui passe par la MRC de L'Islet avec un arrêt à Saint-Jean-Port-Joli est menacé par les propositions déposées par Keolis Canada qui emprunterait l'autoroute Jean-Lesage, sans aucun arrêt dans le territoire de la MRC de L'Islet afin de répondre aux besoins des passagers et pour la livraison de colis postaux;

**CONSIDÉRANT QU'**

il existe des facilités importantes en bordure de l'autoroute Jean-Lesage à la sortie de Saint-Jean-Port-Joli afin de permettre l'arrêt des autobus Orléans Express;

**CONSIDÉRANT QUE**

Keolis Canada doit déposer devant la Commission des transports du Québec ses nouvelles propositions de parcours le 12 mai prochain;

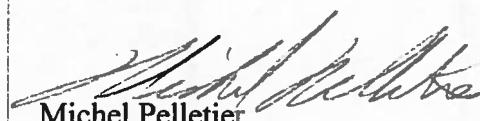
**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Michel Castonguay, appuyé par monsieur Alphé Saint-Pierre et résolu unanimement :

- que l'on appuie la demande de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli afin que Keolis Canada maintienne un arrêt dans la MRC de L'Islet, à Saint-Jean-Port-Joli, pour le bénéfice des passagers et la livraison des colis étant donné l'importance de ce service pour la population et les entreprises du territoire;
- que l'on demande aux organismes Transport adapté de L'Islet-Nord et Transport adapté de L'Islet-Sud de pouvoir se concerter et d'offrir la possibilité d'un point de chute pour le dépôt de passagers en fonction de l'endroit d'arrêt des autobus Orléans Express;
- que copie de cette résolution soit transmise à la Commission des transports du Québec.

Vraie copie certifiée conforme,  
donnée à Saint-Jean-Port-Joli,  
le 22 mai 2014.

Le secrétaire-trésorier par intérim,



Michel Pelletier



Monsieur Daniel Bureau, président  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G5V 5V5

Percé, 23 mai 2014

**Objet : Diminution des services du transport de passagers dans l'est du Québec par Orléans Express**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la résolution adoptée par le conseil de l'Office de tourisme du Rocher-Percé le vendredi 23 mai 2014 relativement au sujet mentionné en rubrique. Nous aimerais pouvoir soumettre nos observations lors d'une audience publique.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Gregory Molnar  
Directeur par intérim  
Office de tourisme du Rocher-Percé

*Pièce jointe : Extrait de procès verbal*

c.c M. Denis Andlauer, président de Keolis Canada, siège social d'autocars Orléans Express

M. Robert Poëti, ministre des Transports

M. Jean d'Amour, ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

Mme Dominique Vien, ministre du Tourisme

M. Gaétan Lelièvre, député de Gaspé

M. Sylvain Roy, député de Bonaventure

M. Mario Grenier, directeur général, MRC du Rocher-Percé

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE  
DE TOURISME DU ROCHER-PERCÉ, VENDREDI 23 MAI 2014 À 14 H 30 PAR COURRIEL**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTS :**

Mesdames	Nadia Minassian France Lebreux Danielle Thivierge Lyne Laberge Marie Leblanc (observateur)
----------	--

Messieurs	Jean-Guy Poirier Martin Hogan Renaud Langlois Jean-François Gagné Renaud Camirand
-----------	---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ABSENTS :**

Madame	Marie-Claude Prévost (observateur) Andrée Roy (observateur) Maryse Mauger Sandrine Rampeneaux (observateur)
--------	--

Monsieur	Rémi Plourde Michel Méthot
----------	-------------------------------

**MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL PRÉSENT:**

Monsieur	Gregory Molnar
----------	----------------

1.1. Diminution des services du transport de passagers dans l'est du Québec par Orléans Express.

**CONSIDÉRANT** la récente nouvelle à l'effet que le transporteur par autocars Orléans Express, acheté par la compagnie française KEOLIS, a déposé, à la Commission des transports du Québec, un plan de compressions affectant son niveau de service en Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que le transporteur par autocars KEOLIS (Orléans Express), en plus de réduire le nombre de ses allers-retours quotidiens en Gaspésie, prévoit également diminuer le nombre d'escales en concentrant ses arrêts en une quinzaine d'endroits, abandonnant ainsi de nombreux villages et

**CONSIDÉRANT**

que l'Office de tourisme du Rocher-Percé est d'avis que KEOLIS devrait, avant de déposer son plan à la Commission des transports, informer les intervenants régionaux de ses intentions et ainsi peut-être trouver des solutions qui permettraient d'en réduire les impacts négatifs;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jean-Guy Poirier dûment appuyé et RÉSOLU que le l'Office de tourisme du Rocher-Percé demande à la Commission des transports du Québec :

- de refuser la requête de KEOLIS CANADA concernant les diminutions de service proposées sur l'ensemble de son réseau et plus particulièrement dans l'est du Québec;
- d'entreprendre un processus de consultation permettant à l'ensemble des citoyens et des intervenants régionaux de faire valoir leur point de vue concernant les services de transports interurbains en Gaspésie

Que cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. Daniel Bureau, président de la Commission des transports du Québec
- M. Denis Andlauer, président de Keolis Canada, siège social d'autocars Orléans Express
- M. Robert Poëti, ministre des Transports
- M. Jean d'Amour, ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime et ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- Mme Dominique Vien, ministre du Tourisme
- M. Gaétan Lelièvre, député de Gaspé
- M. Sylvain Roy, député de Bonaventure

Extrait conforme  
Certifié le 23 mai 2014

Gregory Molnar  
Secrétaire d'assemblée

Nouvelle, le 21 mai 2014

Monsieur Daniel Bureau, président,  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7e étage  
Québec (QC) G5V 5V5

**Objet: Diminution des services de transport dans  
l'Est du Québec par Orléans Express - Keolis.**

Monsieur,

Orléans Express - Keolis a récemment déposé un plan de compressions affectant son niveau de services sur des trajets réguliers dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Seule une quinzaine de points de services seraient maintenus sur l'ensemble du territoire et seuls quatre des douze allers-retours actuels resteraient à l'horaire.

Les conséquences de tels allègements dans le service d'autobus seraient extrêmement négatives pour la population et le territoire gaspésiens :

- Considérant les coupures récentes du gouvernement fédéral dans les services ferroviaires et l'absence dans certaines communautés d'accès à un service de taxi, certaines municipalités n'auront tout simplement plus aucun accès au transport public.
- La diminution du service en région aurait une incidence négative sur la fréquentation touristique et donc sur l'ensemble de l'économie gaspésienne. Le secteur de Percé, pôle touristique majeur de la région, ne peut souffrir la suppression totale de la desserte en transport public.
- En ce qui concerne le transport des colis, la perte du service serait néfaste pour de nombreuses entreprises locales qui utilisent le transport par autobus pour leurs expéditions intra et inter régionales. La récente augmentation des tarifs de Postes Canada justifie également le maintien du service Orléans Express.
- Le coût environnemental de cette diminution de service serait significatif compte tenu des distances à parcourir en véhicules privés pour se rendre aux points de services qu'Orléans Express-Keolis propose de maintenir.

En tant que préfet et au nom du conseil des maires de la MRC d'Avignon, je crois au droit à la mobilité de tous les citoyens du Québec. Je m'oppose donc à la proposition d'Orléans Express - Keolis de diminution des services de transport dans l'Est du Québec dans sa forme actuelle. Je suis convaincu que d'autres possibilités sont envisageables (réduction de la taille des autobus, adaptation des arrêts à la demande des usagers, etc.) et demande ainsi la tenue d'audiences publiques afin d'inclure la population dans l'exploration de pistes de solutions pour adapter le service aux réalités du territoire et aux intérêts de la compagnie de transport.

*Guy Gallant, préfet*



# Municipalité régionale de comté de La Matanie

Matane, le 23 mai 2014

Monsieur Daniel Bureau, président  
Commission des Transports  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

Objet : Demande à la Commission des transports du Québec de tenir des audiences publiques concernant la demande de réduction de l'offre de services d'Autocars Orléans Express

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons la résolution numéro 308-05-14 adoptée par le Conseil de la MRC de La Matanie relativement au sujet mentionné à l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale  
et secrétaire-trésorière,

Line ROSS, M.B.A.

LR/jr

p.j.

- c.c. - Autocars Orléans Express  
- M. Robert Poëti, ministre des Transports  
- M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime et ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine  
- M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapedia  
- M. Michel Lagacé, président de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent

“Un vent de nature !”

158, rue Soucy, 2<sup>e</sup> étage, Matane (Québec) G4W 2E3  
Téléphone : 418 562-6734 Télécopie : 418 562-7265  
Courriel : mrcdelamatanie@lamatanie.ca  
Adresse Web : www.lamatanie.ca



# Municipalité régionale de comté de La Matanie

**COPIE DE RÉSOLUTION – séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 21 mai 2014 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l’Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.**

**Présences :**

MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre  
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Alain Dugas, maire de Les Méchins  
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule  
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables  
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

**RÉSOLUTION 308-05-14**

**DEMANDE À LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE TENIR DES AUDIENCES PUBLIQUES CONCERNANT LA DEMANDE DE RÉDUCTION DE L'OFFRE DE SERVICES D'AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé, le 12 mai 2014, à la Commission des transports du Québec une demande de modification à la baisse de son offre de services;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;

*“Un vent de nature !”*

**CONSIDÉRANT** le règlement sur le transport par autobus, et plus spécifiquement les conditions de délivrance, renouvellement ou transfert des permis;

**CONSIDÉRANT QUE** le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 12 dudit règlement stipule « les services pour lesquels cette personne demande ce permis répondent aux besoins de la clientèle ou de la population du territoire desservi, selon le cas »;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications annoncées aux services offerts par Autocars Orléans Express inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent dont fait partie la MRC de La Matanie, et se traduiront par une importante diminution de services dans notre région laquelle est déjà fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC du territoire du Bas-St-Laurent envisagent actuellement, de concert avec la Conférence régionale des éluEs (CRÉ), la possibilité de se doter d'un plan de transport régional;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel plan de transport est susceptible de se voir intégrer au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à la réduction des services telle qu'envisagée par Autocars Orléans Express inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien d'une desserte adéquate en matière de transports en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

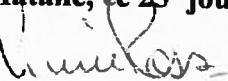
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie s'oppose à la réduction des services et demande à la Commission des transports du Québec de tenir des audiences publiques en lien avec la récente demande de réduction de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc.;

**DE** transmettre copie de la présente à la compagnie de transports Autocars Orléans Express inc., à monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, à monsieur Jean D'Amour, ministre délégué aux transports et responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapedia, ainsi qu'à monsieur Michel Lagacé, président de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
SUJETTE À RATIFICATION  
à Matane, ce 23<sup>e</sup> jour de mai 2014.**

  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Commission des Transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy 7e étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

Le 21 mai 2014

Madame,  
Monsieur,

Le conseil d'administration de la Chambre de commerce-région de Matane affiche beaucoup de mécontentement face à la volonté d'Orléans Express de réduire considérablement la desserte en service d'autocar dans le Bas-St-Laurent/ Gaspésie.

Le transport en commun dans notre région est un service essentiel. Bien que nous comprenions les arguments de l'entreprise en ce qui concerne la rentabilité, pour nous il est primordial que la Commission des transports du Québec s'assure qu'un service essentiel comme celui-ci soit offert dans toutes les régions du Québec, même les endroits où la rentabilité n'est pas assurée.

Si le plan proposé par la compagnie est accepté par la Commission des transports du Québec, ce nombre sera réduit à deux fois par semaine dans notre région. Si l'argument de la rentabilité s'applique partout, des régions comme la nôtre seraient privées de service de téléphonie, de service cellulaire ou de service Internet. Le transport en commun entre dans cette catégorie de services essentiels, car il permet à notre population qui est vieillissante de pouvoir se déplacer sans souci, aux gens qui doivent se rendre à l'extérieur par obligation, entre autre en matière de soins de santé. Les étudiants qui doivent se déplacer. Les gens et entreprises qui utilisent le service pour envoi et réception de colis. Cela aura des conséquences énormes au niveau économique.

La Chambre de commerce-région de Matane reconnaît qu'il y a peu de gens qui profitent du service, mais nous estimons que ceux qui le font en ont vraiment besoin et qu'ils méritent que leurs intérêts soient défendus. Surtout que l'autobus est le seul transport en commun accessible tous les jours pour notre population du Bas-St-Laurent/Gaspésie.

*Le local de la Chambre de commerce est situé dans l'édifice de Ventilation du Phare inc.*

C. P. 518, Matane (Québec) G4W 3P5 - Téléphone: 418 562-9344 - [info@ccmatane.com](mailto:info@ccmatane.com) - [www.ccmatane.com](http://www.ccmatane.com) - Rejoignez-nous sur facebook 

Dans le Bas-St-Laurent / Gaspésie beaucoup d'efforts sont consacrés par divers organismes et entreprises pour attirer des jeunes familles, pour combler ses besoins en main-d'oeuvre, ainsi qu'à garder ses retraités pour mettre un frein à la baisse de population.

Nous travaillons à offrir plus de services et nous faisons preuve de beaucoup d'innovation pour faire plus avec moins. Nous attendons la même rigueur de la part de l'entreprise Orléans Express qui a le devoir de maintenir les services dans notre région.

Par ces faits, les membres du Conseil d'administration de la Chambre de commerce-région de Matane demandent à la CTQ de refuser la demande d'Orléans Express concernant la modification drastique pour la région Bas-St-Laurent/ Gaspésie.

Espérant recevoir une réponse positive à notre requête, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour le conseil d'administration

  
Madone Guénette, présidente  
Chambre de commerce région de Matane

Carleton-sur-Mer, le 23 mai 2014

*Commission des Transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V5*

Objet : Keolis Canada (Autocars Orléans Express)

À qui de droit,

La présente fait suite aux modifications des services d'*Autocars Orléans Express* proposées à la *Commission des transports du Québec*.

À cet effet, vous trouverez ci-joint la lettre que nous avons fait parvenir à *Keolis Canada* ainsi que la copie de la preuve de l'envoi par courrier recommandé de cette lettre.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments les meilleurs

*JL : A*

Elaine Bernier  
Directrice générale

ÉB/r-cl

p. j. 2

DU PROJET À L'ACTION *(ensemble)*

102, rue Nadeau, C. P. 5030, Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 2Z0 • Tél.: 418 364-2000

[WWW.CLDAVIGNON.COM](http://www.cldavignon.com)

Québec

ACCOMPAGNEMENT • DÉVELOPPEMENT • CONSEILS • SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER • MENTORAT



Centre local de développement

BAIE-DES-CHALEURS / MATAPÉDIA et LES PLATEAUX

### COURRIER RECOMMANDÉ

Carleton sur-Mer, le 23 mai 2014

Keolis Canada (Orléan Express)  
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 1000  
Montréal (Québec)  
H3C 3X6

#### Objet : Commentaires – modifications proposées à la CTQ

À qui de droit,

Par la présente, le CLD d'Avignon désire vous faire part de son profond désaccord avec les modifications des services d'Autocars Orléans Express proposées à la Commission des transports du Québec. Le conseil d'administration a discuté de ce dossier le 22 mai 2014 lors d'une séance régulière.

En effet, nous désirons contester cette proposition puisqu'elle nuirait fortement au développement économique de notre MRC et de la Gaspésie. Les transports sont des outils primordiaux, ils sont des leviers importants et nécessaires que ce soit sur le plan touristique, commercial ou industriel. Nous ne pouvons accepter que l'histoire se répète pour la Gaspésie et qu'encore une fois on nous enlève nos outils de développement.

La MRC d'Avignon et la Gaspésie ont traversé les difficultés reliées au secteur forestier et nous nous apprêtons à accueillir de nouveaux projets d'affaires. Ce n'est pas le moment de nous amputer nos services, nous devrions travailler ensemble afin d'entreprendre un nouvel élan.

En terminant, nous serons heureux de participer aux discussions afin de trouver des pistes de solutions avec tous les partenaires.

Je vous prie d'agrérer l'assurance de nos sentiments les meilleurs

Islaine Bernier  
Directrice générale

c. c. Commission des Transports du Québec

DU PROJET À L'ACTION (ensemble)



AU COEUR DE LA BAIE-DES-CHALEURS !

CLD DE LA MRC DE BONAVENTURE



New Carlisle, 22 mai 2014

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

**À QUI DE DROIT**  
**COMMISSION DES TRANSPORT DU QUÉBEC**  
200, chemin Ste-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Qc) G1R 5V5

**OBJET : Observations du CLD de la MRC de Bonaventure quant au projet de modifications de certains horaires et fréquences et suppression de certains services de l'entreprise Autocars Orléans Express inc.**

Le Centre local de développement de la MRC de Bonaventure a pris connaissance du projet de modifications cité en objet et faisant l'objet d'un avis public que l'entreprise Autocars Orléans express, no de permis 8-M-000882, a fait paraître.

Le CLD de la MRC de Bonaventure a été surpris par l'ampleur des réductions de services proposés et, sous réserve d'observations futures, il appert que le projet de modification aura des impacts négatifs tant sur la population que sur l'économie de la MRC de Bonaventure.

Le fait que l'entreprise, qui jouit d'un permis de transport, exclue tout arrêt sur le territoire de la MRC de Bonaventure est assimilable à une cessation complète du service pour notre territoire local : Un territoire qui compte un total de 13 municipalités desservies dont 7 comptent un arrêt ; Un territoire qui s'étend sur 90 kilomètres de côtes, dans la Baie-des-Chaleurs, en Gaspésie.

Le projet proposé par Autocars Orléans Express inc. nous apparaît inacceptable. Conséquemment, nous souhaitons exprimer nos réserves devant la commission.

Avec nos salutations les meilleures.

Étienne Bouchard,  
Directeur général  
CLD de la MRC de Bonaventure

EB/dc

c.c. M. Gérard Porlier, Président CLD MRC de Bonaventure  
M. Jean-Guy Poirier, Préfet MRC Bonaventure  
M. Daniel Côté, Président CRÉ  
M. Sylvain Roy, Député de Bonaventure  
M. Jean-Marie Perreault, Président Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs  
Siège Social Orléans Express

51, rue Notre-Dame, C.P. 338  
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0

Québec

Tél.: (418) 752-3333    Téléc. : (418) 752-3065  
[www.cldbonaventure.com](http://www.cldbonaventure.com)



## Municipalité de Sayabec

Sayabec, le 22 mai 2014

Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**Objet : Modifications de certains horaires, des fréquences ainsi que la suppression de certains services de la compagnie *Autocars Orléans Express inc.***

Madame, Monsieur,

La présente vise à vous informer que la Municipalité de Sayabec a pris connaissance des changements proposés par le transporteur *Autocars Orléans Express inc.* concernant ses horaires des fréquences ainsi que la suppression de certains de ses services. La Municipalité de Sayabec est fortement touchée par les changements proposés, qui auront assurément des impacts très négatifs sur la qualité des services offerts à nos citoyens et entreprises. Par la présente, la Municipalité de Sayabec s'oppose donc aux modifications proposées par *Autocars Orléans Express inc.*

Par ailleurs, la Municipalité de Sayabec estime qu'il est primordial que la Commission des transports du Québec tienne des audiences publiques sur lesdites modifications. La Municipalité de Sayabec souhaite ainsi y partager sa position à l'égard des coupures de services proposées.

En vous remerciant pour votre attention et suivi, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mairesse de la Municipalité de Sayabec

*Danielle Marcoux*  
Danielle Marcoux

c.c.      Municipalités du territoire de la MRC de La Matapédia  
                CLD de La Matapédia  
                MRC de La Matapédia

---

3, rue Keable, Sayabec (Québec) G0J 3K0 - Téléphone : 418-536-5440 - Télécopieur : 418-536-5572  
sayabec@mrcmatapedia.qc.ca - www.municipalitesayabec.com



## MRC de Bonaventure

51, rue Notre-Dame, Case postale 310  
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0  
mrcbonav@globetrotter.net  
[www.mrcbonaventure.com](http://www.mrcbonaventure.com)

Tél. : 418 752-6601  
Téléc. : 418 752-6657

New Carlisle, le 26 mai 2014

Commission des Transports  
200, Chemin Ste-Foy, 7<sup>ème</sup> étage  
Québec (QC)  
G1R 5V5

Télécopieur: 418-644-8034

**OBJET:** Observation relativement aux modifications demandées  
SERVICES D'AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS INC

Monsieur,

Suite à l'avis public faisant état des modifications demandées par Autocars Orléans Express inc. ayant pour objet un plan de compressions affectant son niveau de service en Gaspésie, nous constatons que dans cette proposition, le service serait diminué de beaucoup et particulièrement dans notre MRC puisqu'il n'y aurait plus aucun arrêt sur notre territoire. A cet effet, nous vous informons que nous désirons avoir une tribune pour nous faire entendre et qu'à cette occasion la MRC déposera un mémoire pour expliquer les motifs pour lesquels elle n'est pas d'accord avec ces suppressions de services sur son territoire qui est déjà défavorisé au niveau du transport.

Nous espérons que la Commission tiendra des audiences publiques pour la poursuite de l'analyse des demandes et que nous aurons la chance de faire valoir notre point de vue concernant cette diminution de services de transport en Gaspésie.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Jean-Guy Poirier  
Préfet  
MRC de Bonaventure



Carleton-sur-Mer, le 26 mai 2014

Monsieur Daniel Bureau  
Président  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**Objet : Avis concernant les demandes de modifications d'horaires, de fréquences et de parcours d'Autocar Oriéans Express inc. (Demandes no. 230047 et 230052)**

Monsieur,

La Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine est un organisme paramunicipal qui a été fondé en 2012 pour coordonner les services de transport collectif dans sa région. Par conséquent, les membres de notre organisation, et les populations qu'elle représente sont très préoccupés par les demandes récentes de modifications de services soumises à la CTQ par Autocar Orléans Express inc. (Keolis).

Vous trouverez ci-joint un extrait de résolution, datée du 26 mai 2014, qui fait état de nos préoccupations et de nos recommandations concernant les requêtes du demandeur.

En espérant que la Commission des transports du Québec donnera une suite favorable à nos recommandations, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

AA/dj

Antoine Audet

p. j. Extrait de résolution

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT  
GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**Résolution 14-14**

Extrait du **PROCÈS-VERBAL** d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 26 mai 2014 à 10 heures à l'Hôtel des commandants, à Gaspé, sous la présidence de Micheline Pelletier et à laquelle sont présents :

**M. Roch Audet, maire de Bonaventure**  
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée**  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**M. Allen Cormier, préfet**  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Daniel Côté, maire de Gaspé**  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**M. Guy Gallant, préfet**  
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

**Mme Louise Langlois, maire de Chandler**  
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

**Mme Diane Lebouthillier, préfet**  
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

**Mme Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts**  
Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie (vice-présidente)

**Par visioconférence :**

**M. Jonathan Lapierre, maire des îles**  
Administrateur régulier représentant l'Agglomération des îles-de-la-Madeleine (président)

**Ainsi que :**

**M. Antoine Audet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie**

**Mme Mary-Lou Nadeau, agente à la gestion et au marketing**

**Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :**

**M. Jean-Guy Polrier, préfet**  
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Jean-Mathieu Polrier, conseiller de Havre-aux-Maisons**  
Administrateur régulier représentant l'Agglomération des îles-de-la-Madeleine

**M. Gilbert Scantland, directeur général de la CRÉGIM**

**M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle**  
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

**KEOLIS ET LES SERVICES DE TRANSPORT INTERURBAIN PAR AUTOCAR**

- **CONSIDÉRANT** la requête faite à la Commission des transports du Québec par le transporteur privé Keolis – Orléans Express, laquelle consiste en une diminution significative de ses services en région;
- **CONSIDÉRANT** l'état actuel des services de transport terrestre des personnes et des marchandises dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, notamment en regard de l'état actuel du chemin de fer de la Gaspésie et des services de VIA Rail;
- **CONSIDÉRANT** le caractère essentiel des services de transport interurbain offerts par Keolis dans la région pour le transport des personnes et des marchandises, cela dans un contexte d'occupation dynamique du territoire;
- **CONSIDÉRANT** les impacts anticipés d'une telle diminution de services pour les personnes âgées, pour les jeunes, pour les personnes à faible revenu, ainsi que pour les petites et moyennes entreprises de la région;
- **CONSIDÉRANT** l'incapacité financière et opérationnelle de la région à développer, à implanter et à opérer à court moyen terme un service interurbain par autocar.

**IL EST PROPOSÉ** par Diane Lebouthillier et résolu :

- **QUE** la Régie demande à la Commission des transports du Québec de refuser toute forme de requête faite par Keolis Canada qui aurait pour effet de :
  - Diminuer la fréquence (jours / heures) du service;
  - Diminuer le nombre de points de services sur le territoire;
  - D'augmenter les échelles de tarification;
  - D'affecter la qualité globale du service.
- **QUE** la Régie demande à la Commission des transports du Québec d'entreprendre un processus de consultation permettant à l'ensemble des citoyens et des intervenants régionaux de faire valoir leur point de vue concernant les services de transports interurbains en Gaspésie;
- **QUE** la Régie demande à la Commission des transports du Québec d'entreprendre un processus de révision du mode de financement du transport interurbain qui tienne compte des nouvelles réalités auxquelles les régions sont confrontées et les récentes initiatives qui se développent en matière de transport collectif des personnes dans les différentes régions du Québec, dont la Régie Intermunicipale de transport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- **QU'UNE** rencontre d'urgence avec le ministre Jean D'Amour, ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et ministre délégué au Transport et la Régie ait lieu afin de discuter du caractère essentiel de la desserte de transport interurbain par autocar;
- **QUE** la Régie autorise son président à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme  
le 26 mai 2014

Le secrétaire-trésorier

Antoine Audet

Gaspé, 26 mai 2014

Commission des Transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
7<sup>e</sup> étage  
Québec (Qc) G1R 5V5

Objet : Changements importants sur le réseau d'Orléans Express

Madame, Monsieur,

Le Créneau éolien ACCORD est issu d'une stratégie du gouvernement du Québec visant le développement de créneaux d'excellence basés sur les acquis économiques ou les ressources naturelles de chaque région. Notre organisme regroupe une quarantaine de leaders des milieux industriels, décideurs économiques et partenaires institutionnels. Ceux-ci se concertent afin de définir les priorités et les actions visant le développement d'une filière éolienne innovante et compétitive en Gaspésie et dans la MRC de la Matanie.

Par la présente, nous souhaitons vous manifester l'inquiétude de plusieurs de nos membres en regard de la diminution importante de services projetée à compter de juillet sur le réseau d'Orléans Express. Nous sommes conscients de l'importance d'améliorer les temps de transport, ainsi que la rentabilité du service, mais nous croyons qu'il existe d'autres solutions que celle de sabrer de façon aussi importante dans le nombre de trajets et d'arrêts.

Tel que suggéré dans votre site web, nous vous transmettons nos observations, considérations et propositions concernant les changements proposés par Orléans Express.

Considérant :

- Que nos parcs éoliens sont disposés en grande majorité dans des petites municipalités périphériques de la Matanie, de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé et de la Baie-des-Chaleurs;
- L'importance de ce secteur d'activité pour l'économie de la péninsule gaspésienne;

ACCORD

- Que des entreprises de services se sont implantées tout autour de la péninsule pour desservir les parcs éoliens de la Gaspésie;
- Que certaines de ces entreprises de services exportent des pièces et équipements au-delà des frontières de la région;
- Que le service d'Orléans Express permet le transport de personnes et de matériel entre les différentes parcs éoliens et les entreprises de la filière éolienne;
- L'importance du service de colis pour nos entreprises, utilisé quotidiennement pour certaines d'entre elles;
- La constance et la qualité du service de colis qui permet une livraison plus rapide des pièces de remplacement, ce qui a pour avantage de minimiser les temps d'arrêts de production ;
- Qu'Orléans Express est le seul transporteur pouvant répondre à un transport entre Montréal et la Gaspésie en moins de 24 heures;
- L'absence du transport ferroviaire du côté nord de la Gaspésie et les réparations obligatoires au rétablissement du tronçon du secteur sud;
- Que la proposition actuelle du transporteur ne permettra plus de faire le tour de la péninsule;
- Que la proposition du transporteur prévoit de réduire le nombre d'arrêts de 81 à 13 pour les deux trajets à partir de Mont-Joli.

Par conséquent, nous vous proposons :

- De maintenir les trajets des côtés nord et sud de la péninsule jusqu'à Gaspé;
- De conserver un nombre suffisant d'arrêts, notamment à Sayabec, Amqui, Causapscal, Matapedia, Escuminac, Carleton, New Richmond, Bonaventure et Gaspé du côté sud; ainsi qu'à Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Matane, Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Louis, Gros-Morne, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Petite-Vallée, L'Anse-à-Valleau, Rivière-au-Renard et Gaspé du côté nord.
- De maintenir le transport de colis.

Le Créneau éolien ACCORD et l'ensemble de ses membres tiennent à vous remercier pour votre écoute et vous rappellent que le service d'Orléans Express constitue un atout important pour le développement économique de notre région. Nous demeurons disponibles pour prendre part aux éventuelles consultations sur la question.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées,

Dave Lavoie, directeur  
Créneau éolien ACCORD

Le Créneau d'énergie Éolien est appuyé par





Ville de Gaspé

[www.ville.gaspe.qc.ca](http://www.ville.gaspe.qc.ca)

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

Le 9 juin 2014

CT04 E1406 16 1182

Monsieur Daniel Bureau  
Président  
Commission des Transports du Québec  
200, chemin Ste-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

Monsieur,

Suite à la lettre qui vous a été acheminée le 26 mai dernier, veuillez trouver ci-joint copie conforme de la résolution 14-06-19, adoptée par le conseil municipal le 2 juin dernier, concernant le maintien des services et de la fréquence des autobus de la compagnie Autocars Orléans Express inc. dans la Ville de Gaspé et en Gaspésie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur général,

Sébastien Fournier

SF/cl

p. j. Résolution No. 14-06-19

c. c. M. Jean D'Amour, ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine  
M. Gaétan Lelièvre, député de Gaspé



# Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

GASPÉ, 26 mai 2014

À qui de droit  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Ste-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V5

## Objet : Diminution des fréquences et du service interurbain d'autobus par l'entreprise Autocars Orléans Express inc.

Dans un avis public publié dernièrement, l'entreprise Autocars Orléans Express inc. demande à la Commission des transports du Québec de modifier les conditions de son permis 8-M-000882. Les modifications suggérées par l'entreprise feraient en sorte de diminuer les fréquences des autobus pour la région de la Gaspésie et la Ville de Gaspé et excluraient également certaines municipalités gaspésiennes de la desserte par autobus.

La Ville de Gaspé compte actuellement deux (2) départs vers Rimouski qui se font par le côté nord de la péninsule et deux (2) départs vers Rimouski qui se font par le côté sud de la péninsule. Avec la proposition de l'entreprise, Gaspé verrait sa fréquence de départ baisser de 75%, laissant un (1) départ par jour pour Rimouski qui se ferait par le côté nord de la péninsule.

Depuis bientôt 3 ans, la Ville de Gaspé a perdu son service de train passager dû au piètre état du chemin de fer de la Gaspésie, laissé à l'abandon durant plusieurs années par les deux ordres de gouvernements supérieurs. De plus, le billet d'avion étant très cher, peu de personnes peuvent s'offrir le transport par ce mode de transport vers les grands centres. Le service interurbain par autocars est donc considéré comme vital pour plusieurs citoyens de notre ville, en particulier les personnes âgées et les jeunes, pour qui il s'agit souvent du seul moyen de transport disponible pour se rendre vers les grands centres.

Étant donné la situation décrite ci-haut et considérant que plusieurs municipalités de la MRC et de la région perdraient leur desserte de transport par autobus, la Ville de Gaspé s'oppose fermement aux changements proposés par l'entreprise Autocars Orléans Express inc. et demande à la Commission des transports du Québec de rejeter les demandes de l'entreprise concernant la région gaspésienne et plus particulièrement la Ville de Gaspé.

La Ville de Gaspé est convaincue que la mission de la Commission des transports du Québec qui est d'assurer la sécurité des transporteurs, de participer au développement économique en favorisant une offre de services de transport qui répond aux attentes des citoyens dans une perspective de développement durable lui permet de refuser la demande de modifications au permis 8-M-000882 de l'entreprise Autocars Orléans Express inc. Ces changements auraient des impacts négatifs très significatifs sur le développement économique de notre ville et de notre région en plus de diminuer les services de transports à une population déjà mal desservie sur ce plan.

Veuillez accepter mes plus sincères salutations.

Le directeur général,

  
Sébastien Fournier

c.c. Jean D'Amour, ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Gaétan Lelièvre, député de la circonscription de Gaspé



# Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

**EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 juin 2014.**

**RÉS. 14-06-19**

## **MAINTIEN DES SERVICES ET DE LA FRÉQUENCE DES AUTOBUS DE LA COMPAGNIE AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS INC. DANS LA VILLE DE GASPÉ ET EN GASPÉSIE**

**CONSIDÉRANT** l'avis public publié par Autocars Orléans Express inc. demandant à la Commission des transports du Québec la modification de certains horaires et fréquences et la suppression de certains services à partir du 6 juillet 2014 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gaspé compte actuellement deux (2) départs vers Rimouski qui se font par le côté nord de la péninsule et deux (2) départs vers Rimouski qui se font par le côté sud de la péninsule ;

**CONSIDÉRANT QU'**avec la proposition de l'entreprise, Gaspé verrait sa fréquence de départ baisser de 75 % laissant un (1) départ par jour pour Rimouski qui se ferait par le côté nord de la péninsule ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs villes en Gaspésie seraient privées de service d'autobus interurbain suite aux modifications proposées par Autocars Orléans Express inc. ;

**CONSIDÉRANT** la fragilité des services de transports interurbains dans la Ville de Gaspé et la région de la Gaspésie, suite à la perte du train passager et aux tarifs très élevés des billets d'avion ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de ce moyen de transport pour les gens de la région, notamment les étudiants et les personnes âgées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des transports du Québec aura à se prononcer sur cette demande et qu'elle a pour mission « d'accroître le comportement sécuritaire des transporteurs, de participer au développement économique en favorisant une offre de services de transport qui répond aux attentes des citoyens et de soutenir l'équité dans l'industrie du transport, le tout dans une perspective de développement durable. » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour déposer des commentaires à la Commission des transports était le lundi 26 mai 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

**ET résolu à l'unanimité,**

**QUE** le conseil municipal demande à la Commission des transports du Québec de maintenir le statu quo concernant les services et la fréquence des autobus de la compagnie Autocars Orléans Express inc. pour la région de la Gaspésie et particulièrement pour les départs de Gaspé.

QUE le conseil municipal approuve la lettre envoyée le lundi 26 mai 2014 à la Commission des transports du Québec et signée par Sébastien Fournier, directeur général.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la Commission des transports du Québec et à la compagnie Autocars Orléans Express inc.

Gaspé, le 3 juin 2014.

CTQ1 E1406 16 1132

(s) Daniel Côté  
Daniel Côté, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 3 juin 2014

Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière



Sainte-Florence, le 23 mai 2014

**Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Qc) G1R 5V5**

**Objet : Modifications de certains horaires et fréquences et suspension de certains services  
de la compagnie Autocars Orléans Express inc.**

Madame, Monsieur,

La présente vise à vous informer que la Municipalité de Sainte-Florence a pris connaissance des changements proposés par le transporteur Autocars Orléans Express inc. Concernant ses horaires et fréquences et suppression de certains de ses services. La Municipalité de Sainte-Florence est fortement touchée par les changements proposés, qui auront assurément des impacts très négatifs sur la qualité des services offerts à nos citoyens et entreprises. Par la présente, la Municipalité de Sainte-Florence s'oppose donc aux modifications proposées par Autocars Orléans Express inc.

Par ailleurs, la Municipalité de Sainte-Florence estime qu'il est primordial que la Commission des transports du Québec tienne des audiences publiques sur les ledites modifications. Municipalité de Sainte-Florence souhaite ainsi y partager sa position à l'égard des coupures de services proposées.

En vous remerciant pour votre attention et suivi, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Maire de la Municipalité de Sainte Florence

David Althot

c.c. Municipalités du territoire de la MRC de la Matapédia  
CLD de La Matapédia  
MRC de La Matapédia

Gaspé, le 26 mai 2014

Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy 7e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V5

**OBJET: Changements importants sur le réseau d'Orléans Express dans l'Est-du-Québec**

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous informer des préoccupations de la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG) relativement à la demande de diminution de service formulée par Orléans Express dans notre région. Nous sommes à sonder nos membres à cet égard mais d'ores et déjà, des impacts négatifs sont à craindre pour nos entreprises. En effet, outre la question du transport de personnes qui aura un nécessairement un impact négatif sur l'achalandage touristique, plusieurs entreprises utilisent le service de colis pour la conduite de leurs affaires.

Certes, nous sommes conscients de l'importance d'améliorer les temps de transport, ainsi que la rentabilité du service, mais nous croyons qu'il existe d'autres solutions que celle de sabrer de façon aussi importante dans le nombre de trajets et d'arrêts.

Ainsi, considérant:

- Qu'Orléans Express est le seul transporteur pouvant répondre à un transport entre Montréal et la Gaspésie en moins de 24 heures;
- L'absence du transport ferroviaire du côté nord de la Gaspésie et les réparations obligatoires au rétablissement du tronçon du secteur sud;
- Que la proposition actuelle du transporteur ne permettra plus de faire le tour de la péninsule;
- L'importance du service de colis pour nos entreprises, utilisé quotidiennement pour certaines d'entre elles;
- Que la proposition du transporteur prévoit de réduire le nombre d'arrêts de 81 à 13 pour les deux trajets à partir de Mont-Joli.

Par conséquent, tant qu'une solution ne compromettant pas le développement économique et social de notre milieu ne sera trouvée par Orléans Express, nous vous recommandons:

- De maintenir les trajets des côtés nord et sud de la péninsule jusqu'à Gaspé;
- De maintenir le transport de colis.

La CCTG tient à vous remercier pour votre écoute et vous rappellent que le service d'Orléans Express constitue un atout important pour le développement économique de notre région. Nous demeurons disponibles pour prendre part aux éventuelles consultations sur la question.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Frédéric Côté  
Président

CC: Orléans Express



1058, Principale C.P. 9  
Albertville (Québec) G0J 1A0  
T: 418 756-3554 F: 418 756-3552  
E: albertville@mrcmatapedia.qc.ca

Albertville, le 27 mai 2014

Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**Objet Modification des certains horaires, fréquences ainsi que la suppression de certains services de la compagnie Autocars Orléans Express inc.**

Madame,  
Monsieur,

La présente vise à vous informer que la Municipalité d'Albertville a pris connaissance des changements proposés par le transporteur Autocars Orléans Express inc. concernant ses horaires, ses fréquences ainsi que la suppression de certains de ses services. La Municipalité d'Albertville est fortement touchée par les changements proposés, qui auront assurément des impacts très négatifs sur la qualité des services offerts à nos citoyens et entreprises. Par la présente, la Municipalité d'Albertville s'oppose donc aux modifications proposées par Autocars Orléans Express inc.

Par ailleurs, la Municipalité d'Albertville estime qu'il est primordial que la Commission des transports du Québec tienne des audiences publiques sur lesdites modifications. La Municipalité d'Albertville souhaite ainsi y partager sa position à l'égard des coupures de services proposées.

En vous remerciant pour votre attention et suivi, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Maire de la Municipalité d'Albertville

Martin Landry

c.c. Municipalités du territoire de la MRC de La Matapédia  
CLD de La Matapédia  
MRC de La Matapédia



Le 27 mai 2014

Commission des Transports du Québec  
Monsieur Daniel Bureau  
Président  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5  
[courrier@ctq.gouv.qc.ca](mailto:courrier@ctq.gouv.qc.ca)

**Objet : Opposition aux modifications proposées  
par le transporteur Autocar Orléans Express**

Monsieur le président,

Monsieur Denis Andlauer, président et chef de la direction de Kéolis Canada, est venu nous informer des problématiques que vivait son entreprise lors de notre conseil d'administration qui s'est tenu en mars dernier. À cette rencontre, nous avons appris que les services qui étaient offerts dans notre région étaient déficitaires dûs essentiellement à l'arrivée de service de covoiturage organisé, à la concurrence modale subventionnée (Via Rail) et à la tarification élevée d'Orléans Express versus les autres services. Selon Monsieur Andlauer, le principe traditionnel d'interfinancement ne fonctionne plus et doit être revu.

Afin de renouer avec la rentabilité, Monsieur Denis Andlauer, nous a informés que Autocar Orléans Express devait prendre les actions suivantes :

- ❖ Abandon des segments des corridors à très faible achalandage;
- ❖ Réduction de fréquence pour ajuster la capacité à la demande;
- ❖ Abandon de points de service;
- ❖ Offrir les services restants en mode «semi-express»;
- ❖ Arrimage avec les services de transport collectif régionaux.

...2

186, rue Lavoie, Rinnouski (Québec) G5L 5Z1  
Tél : (418) 724-6440 • téléc : (418) 724-6054  
Courriel : [crebsl@crebsl.org](mailto:crebsl@crebsl.org)  
Internet : [www.crebsl.org](http://www.crebsl.org)

LE BAS-SAINT-LAURENT

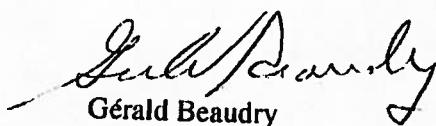
fait lui réussir!

Le 15 mai dernier, Autocar Orléans Express émettait un avis public à l'effet qu'elle désirait réduire, de façon considérable, les services offerts dans notre région. La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent est très inquiète de la situation. Il nous apparaît essentiel de tenir des consultations publiques afin que tous les intervenants concernés par ce dossier aient l'opportunité d'exprimer leurs points de vue et de trouver des solutions pour maintenir les services de transport interurbain par autocar. Le transport collectif est un sujet d'actualité. Nous devons regarder ce dossier dans son ensemble en ayant une approche client.

Nous espérons que la Commission des Transports du Québec donnera suite à notre demande. C'est avec un esprit de collaboration et dans une approche « solution » que nous participerons à ces consultations.

Veuillez accepter, Monsieur le président, nos sentiments distingués.

Le Directeur général



Gérald Beaudry

Copie : M. Denis Andlauer, président et chef de la direction, Keolis Canada  
[denis.andlauer@keolis.ca](mailto:denis.andlauer@keolis.ca)

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**  
109C, Route 132, Case postale 157  
Saint-Godefroi (Québec) G0C 3C0  
Tél. : (418) 752-6316  
Téléc. : (418) 752-6396

Saint-Godefroi, le 26 mai 2014

**PAR COURRIER RECOMMANDÉ**

**OBJET : Observations de la Municipalité de St-Godefroi quant au projet de modifications de certains horaires et fréquences et suppression de certains services de l'entreprise Autocars Orléans Express Inc.**

La Municipalité de St-Godefroi a pris connaissance du projet de modifications cité en objet et faisant l'objet d'un avis public que l'entreprise Autocar Orléans Express, no de permis 8-M-000882, a fait paraître.

La Municipalité de St-Godefroi a été surprise par l'ampleur des réductions de services proposés et, sous réserve d'observations futures, il appert que le projet de modification aura des impacts négatifs tant sur la population que sur l'économie de la Municipalité de St-Godefroi.

Le fait que l'entreprise, qui jouit d'un permis de transport, exclue tout arrêt sur le territoire de la Municipalité de St-Godefroi est assimilable à une cessation complète des services pour notre territoire local.

Le projet proposé par Autocars Orléans Express Inc. nous apparaît inacceptable. Conséquemment, nous souhaitons exprimer nos réserves devant la commission.

Avec nos salutations les meilleurs

*Gérard-Raymond Blais*

Gérard-Raymond Blais  
Maire de St-Godefroi

c.c. M. Gérard Porlier, Président CLD MRC Bonaventure  
c.c. M. Jean-Guy Poirier, Préfet MRc Bonaventure  
c.c. M. Daniel Côté, Président CRÉ  
c.c. M. Sylvain Roy, Député De Bonaventure  
c.c. M.Jean-Marie Perrault, Président Chambre de Commerce Baie-des-Chaleurs  
Siège Social Orléans Express

**Maria, le lundi 26 mai 2014**

**Aux commissaires de la Commission des Transports du Québec,**

**Suite à l'annonce du transporteur Orleans Express de diminuer son offre, la présente est pour vous aviser d'une préoccupation exprimée en lien avec la diminution probable des services de transport dans la région de la Gaspésie.**

**Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre adressée au transporteur Orleans Express (Keolis Canada) avec une copie du reçu de l'envoi postal par courrier recommandé.**

**Espérant le tout conforme à la procédure recommandée, veuillez recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.**



**Christian LeBlanc, maire  
Municipalité de Maria  
Citoyen usager des services d'Orleans Express**

Maria, le lundi 26 mai 2014

L'offre de transport dans les régions du Québec est un enjeu fondamental pour assurer leur vitalité socio-économique. Il est vrai que la réalité de certaines régions est différente de celle des grands centres urbains et implique des défis pour assurer la viabilité et la rentabilité de l'offre de services. Cependant, il est important de bien évaluer la situation et les différentes solutions possibles avant de diminuer l'offre de services.

Suite aux annonces du transporteur Orléans Express signifiant d'importantes modifications à la baisse des services d'autocar, il semble impératif de tenir une audience publique sur le sujet. Une démarche inclusive de consultation permettra de faire un choix éclairé et de prendre la meilleure décision pour tous les acteurs concernés.

Cordiales salutations,



Christiane LeBlanc, maire  
Municipalité de Maria  
Citoyen et usager du service d'autocar Orleans Express



Lac-au-Saumon, le 23 mai 2014

Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage,  
Québec (Québec) G1R 5V5

**OBJET : Modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc.**

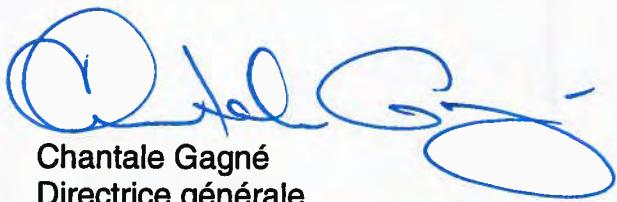
Madame, Monsieur,

La présente vise à vous informer que la municipalité de Lac-au-Saumon a pris connaissance des changements proposés par le transporteur Autocars Orléans Express inc. concernant la suppression de certains de ces services et qu'il n'y aurait plus d'arrêt dans la municipalité de Lac-au-Saumon.

Avec la disparition de la gare de Lac-au-Saumon, les coupures de services dans les secteurs ruraux de Poste Canada et le service d'autocar qui, lui aussi, disparaîtrait, nous ne pouvons que nous demander si le but n'est pas d'isoler les municipalités comme la nôtre, située loin des grands centres.

La Municipalité de Lac-au-Saumon croit fortement que la Commission des transports du Québec devrait tenir des audiences publiques sur les dites modifications et donne à la population et différents intervenants, qui le souhaite, la chance de s'exprimer sur le sujet. Nous, la municipalité de Lac-au-Saumon, donnons notre appui à la MRC de La Matapédia qui souhaite se faire entendre lors de cette commission, s'il y a lieu.

Je vous remercie à l'avance pour votre suivi dans ce dossier important pour nos petites communautés et suis assuré que vous lui donnerez toute l'attention nécessaire. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Chantale Gagné  
Directrice générale

c.c. : MRC de La Matapédia



**Martine Ouellet**  
Députée de Vachon  
Porte-parole de l'opposition officielle  
en matière de transports, d'électrification des transports  
et de stratégie maritime

Québec, le 26 mai 2014

Autocars Orléans Express (Keolis Canada)  
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 1000  
Montréal (Québec)  
H3C 3X6

**Objet : Le Parti Québécois demande la tenue d'audiences publiques dans le dossier de la réduction des services Autocars Orléans Express inc.**

À qui de droit,

Suite à la publication par la Commission des transports du Québec d'un avis public faisant état des modifications demandées par Autocars Orléans Express inc. (Keolis Canada) à certains de ses horaires et fréquences, ainsi qu'en lien avec la suppression de certains de ses services, les députés du Parti Québécois demandent la tenue d'audiences publiques dans les différentes régions touchées pour que les citoyens et les élus puissent faire valoir leurs points de vue.

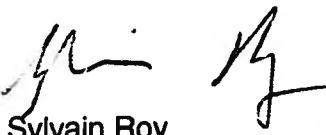
La réduction des services proposée par Autocars Orléans Express inc. engendrerait plusieurs conséquences directes, telles qu'une réduction de la mobilité des aînés, une diminution de l'accessibilité à l'hôpital de Rimouski, une limitation du service de livraison de colis, la perte d'une quarantaine d'emplois, et pourrait même menacer le

développement touristique en Gaspésie. Par ailleurs, la réduction touchera surtout les étudiants et les aînés, plus particulièrement ceux à faibles revenus. Dans plus de 60% des cas, les gens qui prennent l'autobus n'ont pas accès à la voiture.

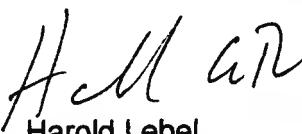
Considérant l'importance des modifications demandées par Autocars Orléans Express inc., la tenue d'audiences publiques dans les régions touchées nous apparaît essentielle pour permettre aux citoyens et aux élus de s'exprimer pour que la Commission puisse évaluer les conséquences d'une réduction des services et réfléchir sur les différentes alternatives.

  
**Martine Ouellet**  
 Députée de Vachon  
 Porte-parole de l'opposition officielle  
 en matière de transports, d'électrification des transports  
 et de stratégie maritime

  
**Gaétan Lelièvre**  
 Député de Gaspé

  
**Sylvain Roy**  
 Député de Bonaventure

  
**Pascal Bérubé**  
 Député de Matane-Matapedia

  
**Harold Lebel**  
 Député de Rimouski





**Solidarité  
rurale**  
du Québec

Solidarité rurale du Québec  
85, rue Notre-Dame, bureau 204  
Nicolet (Québec) J3T 1V8  
Tél. : 819.293.6825  
Téléc. : 819 293.4181  
[www.ruralite.qc.ca](http://www.ruralite.qc.ca)  
[srq@solidarite-rurale.qc.ca](mailto:srq@solidarite-rurale.qc.ca)

**PAR TÉLÉCOPIE**

**Nicolet, le 26 mai 2014**

**Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7e étage  
Québec (Québec) G1R 5V5**

**N/Réf. : Numéros des demandes 229597, 229602, 229613, 229619, 230047, 230052**

**À l'attention du Maître des rôles**

**Objet : Observation sur l'Avis public concernant des modifications  
aux services d'Autocars Orléans Express inc.**

**Madame,  
Monsieur,**

Crée en 1991 afin d'assurer le suivi des États généraux du monde rural et de promouvoir la revitalisation du monde rural, la coalition Solidarité rurale du Québec est devenue, en 1997, instance-conseil du gouvernement du Québec en matière de ruralité. Les gouvernements successifs et plusieurs ministères et organismes publics ont bénéficié de la réflexion et des travaux de notre organisme, pour l'intérêt des communautés rurales et ultimement, celui de tout le Québec.

Ainsi, c'est à ce titre d'instance-conseil du gouvernement que Solidarité rurale du Québec souhaite faire part à la Commission des transports du Québec de ses préoccupations quant aux effets potentiellement préjudiciables de la suppression annoncée de services de transport par autobus dans certaines régions rurales du Québec. À terme, nous estimons que la suppression des services aura des impacts négatifs sur le développement des communautés rurales, et léser en particulier certaines catégories de personnes, notamment les personnes âgées, les personnes nécessitant des soins de santé, les personnes à faible revenu et les étudiants. S'il advenait même que seulement quelques personnes, devant la difficulté de pouvoir se déplacer facilement entre deux municipalités, abandonnent leurs études ou coupent leurs liens avec leur milieu d'origine, ce serait déjà un échec pour la société. Mais en plus, il faut bien se rappeler que ces quelques personnes, à l'échelle d'un village, n'ont pas la même importance que quelques personnes à l'échelle d'une grande ville. Attirer ou garder quelques habitants dans un village peut parfois signifier réussir à maintenir son école ouverte ou assurer la survie d'un service de proximité. En milieu rural, les externalités de chacune des décisions prises ne suivent tout simplement pas la logique mathématique de la règle de trois, il ne faut jamais l'oublier.

Et c'est sans parler des impacts négatifs prévisibles et mesurables dès maintenant sur des activités porteuses sur le plan économique, par exemple le tourisme ou le déplacement de travailleurs dans certaines régions.

Aussi, nous souhaitons que la Commission refuse les demandes d'Orléans Express et que par la suite, le gouvernement intervienne sur les plans règlementaire et financier pour préserver les services dans un souci de cohérence avec les besoins des milieux ruraux et dans une réelle perspective d'occupation et de vitalité des territoires.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler au gouvernement que son désengagement dans la prestation de services publics en milieu rural et en région (santé, éducation, services sociaux, etc.) est une atteinte directe à l'équité entre les citoyens, et une cause importante de l'augmentation des déplacements et des besoins de transport. Si l'argumentaire basé sur les principes et les valeurs ne sont pas pris en compte par l'État, nous suggérons l'argument économique qui est d'actualité, mais surtout infiniment plus frappant : selon une étude du *Conference Board du Canada*, les milieux ruraux comptent 25 % de la population du Québec, mais contribuent à son PIB pour 30 %. Participant pleinement à la prospérité de tout le Québec, ils ont ainsi un droit inaliénable de bénéficier de mesures adéquates afin de s'assurer que leur milieu de vie demeure attrayant, et pour compenser la perte de services et les externalités négatives qui en découlent. Des externalités qui découlent également de notre volonté collective d'occuper dignement les territoires et de garder nos communautés vivantes.

Nous croyons que la ruralité et la vitalité des territoires méritent d'être érigées en priorité et transcendent tous les ministères et organismes tels que prescrit la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et nous souhaitons à cet égard que l'action soit perceptible dans le quotidien de nos concitoyens.

Je vous prie de recevoir Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La présidente,



Claire Bolduc

# Réseau des CRÉ du Québec

Québec le 26 mai 2014

CTQ1 E1405 30 1103

Monsieur Daniel Bureau  
Président  
Commission des Transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy 7e étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**Objet : Observations sur les demandes de modification du transporteur interurbain  
Autocar Orléans Express inc**

Monsieur le Président,

Le Réseau des CRÉ est très préoccupé par la récente annonce faite par le transporteur interurbain Autocar Orléans Express inc. D'abord par le truchement des médias, ensuite en consultant le site web de la Commission, les membres du Réseau ont pris connaissance des demandes de modification d'horaires, de fréquences et de parcours faites par le transporteur (avis public de la CTQ du 15 mai 2014). Par contre, il se doit d'être souligné que le transporteur a fait part de ses projets de modification de permis auprès de différents leaders au niveau régional et local. L'éventuelle acceptation de ces demandes et leur application par le transporteur nous apparaît préjudiciable pour les populations et pour les entreprises des nombreuses régions ciblées.

Les diminutions et coupures de services que compte mettre en œuvre le transporteur semblent être la réponse à une détérioration accélérée de la rentabilité de Keolis Canada dans ses activités au Québec. Le modèle économique de « l'interfinancement » entre les dessertes urbaines et régionales, pour soutenir la rentabilité globale de l'entreprise, ne semble plus tenir.

Toutefois, le Réseau anticipe avec appréhension les effets négatifs de cette diminution de service par le transporteur, cela particulièrement :

- sur les personnes âgées, sur les jeunes et sur les personnes en situation de vulnérabilité économique ;
- sur l'industrie touristique ;
- sur les très petites entreprises et les PME de la région ;
- de manière globale sur l'attractivité de nos territoires.

Considérant la requête faite à la Commission des transports du Québec par le transporteur, laquelle consiste en une diminution significative de ses services dans de nombreuses régions du Québec.

Considérant le caractère essentiel des services de transport interurbain offerts par Autocar Orléans Express pour les personnes et pour les petites entreprises des régions du Québec, cela dans un contexte d'occupation dynamique du territoire ;

Considérant, plus particulièrement, les impacts anticipés d'une telle diminution de service pour les personnes ainées, pour les jeunes et pour les personnes à faible revenu ;

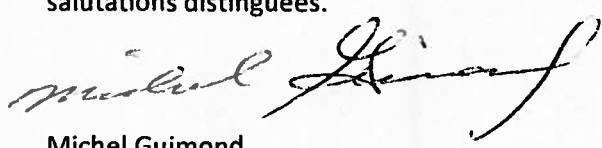
Considérant, dans le contexte actuel et dans un avenir prévisible, l'incapacité financière et opérationnelle des régions à développer, à implanter et à opérer un service interurbain par autocar.

Le Réseau demande à la Commission des Transports du Québec :

- d'analyser et de tenir compte de l'ensemble des impacts socioéconomiques pour les régions ciblées découlant d'une éventuelle application, par Autocar Orléans Express, de son programme de diminution et de fermeture partielle ou totale de ses services ;
- d'entreprendre, pour ce faire, un processus de consultation permettant aux citoyens et intervenants touchés de faire valoir leur point de vue concernant l'importance des services de transports interurbains ;
- de recommander au gouvernement du Québec d'intervenir, en vertu de l'intérêt public et de l'occupation dynamique du territoire, afin de favoriser un maintien à court, à moyen et à long termes du transport interurbain par autocar, cela en tenant compte des contextes régionaux spécifiques.

Le Réseau des Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec regroupe 19 CRÉ sur tout le territoire du Québec. Il met en relief la nécessité d'une intervention gouvernementale qui prend en compte les réalités vécues dans chacun des milieux. Il milite en faveur d'une action régionalisée et de la participation de toutes les CRÉ comme interlocutrices privilégiées du gouvernement pour les questions touchant le développement régional.

Espérant que la Commission des transports du Québec donnera une suite favorable aux recommandations du Réseau, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Michel Guimond  
Coordonnateur

MG/BB/lr

Cc : Monsieur Denis Andlauer, président et chef de la direction, Keolis Canada  
Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports



Conférence régionale des élus(e)s  
de la Chaudière-Appalaches

DL113406020907

Montmagny, le 29 mai 2014

Monsieur Daniel Bureau  
Président  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**OBJET : Modification de certains horaires et fréquences ainsi que la suppression de services offerts par Kéolis**

Monsieur

Lors de la réunion du comité exécutif de la Conférence régionale des élus(e)s de la Chaudière-Appalaches tenue en date de ce jour, le sujet en titre a fait l'objet d'une décision par les membres.

En effet, les membres ont convenu de vous demander d'entreprendre un processus de consultation permettant aux citoyens, aux entreprises et autres intervenants touchés par les services offerts de Kéolis de faire valoir leur point de vue concernant l'importance des services de transports interurbains et de trouver des solutions pour répondre aux besoins.

De plus, nous vous demandons de reporter votre décision concernant les demandes de modifications de certains horaires et fréquences ainsi que la suppression de services tant et aussi longtemps que le processus de consultation ne sera pas terminé.

Vous trouverez ci-joint l'extrait du procès-verbal reflétant cette décision.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général,

Patrick Hamelin

Pièce jointe

- c. c. M. Marc-Alexandre Brousseau, maire de Thetford Mines
- M. Hervé Blais, préfet de la MRC de Bellechasse
- M. Jean-Guy Desrosiers, préfet de la MRC de Montmagny
- M. Jean-Pierre Dubé, préfet de la MRC de Saint-Jean-Port-Joli

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU  
COMITÉ EXÉCUTIF 2014-2015 DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE  
DES ÉLU(E)S DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES TENUE LE JEUDI  
29 MAI 2014, À 8 H 30, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE.**

**6. AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS INC.: MODIFICATIONS DE CERTAINS HORAIRES ET FRÉQUENCES AINSI QUE LA SUPPRESSION DE SERVICES**

**[CT-1415-02-014]**

ATTENDU que l'entreprise Kéolis a demandé à la Commission des transports du Québec une modification de certains horaires et fréquences et la suppression de services pour une entrée en vigueur le 6 juillet 2014;

ATTENDU que ces modifications entraîneraient une perte de services pour les territoires de Thetford Mines ainsi que plusieurs municipalités des MRC de Bellechasse, de L'Islet et de Montmagny;

ATTENDU que le service offert par Kéolis est important pour les municipalités visées, autant pour le transport de colis que de personnes, notamment pour les clientèles parfois ayant moins d'options pour se transporter;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU.**

QUE la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches demande à la Commission des transports du Québec de reporter sa décision concernant les demandes de modifications de Kéolis, d'entreprendre un processus de consultation permettant aux citoyens, aux entreprises et autres intervenants touchés de faire valoir leur point de vue concernant l'importance des services de transports interurbains, de permettre aux communautés locale et régionale concernées d'explorer, avec Kéolis, des solutions alternatives pour répondre aux besoins et de développer des options d'arrimage avec le transport collectif.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Copie conforme certifiée

À Montmagny, le 29 mai 2014

  
Patrick Hamelin, directeur général



## Association des Transports Ruraux du Québec



Lévis, le 21 mai 2014

Objet : Opposition aux demandes d'Autocar Orléans Express Inc. (tel qu'il apparaît sur les documents provenant de la Commission des Transports du Québec).

Extrait du procès-verbal de l'exécutif tenu le 20 mai à 10h00 en conférence téléphonique.

Assistaient au conseil exécutif :

Madame Anne Auclair, présidente

Monsieur Michel Simard, vice-président

Monsieur Claude Ménard, trésorier

Monsieur Antoine Audet, secrétaire

Madame Thérèse Domingue, directrice

Considérant l'importance pour l'ensemble de la population du Québec d'avoir accès à des services, au travail, à des loisirs, etc...

Considérant l'importance d'un service tel qu'offert par Autocar Orléans Express Inc.;

Considérant le manque de collaboration et d'harmonisation des offres de transport collectif dans nos régions;

Considérant l'importance de revoir l'organisation du transport collectif dans nos régions et territoires ruraux;

Considérant les moyens qu'il nous faut déployer pour disposer d'un plan de transport québécois incluant le secteur privé :

Sur une proposition de M. Claude Ménard, il est résolu à l'unanimité, d'acheminer à la Commission des Transports du Québec, notre opposition aux différentes demandes déposées par Autocars Orléans Express Inc.

- Demande 229597
- Demande 229602
- Demande 229613
- Demande 229619
- Demande 230047
- Demande 230052

Sur une proposition de M. Michel Simard, il est résolu à l'unanimité, de faire la demande à la Commission des Transport du Québec, pour être entendue lors des audiences ou autres.

Anne Auclair  
Présidente

## **TABLE DES PRÉFETS DU BAS SAINT-LAURENT**

Saint-Pascal, le 29 mai 2014

Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy 7e étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

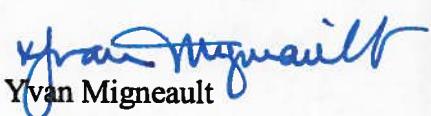
**Objet : RÉORGANISATION CHEZ ORLÉANS EXPRESS ET POSSIBILITÉ D'UN PLAN DE TRANSPORT RÉGIONAL**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous pièce jointe la copie certifiée conforme de la résolution portant le n° 8.20-05-2014 adoptée le 20 mai 2014, lors de la réunion de la Table des Préfets du Bas-Saint-Laurent, concernant l'objet cité en rubrique.

En vous remerciant à l'avance de l'attention portée à la présente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le secrétaire de la Table

  
Yvan Migneault

p. j. Résolution



425, avenue Patry, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

Téléphone : 418 492-1660      info@mrckamouraska.com  
Télécopieur : 418 492-2220      www.mrckamouraska.com

**EXTRAIT CONFORME** du procès-verbal de la réunion de la Table des Préfets du Bas-Saint-Laurent, tenue le 20 mai 2014 à 13 h 30, à la salle du conseil de la MRC des Basques de Trois-Pistoles :

**SONT PRESENTS :**

Monsieur Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska et  
Président de la Table  
Monsieur Yvan Migneault, directeur général de la MRC de Kamouraska et  
Secrétaire de la Table  
Madame Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata  
Monsieur Jacky Ouellet, directeur général de la MRC de Témiscouata  
Monsieur Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques  
Monsieur Patrice Blais, directeur général de la MRC des Basques  
Monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de la Matanie  
Madame Line Ross, directrice générale de la MRC de la Matanie  
Madame Chantale Lavoie, préfète de la MRC de La Matapédia  
Monsieur Mario Lavoie, directeur général de la MRC de La Matapédia  
Monsieur Noël Lambert, préfet de la MRC de La Mitis  
Monsieur Marcel Moreau, directeur général de la MRC de La Mitis  
Monsieur Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette  
Monsieur Jean-Maxime Dubé, directeur général de la MRC de Rimouski-Neigette  
Monsieur Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup  
Monsieur Raymond Duval, directeur général de la MRC de Rivière-du-Loup  
Monsieur Gilles Julien, directeur régional du MAMROT

**ÉTAIT AUSSI PRÉSENT :**

Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint de la MRC de la Matanie

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Soucy, président de la Table et préfet de la MRC de Kamouraska

8.20-05-2014

**RÉORGANISATION CHEZ ORLÉANS EXPRESS ET  
POSSIBILITÉ D'UN PLAN DE TRANSPORT RÉGIONAL**

- Attendu que** la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification de son offre de service;
- Attendu que** cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent;
- Attendu que** dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local ;
- Attendu qu'** en vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;
- Attendu que** les modifications annoncées au service offert par Autocars Orléans Express inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent et se traduiront pas une importante diminution de service dans notre région, laquelle est déjà

Sujet à l'approbation de la Table des Préfets du Bas Saint-Laurent lors d'une prochaine réunion

	fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique;
Attendu que	la Commission des transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc;
Attendu que	les MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent envisagent actuellement, de concert avec la CRÉ, la possibilité de se doter d'un plan de transport régional et qu'à cet effet, une rencontre exploratoire est prévue le 28 août prochain;
Attendu qu'	un tel plan de transport est susceptible de se voir intégré au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à une possible réduction de service telle qu'envisagée par Autocars Orléans Express inc.;
Attendu que	le maintien d'une desserte adéquate en matière de transport en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

**EN CONSÉQUENCE,**

*il est proposé par monsieur Francis St-Pierre,  
appuyé par monsieur Pierre Thibodeau  
et résolu unanimement*

QUE les membres de la Table des préfets s'objectent à la demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express inc. et demandent :

1. à la CRÉ d'évaluer la possibilité d'élaborer un plan de transport qui couvrira l'ensemble de la région du Bas-St-Laurent afin que les MRC puissent se doter d'un tel plan de transport applicable à l'échelle de leur territoire respectif et répondant aux besoins de leur communautés;
2. à la Commission des transports du Québec de suspendre le traitement de la récente demande de modification de l'offre de service d'Autocars Orléans Express inc. tant que la CRÉ du Bas-St-Laurent n'aura pas procédé au dépôt de son plan de transport régional;
3. que des audiences publiques soient tenues par la Commission des transports du Québec sur la demande de modification de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc. ;
4. que soit transmise pour appui copie de la présente résolution aux MRC du Bas-St-Laurent, aux députés provinciaux de la région, Messieurs Norbert Morin, Pascal Bérubé, Harold Lebel et au ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour.

Il est également résolu que la présente soit transmise à la compagnie de transports Autocars Orléans Express inc.

• **Adoptée à l'unanimité**

(Signé) *Yvon Soucy*, président de la Table

(Signé) *Yvan Migneault*, secrétaire de la Table

CERTIFIEE VRAIE COPIE CONFORME

Table des Préfets  
Du Bas-Saint-Laurent

*Yvan Migneault*  
Yvan Migneault, secr. de la Table  
Saint-Pascal, le 29 mai 2014

Sujet à l'approbation de la Table des Préfets du Bas Saint-Laurent  
lors d'une prochaine réunion



11, rue Saint-Pierre Ouest, Val-Brillant, Québec, G0J 3L0

Tél.: 418-742-3212

Téléc.: 418-742-3624

valbrillant@globetrotter.net

www.valbrillant.ca

Val-Brillant, le 23 mai 2014

**Commission des transports du Québec**  
200, chemin Sainte-Foy, 7e étage,  
Québec (Qc)  
G1R 5V5

**Objet : Modifications de certains horaires et fréquences et suppression de certains services de la compagnie Autocars Orléans Express inc**

Madame, Monsieur,

La présente vise à vous informer que la Municipalité de Val-Brillant a pris connaissance des changements proposés par le transporteur Autocars Orléans Express inc. concernant ses horaires et fréquences et suppression de certains de ses services.

La Municipalité de Val-Brillant est directement touchée par les changements proposés qui auront assurément des impacts très négatifs sur la qualité des services offerts à nos citoyens et entreprises. Par conséquent, je vous informe que les membres du conseil municipal comptent adopter une résolution lors de leur prochaine séance qui se tiendra le 2 juin prochain pour vous manifester officiellement leur opposition à ces changements.

En vous remerciant pour votre attention, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Lise Tremblay, directrice générale

*C.c. M. Pascal Bérubé, Député de Matane-Matapédia*



Mont-Joli, le 19 juin 2014

Monsieur Daniel Bureau, président  
Commission des transports du Québec  
200 chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G5V 5V5

卷之三

Monsieur,

Vous trouverez ci-jointe la résolution adoptée par le conseil d'administration de l'Association touristique régionale de la Gaspésie lors d'une réunion tenue le 28 mai dernier concernant la diminution des services du transport de passagers dans l'est du Québec par Orléans Express.

Espérant que vous accorderez une grande attention à notre requête,  
nous vous transmettons l'expression de nos sentiments distingués.

14

Irène Lebel

Tourisme Gaspésie

## p. j. Résolution

Tourisme Gaspésie  
1020, boulevard Jacques-Cartier  
Mont-Joli Québec G5H 0R1

[www.tourisme-gaspesie.com](http://www.tourisme-gaspesie.com)



[www.jaspesite.com](http://www.jaspesite.com)



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE, TENUE LE  
MERCREDI 28 MAI 2014, À AMQUI.**

**AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS**

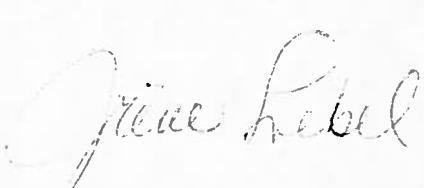
**Considérant que** le transporteur Autocars Orléans Express entend déposer, à la Commission des Transports du Québec, un plan de compressions affectant son niveau de services en Gaspésie;

**Considérant que** plusieurs villes en Gaspésie sont directement visées dans ces compressions, dont la Ville de Percé;

**Considérant que** la Ville de Percé est la principale destination touristique à l'est de Québec;

Pour toutes ces considérations, il est proposé par madame Sylvie Boudreau et unanimement résolu de demander à la Commission des Transports du Québec de refuser la requête de KEOLIS CANADA concernant les diminutions de service proposées sur l'ensemble de son réseau et plus particulièrement dans l'est du Québec.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

  
Irène Lebel, secrétaire exécutive de la corporation

**FAIT À MONT-JOLI, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX  
MILLE QUATORZE.**



Le 25 juin 2014

Commission des Transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**Objet : Résolution numéro 2014-06-287-C**

Madame,  
Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, copie d'une résolution adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup tenue le 19 juin 2014.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,



Raymond Duval, urb.

RD/mm

Pièce jointe

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le **19 juin 2014** à 20 heures, Salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC située au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, et à laquelle assistaient les conseillers de comté suivants :

Michel LAGACÉ, Louis-Marie BASTILLE, Claire BÉRUBÉ, Renald CÔTÉ, Gilles COUTURE, Ghislaine DARIS, Philippe DIONNE, Léopold FRASER, Gaétan GAMACHE, Vincent MORE, Michel NADEAU et Ursule THÉRIAULT.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Lagacé, préfet.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-06-287-C**

**19.0 Réorganisation chez Orléans Express et possibilité d'un plan de transport régional**

**ATTENDU** que la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification de son offre de services;

**ATTENDU** que cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU** que dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local;

**ATTENDU** qu'en vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;

**ATTENDU** que les modifications annoncées au service offert par Autocars Orléans Express inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent et se traduiront pas une importante diminution de service dans notre région, laquelle est déjà fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique;

**ATTENDU** que la Commission des transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc;

**ATTENDU** que les MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent envisagent actuellement, de concert avec la CRÉ, la possibilité de se doter d'un plan de transport régional et qu'à cet effet, une rencontre exploratoire est prévue le 28 août prochain;

**ATTENDU** qu'un tel plan de transport est susceptible de se voir intégré au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à une possible réduction de service telle qu'envisagée par Autocars Orléans Express inc.;

**ATTENDU** que le maintien d'une desserte adéquate en matière de transport en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille  
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris  
et résolu :

**QUE** ce conseil s'objecte à la demande de modification de l'offre de services telle que formulée par Autocars Orléans Express inc. et demande :

- 1) à la CRÉ d'évaluer la possibilité d'élaborer un plan de transport qui couvrira l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent afin que les MRC puissent se doter d'un tel plan de transport applicable à l'échelle de leur territoire respectif et répondant aux besoins de leurs communautés;
- 2) à la Commission des transports du Québec de suspendre le traitement de la récente demande de modification de l'offre de service d'Autocars Orléans Express inc. tant que la CRÉ du Bas-Saint-Laurent n'aura pas procédé au dépôt de son plan de transport régional;

- 3) que des audiences publiques soient tenues par la Commission des transports du Québec sur la demande de modification de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc.;
- 4) que copie de la présente résolution soit transmise aux MRC du Bas-Saint-Laurent, aux députés du Bas-Saint-Laurent siégeant à l'Assemblée nationale, messieurs Norbert Morin, Pascal Bérubé et Harold Lebel, ainsi qu'au ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour;
- 5) que la présente résolution soit transmise à la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc.

**as Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter. as**

(Signé) *Raymond Duval*, directeur général  
et secrétaire-trésorier

(Signé) *Michel Lagacé*, préfet

CERTIFIÉE VRAIE COPIE CONFORME

Rivière-du-Loup, le 26 juin 2014



*Raymond Duval*  
Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier

Le procès-verbal n'a pas été approuvé



NOM : Commission des Transports du Québec

ADRESSE : 200, chemin Sainte-Foy 7e étage  
Québec (Québec)

CODE POSTAL : G1R 5V5

**OBJET : Abandon du service local de transport par  
Autocars Orléans Express inc.**

Accusons réception de votre correspondance datée du :

Elle a été soumise à :

Elle sera soumise à la séance du conseil le :

Ci-inclus résolution 2014-06-226 en date du 2 juin 2014

Ci-inclus le document suivant à savoir :

**LA VILLE DE SAINT-PASCAL**

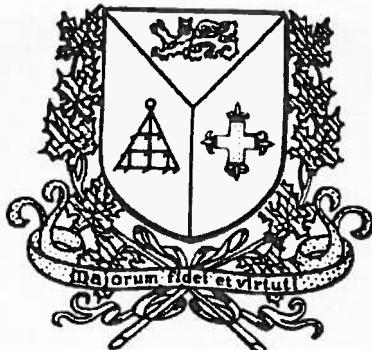
Par : Louise St-Pierre  
Me Louise St-Pierre, o.m.a.,  
greffière

CE : 6 juin 2014

**Hôtel de Ville**  
Tél. : 418 492-2312  
Téléc. : 418 492-9862

405, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0  
[www.villesaintpascal.qc.ca](http://www.villesaintpascal.qc.ca)  
[hoteldeville@villestpascal.com](mailto:hoteldeville@villestpascal.com)

**Service des loisirs**  
Tél. : 418 492-2318  
Téléc. : 418 492-5897



**Extrait du  
livre des  
délibérations**

**Copie conforme  
de  
résolution**

**Procès-verbal du 2 juin 2014**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pascal, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel-de-ville, à 405, rue Taché, le 2 juin 2014 à 20 h 30 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes ; Mesdames et Messieurs les conseillers André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, et Rémi Pelletier formant quorum sous la présidence de Rénald Bernier, maire, on procéda de la façon suivante :

**Résolution no :**

**2014-06-226**

**DEMANDE À L'ÉGARD DE L'ABANDON DU SERVICE LOCAL DE TRANSPORT PAR AUTOBUS PAR ORLÉANS EXPRESS.**

CONSIDÉRANT que la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification de son offre de service;

CONSIDÉRANT que cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent, dont la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;

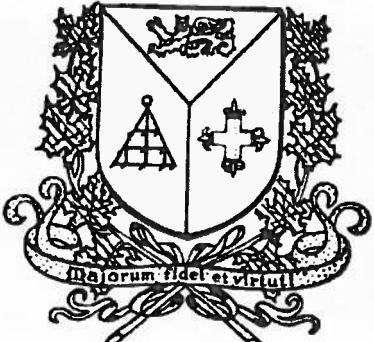
CONSIDÉRANT que les modifications annoncées au service offert par Autocars Orléans Express inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent et se traduiront pas une importante diminution de service dans notre région, laquelle est déjà fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique;

CONSIDÉRANT que la Commission des transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modification aux services d'Autocars Orléans Express inc.;

CONSIDÉRANT que les MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent envisagent actuellement, de concert avec la CRÉ, la possibilité de se doter d'un plan de transport régional et qu'à cet effet, une rencontre exploratoire est prévue le 28 août prochain;

**Extrait certifié conforme  
ce 5 juin 2014**

*Louise St-Pierre*  
Me Louise St-Pierre, o.m.a.  
greffière



**Extrait du  
livre des  
délibérations**

**Copie conforme  
de  
résolution**

**Procès-verbal du 2 juin 2014**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de  
Saint-Pascal, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel-de-ville, à 405, rue Taché, le 2 juin  
2014 à 20 h 30 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et à  
laquelle étaient présentes les personnes suivantes ; Mesdames et Messieurs les conseillers  
André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy,  
et Rémi Pelletier  
formant quorum sous la présidence de Rénald Bernier, maire  
, on procéda de la façon suivante :

**Résolution no :**

**2014-06-226**  
(suite)

CONSIDÉRANT qu'un tel plan de transport est susceptible de se voir intégrer au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à une possible réduction de service telle qu'envisagée par Autocars Orléans Express inc.;

CONSIDÉRANT que le maintien d'une desserte adéquate en matière de transport en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier**

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal s'objecte à la demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express inc. et demande :

1. à la CRÉ d'évaluer la possibilité d'élaborer un plan de transport qui couvrira l'ensemble de la région du Bas-St-Laurent afin que les MRC puissent se doter d'un tel plan de transport applicable à l'échelle de leur territoire respectif et répondant aux besoins de leur communautés;
2. à la Commission des transports du Québec de suspendre le traitement de la récente demande de modification de l'offre de service d'Autocars Orléans Express inc. tant que la CRÉ du Bas-St-Laurent n'aura pas procédé au dépôt de son plan de transport régional;
3. que des audiences publiques soient tenues par la Commission des transports du Québec sur la demande de modification de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc.;
4. que soit transmise copie de la présente résolution aux MRC du Bas-St-Laurent, aux députés provinciaux de la région, Messieurs Norbert Morin, Pascal Bérubé, Harold Lebel et au ministre responsable de la région, Monsieur Jean D'Amour ainsi qu'à la compagnie de transports Autocars Orléans Express inc.

**Signé**  
Rénald Bernier, maire

**Signé**  
Me Louise St-Pierre, greffière

**Extrait certifié conforme**  
ce 5 juin 2014

Me Louise St-Pierre, o.m.a.  
greffière



Amqui, le 2 juin 2014

Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage,  
Québec (Qc) G1R 5V5

**Objet : Modifications de certains horaires, fréquences et suppression de certains services de la compagnie Autocars Orléans Express inc.**

Madame, Monsieur,

La présente vise à vous informer que le CLD (Centre Local de Développement) de La Matapédia a pris connaissance des changements proposés par le transporteur *Autocars Orléans Express inc.* concernant ses horaires, fréquences et suppression de certains de ses services. Le CLD de La Matapédia est fortement touché par les changements proposés, qui auront assurément des impacts très négatifs sur la qualité des services offerts à nos citoyens et entreprises. Par la présente, le CLD de La Matapédia s'oppose donc aux modifications proposées par *Autocars Orléans Express inc.*

Par ailleurs, le CLD de la Matapédia estime qu'il est primordial que la Commission des transports du Québec tienne des audiences publiques sur lesdites modifications. Le CLD de La Matapédia souhaite ainsi y partager sa position à l'égard des coupures de services proposées.

En vous remerciant pour votre attention et suivi, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le conseil d'administration  
Du CLD de La Matapédia

Sébastien Jean  
Directeur général

*avec vous, grâce à vous*

---

123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage, bureau 402 • Amqui (Québec) G5J 3P9  
Téléphone : 418 629-4212 • Télécopieur : 418 629-5530  
accueil@cldlamatapedia.com • www.cldlamatapedia.com

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2014 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier et Johanne Dubé, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Éric Lavoie, Jacques Lavoie et Benoit Fraser.

---

**137.06.14**

**RÉORGANISATION ORLÉANS EXPRESS**

**ATTENDU QUE** la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification de son offre de service;

**ATTENDU QUE** cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local ;

**ATTENDU QU'**en vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;

**ATTENDU QUE** les modifications annoncées au service offert par Autocars Orléans Express inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent et se traduiront pas une importante diminution de service dans notre région, laquelle est déjà fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique;

**ATTENDU QUE** la Commission des transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc;

**ATTENDU QUE** les MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent envisagent actuellement, de concert avec la CRÉ, la possibilité de se doter d'un plan de transport régional et qu'à cet effet, une rencontre exploratoire est prévue le 28 août prochain;

**ATTENDU QU'**un tel plan de transport est susceptible de se voir intégré au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à une possible réduction de service telle qu'envisagée par Autocars Orléans Express inc.;

**ATTENDU QUE** le maintien d'une desserte adéquate en matière de transport en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

---

**POUR TOUTES CES RAISONS** il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

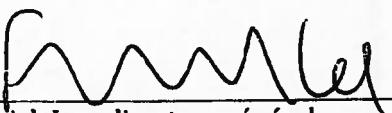
**QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme s'opposent à la demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express inc. et demandent :

1. à la CRÉ d'évaluer la possibilité d'élaborer un plan de transport qui couvrira l'ensemble de la région du Bas-St-Laurent afin que les MRC puissent se doter d'un tel plan de transport applicable à l'échelle de leur territoire respectif et répondant aux besoins de leurs communautés;
2. à la Commission des transports du Québec de suspendre le traitement de la récente demande de modification de l'offre de service d'Autocars Orléans Express inc. tant que la CRÉ du Bas-St-Laurent n'aura pas procédé au dépôt de son plan de transport régional;
3. que des audiences publiques soient tenues par la Commission des transports du Québec sur la demande de modification de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc. ;
4. que soit transmise pour appui copie de la présente résolution aux MRC du Bas-St-Laurent, aux députés provinciaux de la région, Messieurs Norbert Morin, Pascal Bérubé, Harold Lebel et au ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour.

Il est également résolu que la présente soit transmise à la compagnie de transports Autocars Orléans Express inc.

Nathalie Lévesque  
Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE 11<sup>e</sup> jour de juin 2014

  
Frédéric Lee, directeur général



## Municipalité de Saint-Germain

BUREAU DU SECRÉTAIRE - TRÉSORIER

SAINT-GERMAIN (QUÉBEC) G0L 3G0

Saint-Germain, le 16 juin 2014

Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V5

OBJET : Réorganisation chez Orléans express et possibilité d'un Plan de transport régional

---

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons copie certifiée conforme d'une résolution, portant le numéro 2014-06-175 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin dernier.

Nous vous demandons votre collaboration dans ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sentiments distingués.

*Hélène B. Bernier*  
Hélène B. Bernier  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

---



## Municipalité de Saint-Germain

BUREAU DU SECRÉTAIRE - TRÉSORIER

SAINT-GERMAIN (QUÉBEC) G0L 3G0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Germain, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le 2 juin 2014 à 20 heures à laquelle séance sont présents :

Le maire : Monsieur Daniel Laplante  
Les conseillers et conseillères : Monsieur Denis Chapleau  
Monsieur Roger Moreau  
Monsieur Christian Bégin  
Madame Francine Rodrigue  
Monsieur Marco Dionne

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Hélène B. Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière est la secrétaire de la séance.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-06-175

#### Réorganisation chez Orléans express et possibilité d'un Plan de transport régional

**Attendu que** la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification de son offre de service;

**Attendu que** cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent;

**Attendu que** dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local ;

**Attendu qu'** en vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;

**Attendu que** les modifications annoncées au service offert par Autocars Orléans Express inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent et se traduiront pas une importante diminution de service dans notre région, laquelle est déjà fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique;

**Attendu que** la Commission des transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc;

- Attendu que** les MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent envisagent actuellement, de concert avec la CRÉ, la possibilité de se doter d'un plan de transport régional et qu'à cet effet, une rencontre exploratoire est prévue le 28 août prochain;
- Attendu qu'** un tel plan de transport est susceptible de se voir intégré au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à une possible réduction de service telle qu'envisagée par Autocars Orléans Express inc.;
- Attendu que** le maintien d'une desserte adéquate en matière de transport en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

**EN CONSÉQUENCE,**

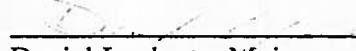
*Il est proposé par monsieur Christian Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers :*

QUE les membres du Conseil municipal de Saint-Germain s'objectent à la demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express inc. et demandent :

1. à la CRÉ d'évaluer la possibilité d'élaborer un plan de transport qui couvrira l'ensemble de la région du Bas-St-Laurent afin que les MRC puissent se doter d'un tel plan de transport applicable à l'échelle de leur territoire respectif et répondant aux besoins de leur communautés;
2. à la Commission des transports du Québec de suspendre le traitement de la récente demande de modification de l'offre de service d'Autocars Orléans Express inc. tant que la CRÉ du Bas-St-Laurent n'aura pas procédé au dépôt de son plan de transport régional;
3. que des audiences publiques soient tenues par la Commission des transports du Québec sur la demande de modification de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc. ;
4. que soit transmise la présente résolution aux députés provinciaux de la région, Messieurs Norbert Morin, Pascal Bérubé, Harold Lebel et au ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour.

Il est également résolu que la présente soit transmise à la compagnie de transports Autocars Orléans Express inc.

Signé ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juin 2014

  
Maire  
Daniel Laplante, Maire

Vraie copie certifiée conforme  
Ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juin 2014

Hélène B. Bernier  
Hélène B. Bernier, dir. gén. & sec. trés.



## Philip Toone

Député de | MP for

Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine

info@toone.ca

www.philiptoone.ca

Philip Toone

sans frais : 1 866 368-1855

### Bureaux du député MP's offices

#### Ottawa

1230, La Promenade

Ottawa (Ontario)

K1A 0A6

T. : 613 992-6188

F. : 613 992-6194

#### Gaspé

3-1, Côte Carter

Gaspé (Québec)

G4X 1T5

T. : 418 368-1855

#### Carleton-sur-Mer.

642-B, boulevard Perron

Carleton-sur-Mer (Québec)

G0C 1J0

T. : 418 364-1401

#### Îles-de-la-Madeleine

735, chemin Principal, #208

Cap-aux-Meules

Îles-de-la-Madeleine (Québec)

G4T 1G8

T. : 418 986-5552

Carleton-sur-Mer, le 22 mai 2014

### Objet : Avis publics concernant des modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc.

Madame,

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que j'ai fait parvenir à titre de député fédéral de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine afin de leur faire part des nombreux commentaires que mes bureaux de circonscription ont reçus concernant les importantes modifications proposées au service d'Orléans Express en Gaspésie ainsi que le reçu prouvant que le tout leur a été envoyé par courriel recommandé.

Merci à l'avance à l'attention que vous porterez à ce dossier et veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Philip Toone

Député fédéral de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



CHAMBRE DES COMPTES  
House of Commons  
CANADA

Cette affirmation est également vraie pour les étudiants qui ont malheureusement dû quitter la région pour aller étudier ailleurs. La très grande majorité compte sur les services en place actuellement pour revenir aussi souvent que possible dans leur région natale.

Comme plusieurs organisations de la région, j'encourage personnellement mon personnel de bureau à prendre l'autobus aussi souvent que possible, mais devant les changements proposés, il ne sera plus possible pour mes adjointes de se déplacer de la Baie-des-Chaleurs à Gaspé.

Devant la situation, je vous demande donc de revoir les modifications que vous proposez à vos services en Gaspésie afin de permettre à ses résidants de garder leur mobilité, mais également aux nombreux touristes la visitant, de continuer de le faire.

Merci à l'avance à l'attention que vous porterez à ce dossier et veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Philip Toone  
Député fédéral de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

c. c. Commission des Transports du Québec



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DES-LACS

17, rue de l'Église  
Saint-Alexandre-des-Lacs, Qc G0J 2C0  
Tél. : (418) 778-3532, Fax : (418) 778-1315  
Email : [stalexandre@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:stalexandre@mrcmatapedia.qc.ca)

---

St-Alexandre-des-Lacs, le 16 juin 2014

Commission des transports du Québec  
200, chemin Ste-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec, Qc G1R 5V5

Objet : modification de certains horaires, des fréquences ainsi que la suppression de certains services de la compagnie *Autocars Orléans Express Inc.*

Madame, Monsieur

La présente vise à vous informer que la Municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs a pris connaissance des changements proposés par le transporteur Autocars Orléans Express Inc. concernant ses horaires des fréquences ainsi que la suppression de certains de ses services. La municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs est touché par les changements proposés, qui auront assurément des impacts très négatifs sur la qualité des services offerts à nos citoyens et entreprises. Par la présente, la municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs s'oppose aux modifications proposées par Autocars Orléans Express Inc.;

Par ailleurs, la municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs estime qu'il est primordial que la Commission des transports du Québec tienne des audiences publiques sur lesdites modifications.

En vous remerciant pour votre attention et suivi, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Nelson Pilote

Nelson Pilote, maire

c.c. CLD de La Matapédia  
MRC de la Matapédia  
Municipalité du territoire de la MRC de La Matapédia



# Municipalité de Saint-Denis- De La Bouteillerie

Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 5 juin 2014

Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V5

Objet : Réorganisation chez Orléans Express

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la résolution 104-2014 adoptée par les membres du conseil de Saint-Denis-De La Bouteillerie lors de la séance du 2 juin 2014 en appui à la résolution adoptée par les préfets du Bas-Saint-Laurent concernant la réorganisation chez Orléans Express et possibilité d'un plan de transport régional.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne Desjardins".

Anne Desjardins  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

p.j.

5, Route 287, Saint-Denis (Québec) G0L 2R0  
Tél.: 418 498-2968 → Fax: 418 498-2948  
[adesjardins@munstdenis.com](mailto:adesjardins@munstdenis.com)  
[www.munstdenis.com](http://www.munstdenis.com)





MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-DENIS-DE-LA-BOUTEILLERIE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, tenue à l'endroit habituel, lundi le 2 juin 2014, de 20h00 à 21h10.

**SONT PRÉSENTS :**

Le maire, M. Jean Dallaire et les conseillers MM. Dany Chénard, Christian Lévesque, Denis Moreau et Réal Lévesque, la conseillère Mmes Annick Mercier, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

**104-2014**

**Jean Dallaire** a reçu de la table des préfets du Bas-Saint-Laurent, un extrait de résolution pour une demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express inc.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité appuie la résolution adoptée par les préfets du Bas-Saint-Laurent.

**RÉORGANISATION CHEZ ORLÉANS EXPRESS ET POSSIBILITÉ D'UN PLAN DE TRANSPORT RÉGIONAL**

- |                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Attendu que</b> | la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification de son offre de service;   |
| <b>Attendu que</b> | cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent;  |
| <b>Attendu que</b> | dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local ;  |
| <b>Attendu qu'</b> | en vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;  |
| <b>Attendu que</b> | les modifications annoncées au service offert par Autocars Orléans Express inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent et se traduiront pas une importante diminution de service dans notre région, laquelle est déjà fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique; |
| <b>Attendu que</b> | la Commission des transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc;   |
| <b>Attendu que</b> | les MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent envisagent actuellement, de concert avec, la CRÉ, la possibilité de se doter d'un plan de transport régional et qu'à cet effet, une rencontre exploratoire est prévue le 28 août prochain;  |
| <b>Attendu qu'</b> | un tel plan de transport est susceptible de se voir intégré au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à une possible réduction de service telle qu'envisagée par Autocars Orléans Express inc;  |

**Attendu que**

le maintien d'une desserte adéquate en matière de transport en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

**EN CONSÉQUENCE,**

*Il est résout à l'unanimité des membres présents,*

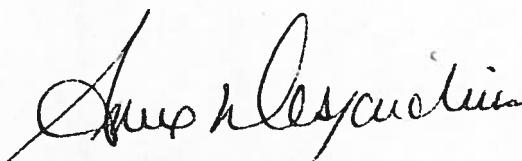
QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'objectent à la demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express inc. et demandent :

1. à la CRÉ d'évaluer la possibilité d'élaborer un plan de transport qui couvrira l'ensemble de la région du Bas-St-Laurent afin que les MRC puissent se doter d'un tel plan de transport applicable à l'échelle de leur territoire respectif et répondant aux besoins de leur communautés;
2. à la Commission des transports du Québec de suspendre le traitement de la récente demande de modification de l'offre de service d'Autocars Orléans Express inc. tant que, la CRÉ du Bas-St-Laurent n'aura pas procédé au dépôt de son plan de transport régional;
3. que des audiences publiques soient tenues par la Commission des transports du Québec sur la demande de modification de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc.;
4. que soit transmise pour appui, copie de la présente résolution aux MRC du Bas-St-Laurent, aux députés provinciaux de la région, Messieurs Norbert Morin, Pascal Bérubé, Harold Lebel et au ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour.

Il est également résolu que la présente soit transmise à la compagnie de transports Autocars Orléans Express inc.

***Adopté à l'unanimité des membres présents ce 2<sup>ème</sup> jour de juin 2014.***

  
(signé) : Jean Dallaire,  
Maire

  
(signé) : Anne Desjardins,  
Directrice générale et  
Secrétaire -trésorière

Copie certifiée conforme,  
Donnée à Saint-Denis, ce 4<sup>e</sup> jour de juin 2014.

SAINT-CLÉMENT

SAINT-JEAN-DE-DIEU

SAINTE-RITA

SAINT-GUY

SAINT-MÉDARD

SAINTE-FRANÇOISE

SAINT-ÉLOI

TROIS-PISTOLES

NOTRE-DAME-  
DES-NEIGES

SAINT-MATHIEU-  
DE-RIOUX

SAINT-SIMON

1NO

Trois-Pistoles, le 2 juin 2014

Monsieur Gérald Beaudry, directeur général  
Conférence régionale des ÉluEs – Bas-Saint-Laurent  
186, rue Lavoie  
Rimouski (Québec) G5L 5Z1

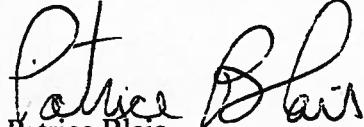
**Objet : Orléans Express : coupure de services**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie d'une résolution qui a été adoptée lors du Comité administratif de la MRC des Basques le 28 mai 2014 concernant le sujet ci-dessus mentionné.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général de la MRC des Basques,

  
Patrice Blais

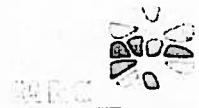
p. j. 1

c. c. **Commission des transports du Québec**

MRC du Bas-Saint-Laurent  
Monsieur Norbert Morin, député  
Monsieur Pascal Bérubé, député  
Monsieur Harold Lebel, député  
Monsieur Jean D'Amour, ministre responsable de la région

L'écosociété lesBasques

400-2, rue Jean-Rioux  
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0  
Tél. : 418 851-3206 - Téléc. : 418 851-3171  
mrc@mrcdesbasques.com - www.mrcdesbasques.com



# lesBasques

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 28 MAI 2014 À 17 H**

## **1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 28 mai 2014 à 17 h aux salles Sénescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon
M. Jean-Yves Belzile	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita et préfet suppléant

**Était absent :**  
**M. Jean-Pierre Rioux** maire de Trois-Pistoles

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général, M. Patrice Blais est aussi présent.

**Étaient aussi présents :**  
M. Éric Blanchard maire de Saint-Clément  
M. Yvon Ouellet maire de Saint-Mathieu-de-Rioux  
M. Alain Bélanger maire de Saint-Jean-de-Dieu

**LA RÉSOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE**

2014-05-28-6.3

### **6.3 Orléans Express : coupure de services**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification de son offre de service;

**CONSIDÉRANT** QUE cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local;

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications annoncées au service offert par Autocars Orléans Express inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent et se traduiront par une importante diminution de service dans notre région, laquelle est déjà fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent envisagent actuellement, de concert avec la CRÉ, la possibilité de se doter d'un plan de transport régional et qu'à cet effet, une rencontre exploratoire est prévue le 28 août prochain;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel plan de transport est susceptible de se voir intégré au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à une possible réduction de service tel qu'envisagé par Autocars Orléans Express inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien d'une desserte adéquate en matière de transport en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques s'opposent à la demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express inc. et demandent :

1. à la CRÉ d'évaluer la possibilité d'élaborer un plan de transport qui couvrira l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent afin que les MRC puissent se doter d'un tel plan de transport applicable à l'échelle de leur territoire respectif et répondant aux besoins de leur communauté;
2. à la Commission des transports du Québec de suspendre le traitement de la récente demande de modification de l'offre de service d'Autocars Orléans Express inc. tant que la CRÉ du Bas-Saint-Laurent n'aura pas procédé au dépôt de son plan de transport régional;
3. que des audiences publiques soient tenues par la Commission des transports du Québec sur la demande de modification de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc.;
4. que soit transmise pour appui copie de la présente résolution aux MRC du Bas-Saint-Laurent, aux députés provinciaux de la région, Messieurs Norbert Morin, Pascal Bérubé, Harold Lebel et au ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour;

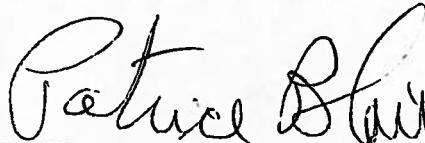
Il est également résolu que la présente soit transmise à la compagnie de transports Autocars Orléans Express inc.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Trois-Pistoles,  
Le 2 juin 2014

PB



Patrice Blais, directeur général / Secrétaire-trésorier  
MRC des Basques

N/B : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.



Direction de l'intervention collective régionale de l'Est

Le 6 juin 2014

Monsieur Guy Mailhot,  
Directeur  
Direction du développement stratégique et des communications  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

Objet : Impacts pour les déplacements des personnes handicapées des modifications de services envisagées par Autocar Orléans Express Inc.

Monsieur le Directeur,

L'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office) a pris connaissance des modifications de services envisagées par Autocars Orléans Express inc., tel que présenté par avis public déposé sur le site web de la Commission des transports du Québec (CTQ) en date du 15 mai 2014. L'Office tient à vous exprimer par la présente correspondance ses préoccupations concernant les impacts potentiels de ces modifications sur les déplacements des personnes handicapées dans certaines régions visées.

Comme vous le savez, l'Office a pour mission de veiller au respect des principes et des règles énoncés dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (la Loi). L'objet de cette Loi vise à favoriser l'intégration des personnes handicapées au même titre que tous les citoyens, en prévoyant diverses mesures ainsi que le développement et l'organisation de ressources et de services à leur égard. À ce titre, l'implication des organismes publics et privés est essentielle afin de permettre les déplacements en toute égalité et en toute sécurité des personnes handicapées, tout en favorisant leur maintien ou leur retour dans leur communauté. En concordance avec cette Loi, la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* identifie comme l'un des

M. Guy Mailhot

- 2 -

Le 6 juin 2014

résultats attendus par la société québécoise d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés.

Or, les modifications de services envisagées, particulièrement dans les régions de la Gaspésie, du Bas-St-Laurent et de la Mauricie, nous semblent en contradiction avec cet objectif gouvernemental. Les personnes handicapées sont souvent captives des services de transport offerts dans leur communauté, ne pouvant, à cause de leurs incapacités ou leur état de santé, se prévaloir d'un permis de conduire et d'un véhicule personnel. En conséquence, elles dépendent des services formels de transport offerts, entre autres pour avoir accès à des services spécialisés de santé, qui ne sont pas toujours disponibles ni dans leur localité, ni dans leur région. Les services de transport collectif n'étant pas offerts à tous coups sur une base régulière, dans leur communauté ou pour des dessertes hors territoire, il appert essentiel de maintenir un minimum de trajets en milieu rural, tel que l'offre présentement Autocar Orléans Express.

Les modifications proposées par le transporteur ont ainsi de fortes chances de contraindre les personnes handicapées à réduire leurs déplacements, même ceux jugés essentiels, ou à devoir se plier à des contraintes logistiques qui deviendraient rapidement insurmontables. Cette affirmation s'avère d'autant d'actualités plus pour les personnes handicapées demeurant dans de petites localités ou encore dans des municipalités situées en dehors des principaux axes routiers.

Sensible à la viabilité et à la rentabilité financière de l'entreprise, l'Office encourage Autocar Orléans Express, en collaboration avec le milieu municipal, les partenaires du milieu, notamment les personnes handicapées et leurs représentants, ainsi que les transporteurs locaux, à se concerter. Cette concertation et cette collaboration pourraient permettre d'identifier des pistes de solutions afin que soit préservées les possibilités de déplacements des personnes handicapées dans les localités et les régions visées par les modifications déposées. L'Office rejoint ainsi les principes de la CTQ, tel que retenu à son plan d'action 2014-2015 à l'égard des personnes handicapées, qui sont de tendre vers des moyens entraînant un traitement identique sans occasionner de contraintes excessives et de favoriser l'utilisation similaire des possibilités offertes par un environnement pour tous les usagers. Ces principes sont également en concordance avec le droit à l'égalité en transport.

M. Guy Mailhot

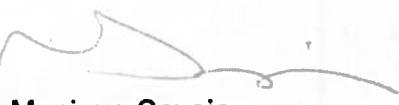
- 3 -

Le 6 juin 2014

Compte tenu des enjeux des modifications projetées pour les personnes handicapées, l'Office aimerait être tenu informé de la tenue des audiences publiques prévues à l'automne prochain. L'Office tient à vous souligner, dans cette optique, son soutien et sa collaboration pour tout dossier concernant les déplacements des personnes handicapées en lien avec la mission et les mandats de votre organisation. À cet égard, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Cathy Bendwell, conseillère à la Direction de l'intervention nationale au 1 866-680-1930,

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La directrice,



Monique Savoie

MS/KB/lt

c. c. M. Denis Andlauer, président et chef de la direction, Keolis Canada

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE TÉMISCOUATA

## Résolution RS-100-14

**EXTRAIT CONFORME** du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, tenue le 9 juin 2014, à 19h30, à la salle du chef-lieu à Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Notre-Dame-du-Lac.

### RÉORGANISATION CHEZ ORLÉANS EXPRESS ET POSSIBILITÉ D'UN PLAN DE TRANSPORT RÉGIONAL

ATTENDU QUE la compagnie de transport Autocars Orléans Express Inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification de son offre de service;

ATTENDU QUE cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local ;

ATTENDU QU'en vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;

ATTENDU QUE les modifications annoncées au service offert par Autocars Orléans Express Inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent et se traduiront pas une importante diminution de service dans notre région, laquelle est déjà fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique;

ATTENDU QUE la Commission des transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc;

ATTENDU QUE les MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent envisagent actuellement, de concert avec la CRÉ, la possibilité de se doter d'un plan de transport régional et qu'à cet effet, une rencontre exploratoire est prévue le 28 août prochain;

ATTENDU QU'un tel plan de transport est susceptible de se voir intégré au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à une possible réduction de service telle qu'envisagée par Autocars Orléans Express Inc.;

ATTENDU QUE le maintien d'une desserte adéquate en matière de transport en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Normand Morin,  
appuyé par monsieur Carmen Massé  
et résolu unanimement

QUE les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata s'objectent à la demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express Inc. et demandent :

Sujet à l'approbation du Conseil de la MRC de Témiscouata  
lors d'une prochaine réunion

## Résolution RS-100-14

1. à la CRÉ d'évaluer la possibilité d'élaborer un plan de transport qui couvrira l'ensemble de la région du Bas-St-Laurent afin que les MRC puissent se doter d'un tel plan de transport applicable à l'échelle de leur territoire respectif et répondant aux besoins de leur communautés;
2. à la Commission des transports du Québec de suspendre le traitement de la récente demande de modification de l'offre de service d'Autocars Orléans Express inc. tant que la CRÉ du Bas-St-Laurent n'aura pas procédé au dépôt de son plan de transport régional;
3. que des audiences publiques soient tenues par la Commission des transports du Québec sur la demande de modification de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc. ;
4. que soit transmise une copie de la présente résolution aux MRC du Bas-St-Laurent, aux députés provinciaux de la région, Messieurs Norbert Morin, Pascal Bérubé, Harold Lebel et au ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour.

Il est également résolu que la présente soit transmise à la compagnie de transports Autocars Orléans Express inc.

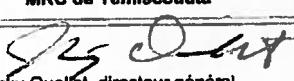
ADOPTÉE.

(Signé) Guylaine Sirois, préfet

(Signé) Jacky Ouellet, directeur général

CERTIFIÉE VRAIE COPIE CONFORME

MRC de Témiscouata

  
Jacky Ouellet, directeur général  
Témiscouata-sur-le-Lac, le 26 juin  
2014

Sujet à l'approbation du Conseil de la MRC de Témiscouata  
lors d'une prochaine réunion

Page 2 sur 2



Saint-Pascal, le 15 juillet 2014

Autocars Orléans Express inc.  
740, rue Notre-Dame Ouest, Bureau 1000  
Montréal, (Québec) H3C 3X6

**Objet : Dépôt d'une résolution pour appui adoptée par la Table des préfets du Bas-St-Laurent concernant la modification envisagée par Autocars Orléans Express inc dans son offre de service**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous pièce jointe la copie certifiée conforme de la résolution portant le numéro 260-CM2014 adoptée le 11 juin 2014 lors de la séance ordinaire du conseil de notre organisme concernant l'objet cité en rubrique.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, Monsieur,  
l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Yvan Migneault

YM/dr

p. j. (1)

c.c. : Table des préfets du Bas-Saint-Laurent  
Commission des transports du Québec

**EXTRAIT CONFORME** du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 11 juin 2014, à 19 h 30 au lieu ordinaire de séance, et à laquelle :

**SONT PRESENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS :**

Monsieur Jean Dallaire, préfet suppléant et maire de Saint-Denis-De La Bouteillerie  
Madame Anita O.-Castonguay, maire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska  
Monsieur Raymond Chouinard, maire de Saint-Gabriel-Lalemant  
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André  
Madame Louise Hémond, maire de Sainte-Hélène  
Monsieur André Hudon, maire de Saint-Onésime-d'Ixworth  
Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière  
Monsieur Roger Moreau, maire suppléant de Saint-Germain  
Monsieur Roger Lavoie, maire de Saint-Bruno-de-Kamouraska  
Monsieur Denis Lévesque, maire de Mont-Carmel  
Monsieur Gilles Lévesque, maire de Saint-Philippe-de-Néri  
Madame Nathalie Lévesque, maire de Saint-Pacôme  
Monsieur Rosaire Ouellet, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière  
Monsieur Richard Préfontaine, maire de Kamouraska  
Monsieur Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

**SONT ABSENTS ET AYANT MOTIVÉ LEUR ABSENCE :**

Monsieur Rénald Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal  
Monsieur Tony Charest, maire de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents M. Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Line St-Pierre, adjointe à la direction générale, madame Maryse Hénault-Tessier, directrice de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire et madame Doris Rivard, à titre de secrétaire de la séance du conseil.

**260-CM2014      DÉPÔT D'UNE RÉSOLUTION POUR APPUI  
ADOPTÉE PAR LA TABLE DES PRÉFETS DU BAS-ST-LAURENT CONCERNANT LA MODIFICATION  
ENVISAGÉE PAR AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS  
INC DANS SON OFFRE DE SERVICE (*Document déposé identifié PT-18 CM2014-06-11*)**

- Attendu que** la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification de son offre de service;
- Attendu que** cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent;
- Attendu que** dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local;

Attendu qu'	en vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;
Attendu que	les modifications annoncées au service offert par Autocars Orléans Express inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent et se traduiront pas une importante diminution de service dans notre région, laquelle est déjà fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique;
Attendu que	la Commission des transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc;
Attendu que	les MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent envisagent actuellement, de concert avec la CRÉ, la possibilité de se doter d'un plan de transport régional et qu'à cet effet, une rencontre exploratoire est prévue le 28 août prochain;
Attendu qu'	un tel plan de transport est susceptible de se voir intégré au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à une possible réduction de service telle qu'envisagée par Autocars Orléans Express inc.;
Attendu que	le maintien d'une desserte adéquate en matière de transport en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

**EN CONSÉQUENCE,**

*il est proposé par monsieur Raymond Chouinard,  
appuyé par monsieur Gervais Darisse  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE les membres du conseil de la MRC de Kamouraska s'objectent à la demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express inc. et demandent :

1. à la CRÉ d'évaluer la possibilité d'élaborer un plan de transport qui couvrira l'ensemble de la région du Bas-St-Laurent afin que les MRC puissent se doter d'un tel plan de transport applicable à l'échelle de leur territoire respectif et répondant aux besoins de leur communautés;
2. à la Commission des transports du Québec de suspendre le traitement de la récente demande de modification de l'offre de service d'Autocars Orléans Express inc. tant que la CRÉ du Bas-St-Laurent n'aura pas procédé au dépôt de son plan de transport régional;

**Résolution 260-CM2014**

3. que des audiences publiques soient tenues par la Commission des transports du Québec sur la demande de modification de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc.;
4. que soit transmise pour appui copie de la présente résolution aux MRC du Bas-St-Laurent, aux députés provinciaux de la région, Messieurs Norbert Morin, Pascal Bérubé, Harold Lebel et au ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour.

Il est également résolu que la présente soit transmise à la compagnie de transports Autocars Orléans Express inc.

**Q Adoptée à l'unanimité &**

(Signé) *Yvon Soucy*, préfet

(Signé) *Yvan Migneault*, dir. gén. et secr.-très.

CERTIFIEE VRAIE COPIE CONFORME



*Yvan Migneault*  
Yvan Migneault, dir. gén. et secr.-très.  
Saint-Pascal, le 15 juillet 2014

**CONFÉRENCE DES PRÉFETS DES MRC DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
**34 A, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0**  
**Téléphone : (418-598-3076)**

---

Saint-Jean-Port-Joli  
Le 21 juillet 2014

Monsieur Daniel Bureau, Président  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V5

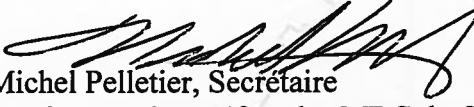
**Objet : Transport en commun en région**

Monsieur le président,

Lors de la réunion de la Conférence des Préfets des MRC de Chaudière-Appalaches tenue le 4 juin dernier, nous avons pris position concernant le transport en commun en région.

À ce sujet, vous trouverez ci-joint la résolution 2014-06-07 qui demande à la Commission des transports du Québec de tenir des audiences publiques par rapport au projet de Keolis Canada d'abandonner de nombreux parcours dans la région Chaudière-Appalaches et de refuser cette demande d'abandon de parcours.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'accepter l'expression de nos salutations distinguées.

  
Michel Pelletier, Secrétaire  
Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES ADMINISTRATEURS DE LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DES MRC DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES, TENUE LE 4 JUIN 2014, À 9H00, À L'HÔTEL DE VILLE DE LÉVIS À SAINT-ROMUALD**

**LES MRC ÉTANT REPRÉSENTÉES DE LA FAÇON SUIVANTE :**

Messieurs, Hervé Blais, Pierre Bégin, Hector Provençal, Jean-Rock Veilleux, Jean-Pierre Dubé, Paul Vachon, Gilles Lehouillier, Richard Lehoux et Maurice Séguéla

Sous la présidence de Monsieur Hervé Blais, préfet de la MRC de Bellechasse. Monsieur Michel Pelletier, agit à titre secrétaire de la Conférence.

**TRANSPORT EN COMMUN EN RÉGION (Keolis-Orléans Express)**

**Résolution 2014-06-07**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Keolis Canada est propriétaire des services de transport interurbains Orléans Express ;

**CONSIDÉRANT QUE** la baisse d'achalandage constatée durant les dernières années pour l'utilisation des services de transport interurbains d'Orléans Express, et donc la baisse des revenus pour l'entreprise Keolis Canada ;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport interurbain par autocar est non subventionné et soumis à une réglementation économique et relève de la Commission des transports du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** Keolis Canada analyse différentes possibilités afin de rentabiliser les services de transport interurbains d'Orléans Express soit en diminuant la fréquence des départs, la modification des différents trajets et les possibilités de convenir des ententes avec les transports collectifs que l'on retrouve dans les territoires de MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** différents parcours dans la région administrative Chaudière-Appalaches risquent d'être abandonnés sur la Côte-du-Sud, la Beauce et les Appalaches ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abandon de ces parcours risquent d'avoir un impact important pour le développement de ces territoires et les services de transport pour les personnes qui y résident ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Dubé, appuyé par monsieur Paul Vachon et résolu à l'unanimité de demander à la Commission des transports du Québec de tenir des audiences publiques par rapport au projet de Keolis Canada d'abandonner de nombreux parcours dans la région administrative Chaudière-Appalaches et de refuser la demande d'abandon de ces parcours.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Saint-Jean-Port-Joli, ce 21 juillet 2014



Michel Pelletier, secrétaire de la Conférence

**État de la situation  
du transport interurbain régional  
*Août 2014***

**FÉDÉRATION  
DES TRANSPORTEURS  
PAR AUTOBUS**



*SCOLAIRE • NOLISÉ • SPÉCIALISÉ • URBAIN • INTERURBAIN*

## **Préambule**

La Fédération des transporteurs par autobus a pour mission de réunir les entreprises privées de transport collectif de personnes en vue de favoriser la mobilité efficace et sécuritaire des personnes et ainsi, contribuer à l'image et à la valorisation du transport collectif. La Fédération représente aujourd'hui plus de 700 entreprises privées, exploitant près de 9 000 véhicules de type autocar, autobus et minibus. Leurs activités sont exécutées en vertu de permis de la Commission des transports du Québec (CTQ) ou en vertu de contrats liant les transporteurs aux commissions scolaires, aux conseils intermunicipaux (CIT) de transport, aux municipalités et aux organismes de transport adapté, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Le transport interurbain représente quant à lui une part importante des activités de nos membres. Les services donnés par ces entreprises privées permettent de relier 538 municipalités réparties dans 75 des 86 municipalités régionales de comté (MRC) où est établie plus de 80 % de la population du Québec.

Par leur grande implication dans le système de transport collectif québécois, les entreprises que nous représentons partagent les préoccupations en regard au développement économique, à l'occupation du territoire, à l'environnement et à la diminution des gaz à effet de serre.

Après 13 ans de baisse continue de la fréquentation, les entreprises privées de transporteurs de personnes se voient aujourd'hui dans l'obligation de modifier leurs horaires voire même d'abandonner des services qui sont pourtant essentiels pour les régions du Québec.

## **Mise en contexte**

Il est nécessaire de rappeler que les services de transport interurbain par autocar sont soumis à une réglementation par laquelle l'État détermine les paramètres obligatoires régis par la Commission des transports du Québec (CTQ). Un régulateur économique exige que des entreprises privées, titulaires de permis, offrent les services interurbains selon des itinéraires et des horaires réguliers. Les tarifs établis par la CTQ doivent permettre de couvrir la totalité des coûts de production du service tout en étant adéquats dans une perspective de concurrence modale forte. Cet équilibre tarifaire a été brisé par la nécessité d'autoriser des tarifs non compétitifs.

Parallèlement à ce système réglementaire, le gouvernement, en vertu de sa Politique québécoise du transport collectif, soutient la mise en place d'une offre de transport toujours plus riche, variée, flexible et hautement subventionnée. Le développement fulgurant, au cours des dernières années, de multiples offres de service en transport collectif et du covoiturage organisé ont fragilisé tout ce réseau de transport névralgique pour l'ensemble des régions québécoises. En l'absence d'une vision

nationale de la mobilité, les contribuables des régions moins densément peuplées se voient offrir un système de transport collectif complexe, de par la multiplication des services non complémentaires entre eux, et qui répondent en partie seulement, à leurs besoins de mobilité.

Depuis les treize dernières années, la fréquentation des services de transport interurbain subit une décroissance ininterrompue. L'étude ci-jointe documente l'achalandage sur le réseau de transport interurbain. Il est important de mentionner que le territoire québécois est desservi de deux manières différentes et complémentaires par les transporteurs privés par autobus soient:

- *Les services interrégionaux*

Les services interurbains relient les régions les unes aux autres pour des déplacements interrégionaux. Comme le transport aérien et, dans une moindre mesure, le transport ferroviaire, ces services sont offerts sur des parcours longues distances, avec le moins d'arrêts possible, dans un souci de fréquence élevée, à un prix reflétant la qualité, la fiabilité et la sécurité dont les services sont pourvus. De nombreuses propositions concurrentes sont toutefois offertes, dont le covoiturage institutionnalisé, qui propose souplesse maximale et économie, mais qui ne garantit jamais la fiabilité ni la sécurité de la prestation.

Les services interurbains interrégionaux se caractérisaient par une certaine stabilité de la fréquentation jusqu'en 2008, mais sont en décroissance soutenue depuis 2009. Le décrochage de 18 % de la clientèle depuis 2009 démontre indubitablement que les limites acceptables des hausses tarifaires ont été franchies.

- *Les services régionaux*

Les services interurbains desservent également les besoins régionaux. Que ce soit les lignes internes de l'Abitibi-Témiscamingue, entre la Basse et la Haute-Côte-Nord, ou encore entre la Beauce et Québec, des services sont offerts aux clients locaux. Ces services sont généralement de courte ou moyenne distance, avec des arrêts fréquents.

La fréquentation sur ces services a décrû de 47 % depuis l'an 2000. La situation est d'autant plus critique que les MRC s'organisent de plus en plus en créant des systèmes de transport collectif parallèle aux services interurbains régionaux déjà existants.

Pour survivre à cette décroissance de l'achalandage sur les services régionaux, des augmentations tarifaires du même ordre ont été appliquées depuis l'an 2000. Le maintien des services régionaux déficitaires ne peut plus être assuré par des augmentations de tarifs. À ce prix, les citoyens du Québec prennent leur auto,

covoiturent, ou profitent de services plus complexes tels que le covoiturage organisé ou le transport à la demande d'un organisme local ou régional subventionné.

La majorité des entreprises exploitantes sont affectées par cette diminution constante de la fréquentation, et ce, sur l'ensemble des lignes, incluant les liaisons principales qui ont traditionnellement interfinancé les services régionaux déficitaires. Ces entreprises privées, qui exploitent leurs services sur la base de permis de transport émis par la CTQ, sont aujourd'hui à court de ressources, car elles ne bénéficient d'aucune contribution financière régulière contrairement à tous les autres modes de transports collectifs.

La disparition, même partielle, du réseau de transport interurbain par autocar au Québec entraînerait la fin d'un réseau qui couvre actuellement toutes les régions. Recréer ce réseau, essentiel pour les régions, nécessiterait de forts investissements publics et serait difficile à remettre en place avec l'ensemble des services actuels. Les programmes d'aide actuels sont insuffisants pour combler le fossé, sans cesse grandissant, entre la rentabilité et les pertes financières des transporteurs privés.

# Compilation de l'achalandage sur le réseau de transport interurbain québécois

Période 2000-2013

Déposé le :

6 juin 2014

À l'attention de la :

Fédération des transporteurs par autobus  
5700, Boulevard des Galeries, Bureau 250  
Québec, QC  
G2K 0H5



## Table des matières

DÉFINITIONS .....	3
PRINCIPAUX CONSTATS CONCERNANT LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS .....	5
SOMMAIRE .....	6
ENSEMBLE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS .....	7
ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE LOCAL ANNUEL – 2000-2013.....	8
ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE INTERRÉGIONAL ANNUEL – 2000-2013 .....	9
ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE TOTAL ANNUEL – 2000-2013.....	10
ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE LOCAL MENSUEL COMPARÉ – 2010-2013 .....	11
ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE INTERRÉGIONAL MENSUEL COMPARÉ 2010-2013 .....	12
ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE TOTAL MENSUEL COMPARÉ – 2010-2013 .....	13

## DÉFINITIONS

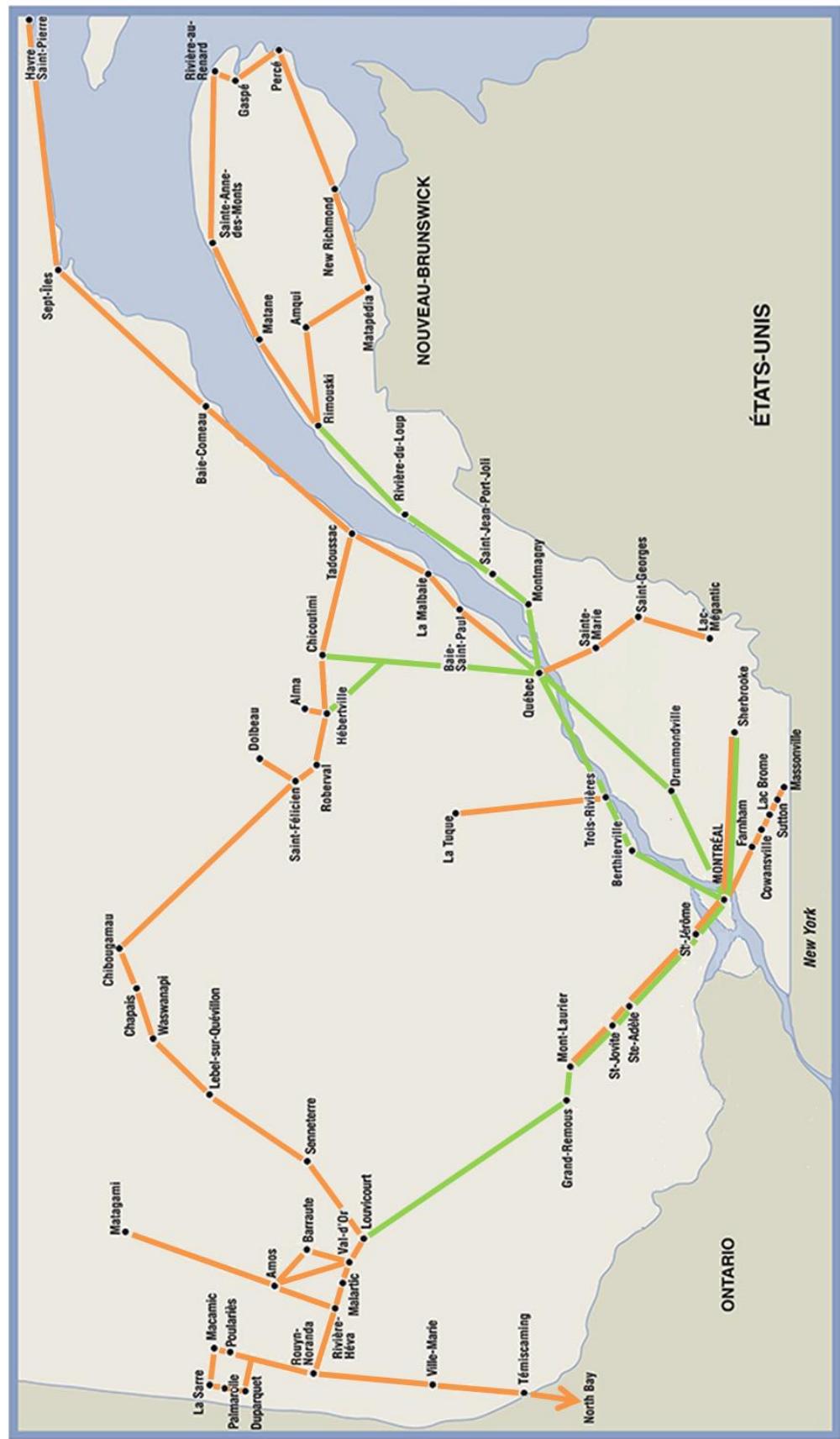
**Achalandage local :** L'achalandage local est composé des passagers circulant :

- Sur tous les corridors à l'est de Rimouski;
- Sur le corridor Trois-Rivières/La Tuque;
- Sur le corridor Lac Mégantic/St-Georges/Québec;
- Sur le corridor Mont-Laurier/Montréal;
- Sur le corridor Sherbrooke-Montréal (desserte locale seulement);
- Sur tous les corridors desservis par Autobus Maheux à l'exception des passagers en provenance ou à destination des Laurentides, Laval et Montréal;
- Sur tous les corridors desservis par le Groupe Intercar à l'exception des passagers en provenance ou à destination de la Ville de Québec.

**Achalandage interrégional :** L'achalandage interrégional est composé des passagers circulant :

- Sur le corridor Montréal-Québec (A-20 et A-40);
- Sur le corridor Québec-Rimouski;
- Sur le corridor Sherbrooke-Montréal (desserte express seulement);
- Sur le corridor desservi par Autobus Maheux en provenance ou à destination des Laurentides, Laval ou Montréal;
- Sur les corridors desservis par le Groupe Intercar en provenance ou à destination de la Ville de Québec.

**Achalandage total :** L'achalandage total est la somme de l'achalandage local et interrégional.

**CARTE DE L'ENSEMBLE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS**

Achalandage local

Achalandage interrégional

# PRINCIPAUX CONSTATS CONCERNANT LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS

## *Achalandage local*

- Diminution de 47,0% de l'achalandage local entre 2000 et 2013, pour un total de 279 608 passagers en moins;
- La décroissance est soutenue et est particulièrement marquée en 2009, 2010 et 2013;
- Toutes les entreprises voient leur achalandage local décroître significativement sur la période 2000-2013.

## *Achalandage interrégional*

- Diminution de 6,1% de l'achalandage interrégional entre 2000 et 2013, pour un total de 87 683 passagers en moins;
- L'achalandage interrégional a été stable de 2000 à 2003, s'est accru légèrement entre 2004 et 2008 (+9,0%) et a subi un important décrochage depuis (-13,8%);
- Malgré une tendance moyenne à la baisse au niveau de l'achalandage interrégional, on n'observe pas cette tendance chez tous les transporteurs visés par cette compilation.

## *Achalandage total*

- Diminution de 18,0% de l'achalandage total entre 2000 et 2013, pour un total de 367 291 passagers en moins;
- L'achalandage total a été relativement stable jusqu'en 2008, et a subi un décrochage important entre 2009 et 2013 (-18,2%);
- La variation de l'achalandage mensuel entre 2011 et 2013 est très différenciée d'un mois à l'autre, elle varie entre +8,5% (mois de décembre) et -12,8% (mois d'avril et de juillet).

## SOMMAIRE

ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE POUR LA PÉRIODE 2000-2013	
	Ensemble du réseau québécois
Achalandage local	-47,0%
Achalandage interrégional	-6,1%
Achalandage total	-18,0%

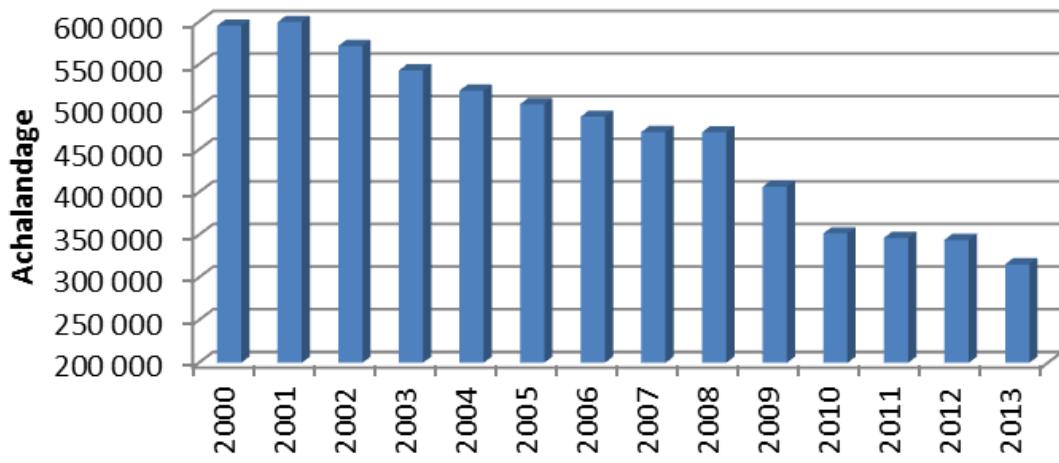
ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE POUR LA PÉRIODE 2011-2013	
	Ensemble du réseau québécois
Achalandage local	-8,9%
Achalandage interrégional	-3,5%
Achalandage total	-4,6%

## **ENSEMBLE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS**

## ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE LOCAL ANNUEL – 2000-2013

### ENSEMBLE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS

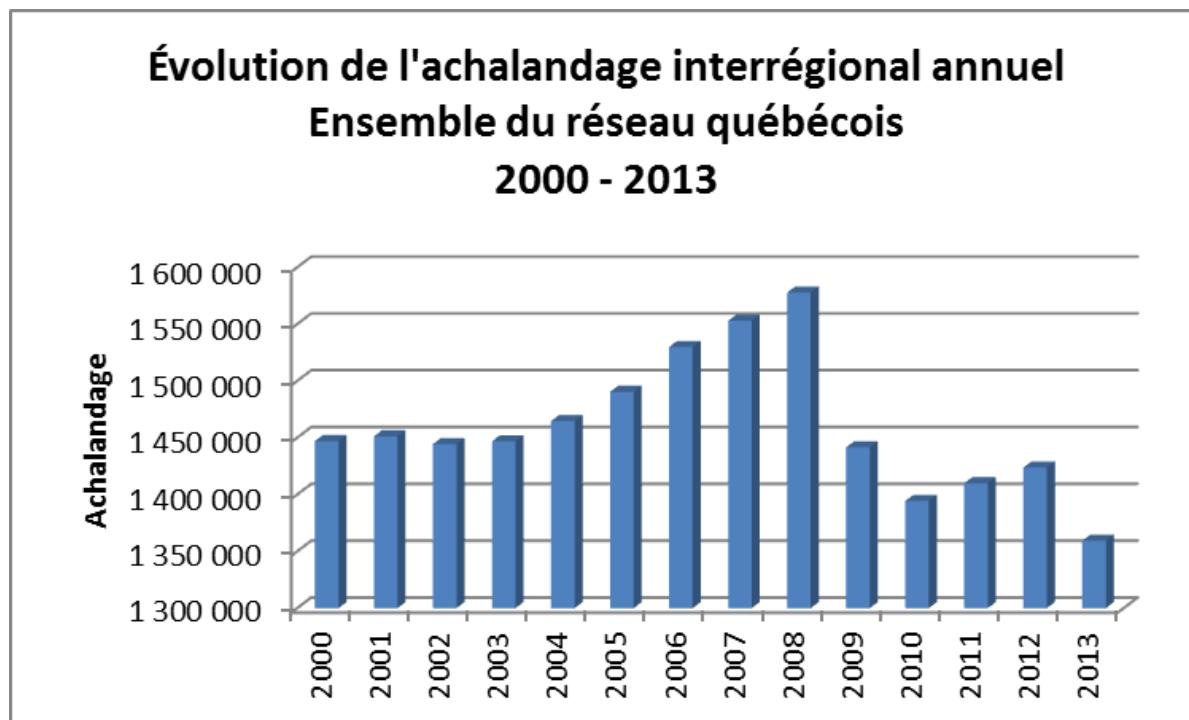
**Évolution de l'achalandage local annuel  
Ensemble du réseau québécois  
2000 - 2013**



Année	Achalandage	Variation (%)
<b>2000</b>	<b>595 322</b>	<b>S/O</b>
<b>2001</b>	<b>599 890</b>	<b>0,8%</b>
<b>2002</b>	<b>571 595</b>	<b>-4,7%</b>
<b>2003</b>	<b>543 004</b>	<b>-5,0%</b>
<b>2004</b>	<b>519 391</b>	<b>-4,3%</b>
<b>2005</b>	<b>503 486</b>	<b>-3,1%</b>
<b>2006</b>	<b>488 750</b>	<b>-2,9%</b>
<b>2007</b>	<b>470 761</b>	<b>-3,7%</b>
<b>2008</b>	<b>470 530</b>	<b>0,0%</b>
<b>2009</b>	<b>406 547</b>	<b>-13,6%</b>
<b>2010</b>	<b>351 848</b>	<b>-13,5%</b>
<b>2011</b>	<b>346 410</b>	<b>-1,5%</b>
<b>2012</b>	<b>344 320</b>	<b>-0,6%</b>
<b>2013</b>	<b>315 714</b>	<b>-8,3%</b>
<b>VARIATION TOTALE 2000-2013</b>	<b>- 279 608</b>	<b>-47,0%</b>

## ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE INTERRÉGIONAL ANNUEL – 2000-2013

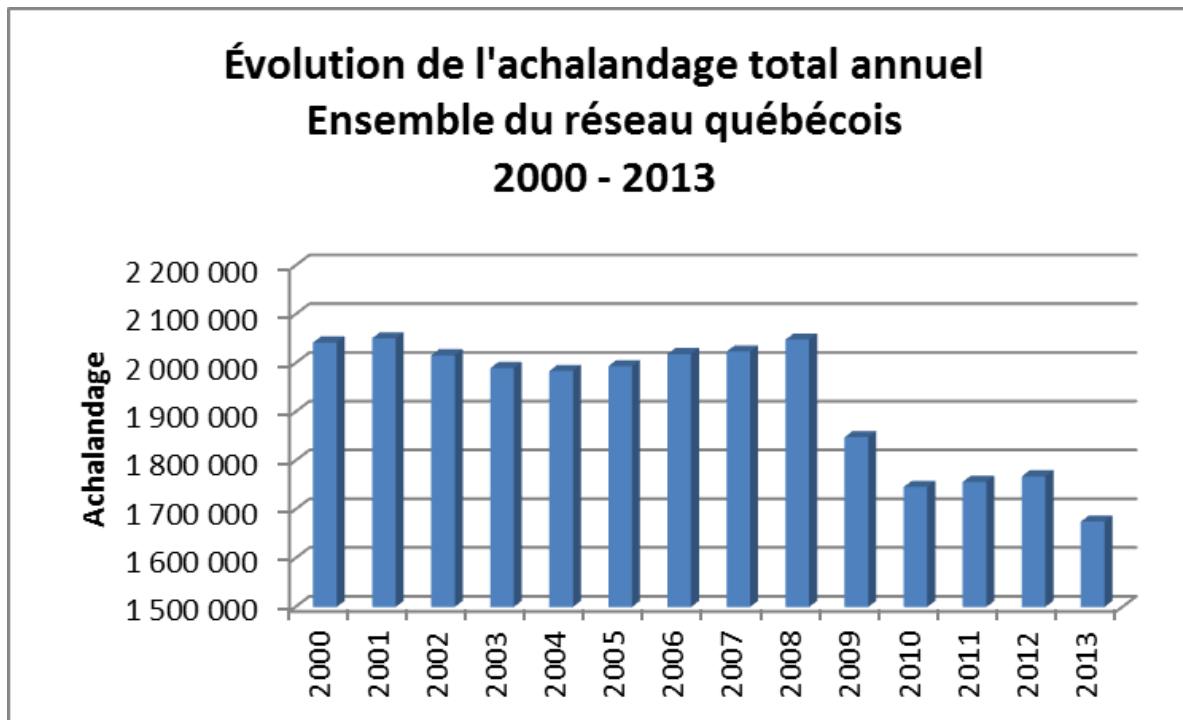
### ENSEMBLE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS



Année	Achalandage	Variation (%)
2000	1 447 049	S/O
2001	1 451 123	0,3%
2002	1 444 411	-0,5%
2003	1 446 837	0,2%
2004	1 464 595	1,2%
2005	1 490 331	1,8%
2006	1 529 790	2,6%
2007	1 552 901	1,5%
2008	1 577 750	1,6%
2009	1 441 587	-8,6%
2010	1 394 230	-3,3%
2011	1 408 692	1,0%
2012	1 423 674	1,1%
2013	1 359 366	-4,5%
<b>VARIATION TOTALE 2000-2013</b>		<b>-87 683</b>
		<b>-6,1%</b>

## ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE TOTAL ANNUEL – 2000-2013

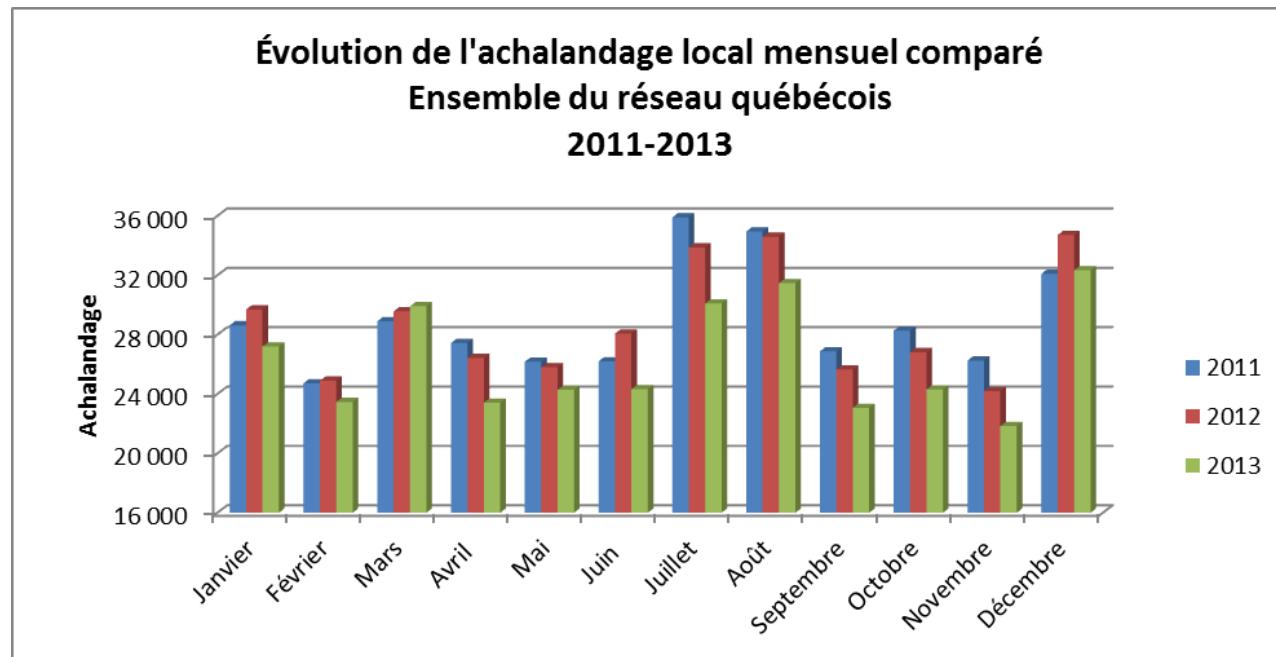
### ENSEMBLE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS



Année	Achalandage	Variation (%)
2000	2 042 371	S/O
2001	2 051 013	0,4%
2002	2 016 006	-1,7%
2003	1 989 841	-1,3%
2004	1 983 986	-0,3%
2005	1 993 817	0,5%
2006	2 018 540	1,2%
2007	2 023 662	0,3%
2008	2 048 280	1,2%
2009	1 848 134	-9,8%
2010	1 746 078	-5,5%
2011	1 755 102	0,5%
2012	1 767 994	0,7%
2013	1 675 080	-5,3%
<b>VARIATION TOTALE 2000-2013</b>		<b>-367 291</b>
		<b>-18,0%</b>

## ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE LOCAL MENSUEL COMPARÉ – 2010-2013

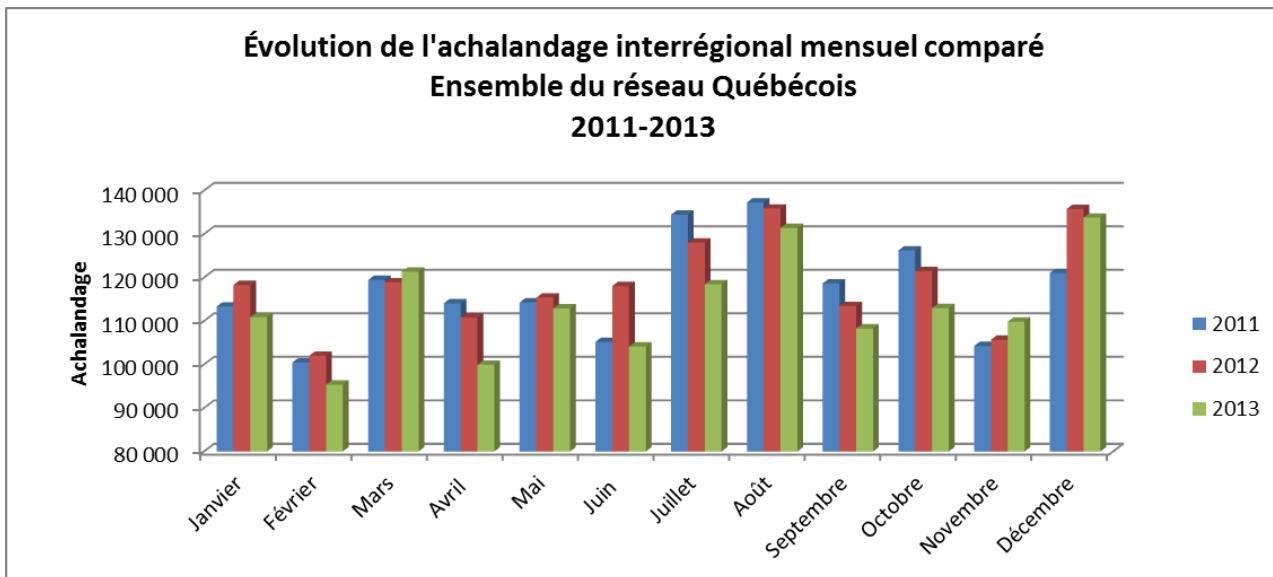
### ENSEMBLE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS



	2011	2012	2013	Variation 2011-2013 (%)
Janvier	28 627	29 696	27 196	-5,0%
Février	24 722	24 900	23 465	-5,1%
Mars	28 899	29 570	29 916	3,5%
Avril	27 438	26 428	23 414	-14,7%
Mai	26 175	25 805	24 277	-7,3%
Juin	26 199	28 072	24 326	-7,1%
JUILLET	35 904	33 876	30 101	-16,2%
Août	34 947	34 595	31 478	-9,9%
Septembre	26 874	25 650	23 067	-14,2%
Octobre	28 271	26 819	24 303	-14,0%
Novembre	26 254	24 192	21 832	-16,8%
Décembre	32 100	34 717	32 339	0,7%
<b>TOTAL</b>	<b>346 410</b>	<b>344 320</b>	<b>315 714</b>	<b>-8,9%</b>

## ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE INTERRÉGIONAL MENSUEL COMPARÉ 2010-2013

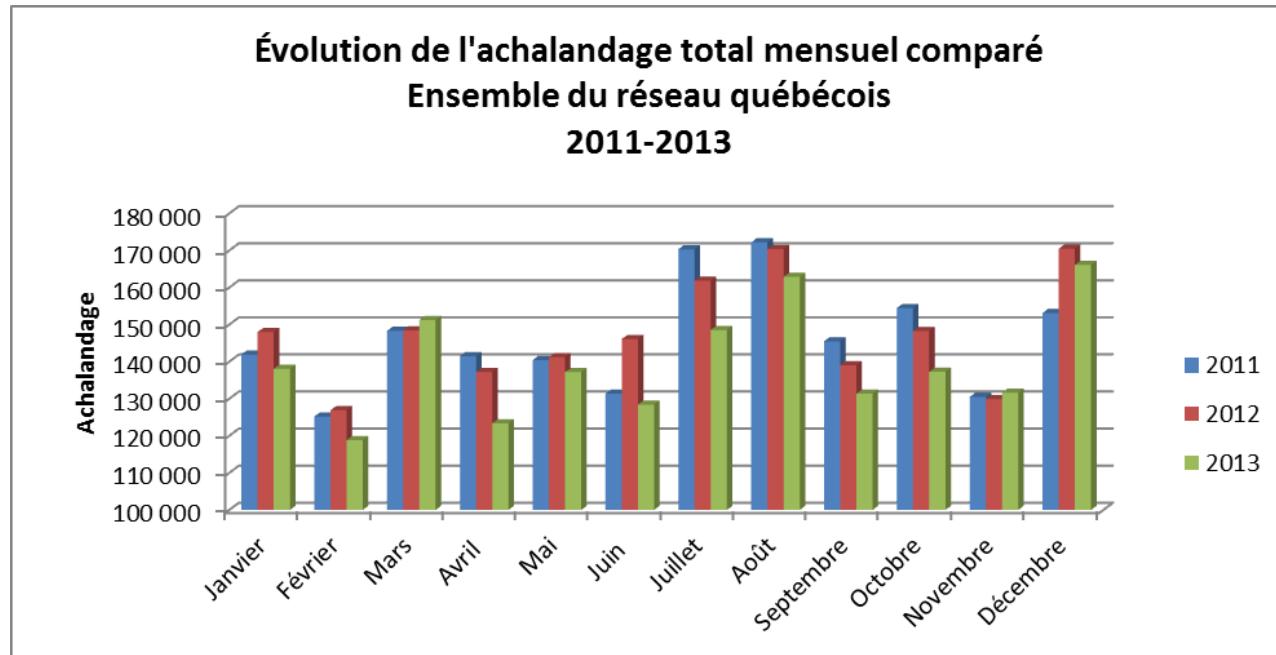
### ENSEMBLE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS



	2011	2012	2013	Variation 2011-2013 (%)
Janvier	113 331	118 297	110 898	-2,1%
Février	100 472	102 012	95 382	-5,1%
Mars	119 440	118 894	121 339	1,6%
Avril	114 081	110 811	99 962	-12,4%
Mai	114 279	115 391	112 907	-1,2%
Juin	105 216	118 036	104 127	-1,0%
Juillet	134 453	128 028	118 458	-11,9%
Août	137 250	135 844	131 396	-4,3%
Septembre	118 646	113 436	108 303	-8,7%
Octobre	126 228	121 470	112 978	-10,5%
Novembre	104 263	105 696	109 853	5,4%
Décembre	121 033	135 759	133 763	10,5%
<b>TOTAL</b>	<b>1 408 692</b>	<b>1 423 674</b>	<b>1 359 366</b>	<b>-3,5%</b>

## ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE TOTAL MENSUEL COMPARÉ – 2010-2013

### ENSEMBLE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS



	2011	2012	2013	Variation 2011-2013 (%)
Janvier	141 958	147 993	138 094	-2,7%
Février	125 194	126 912	118 847	-5,1%
Mars	148 339	148 464	151 255	2,0%
Avril	141 519	137 239	123 376	-12,8%
Mai	140 454	141 196	137 184	-2,3%
Juin	131 415	146 108	128 453	-2,3%
Juillet	170 357	161 904	148 559	-12,8%
Août	172 197	170 439	162 874	-5,4%
Septembre	145 520	139 086	131 370	-9,7%
Octobre	154 499	148 289	137 281	-11,1%
Novembre	130 517	129 888	131 685	0,9%
Décembre	153 133	170 476	166 102	8,5%
<b>TOTAL</b>	<b>1 755 102</b>	<b>1 767 994</b>	<b>1 675 080</b>	<b>-4,6%</b>